

can-am®



2019

Guide du conducteur

Comprend des informations de sécurité,
sur le véhicule et sur l'entretien



DS 70^{MC} / DS 90^{MC} /
DS 90^{MC} X^{MC}

⚠ AVERTISSEMENT

Conservez ce Guide du conducteur dans le véhicule.

Lisez attentivement le présent Guide. Il contient d'importants renseignements sur la sécurité.

Catégorie VTT Y, toujours suivre l'âge recommandé sous la supervision d'un adulte :

Âgé de 6 ou plus pour DS 70. Âgé de 10 ans ou plus DS 90 et DS 90 X.

La supervision d'un adulte est requise pour la bonne compréhension des risques liés à l'usage de ce véhicule. Revoir et expliquer le contenu de ce Guide du conducteur aux jeunes conducteurs, et s'assurer que ces derniers comprennent l'utilisation sécuritaire et appropriée de ce véhicule.

2 1 9 0 0 1 9 9 4 _ F R C A

**Traduction des
instructions originales**

AVERTISSEMENT

LA CONDUITE DE CE VÉHICULE PEUT ÊTRE DANGEREUSE. Si vous ne prenez pas les précautions qui s'imposent, vous risquez la collision ou le capotage même lors de manœuvres de routine, que ce soit en virage, en pente ou sur des obstacles.


Par souci de sécurité, vous devez comprendre et suivre les avertissements figurant dans ce Guide du conducteur et sur les étiquettes apposées sur le véhicule. **Toute négligence à cet égard pourrait entraîner des BLESSURES GRAVES, VOIRE MORTELLES!**

Conservez ce Guide du conducteur dans le véhicule en tout temps.

AVERTISSEMENT

Ne pas tenir compte des avertissements et instructions de sécurité de ce guide, de la **VIDÉO DE SÉCURITÉ** et des étiquettes de sécurité apposées sur le produit peut mener à des blessures graves, voire même la mort!

AVERTISSEMENT DE LA PROPOSITION 65 DE L'ÉTAT DE CALIFORNIE

 **AVERTISSEMENT:** L'utilisation, la réparation et l'entretien d'un véhicule tout-terrain peuvent vous exposer à des produits chimiques, incluant le monoxyde de carbone, les phtalates et le plomb issus des gaz d'échappement, reconnus par l'État de Californie comme provoquant des cancers et des malformations congénitales ou affectant le système reproductif. Pour réduire l'exposition, évitez de respirer les gaz d'échappement et ne faites pas tourner le moteur au ralenti sauf si cela est nécessaire. Réparez le véhicule dans un espace bien ventilé et portez des gants ou lavez vos mains fréquemment lorsque vous réparez votre véhicule. Pour en savoir plus, consultez www.p65warnings.ca.gov/products/passenger-vehicle

Au Canada, les produits sont distribués par Bombardier Produits Récréatifs Inc.
Aux États-Unis, les produits sont distribués par BRP US Inc.

Les marques de commerce suivantes sont des marques de Bombardier Produits Récréatifs Inc. :

Can-Am®

X^{MC}

XPS^{MC}

DS 70^{MC}

DS 90^{MC}

AVANT-PROPOS

Deutsch	Dieses Handbuch ist möglicherweise in Ihrer Landessprache verfügbar. Bitte wenden Sie sich an Ihren Händler oder besuchen Sie: www.operatorsguides.brp.com
English	This guide may be available in your language. Check with your dealer or go to: www.operatorsguides.brp.com
Español	Es posible que este manual esté disponible en su idioma. Consulte a su distribuidor o visite: www.operatorsguides.brp.com
Français	Ce guide peut être disponible dans votre langue. Vérifiez avec votre concessionnaire ou aller à : www.operatorsguides.brp.com
中文	本手册可能有您的语种的翻译版本。请向经销商询问，或者登录 www.operatorsguides.brp.com 查询。
日本語	このガイドは、言語によって翻訳版が用意されています。ディーラーに問い合わせるか、次のアドレスでご確認ください： www.operatorsguides.brp.com
Nederlands	Deze handleiding kan beschikbaar zijn in uw taal. Vraag het aan uw dealer of ga naar: www.operatorsguides.brp.com
Norsk	Denne boken kan finnes tilgjengelig på ditt eget språk. Kontakt din forhandler eller gå til: www.operatorsguides.brp.com
Português	Este manual pode estar disponível em seu idioma. Fale com sua concessionária ou visite o site: www.operatorsguides.brp.com
Suomi	Käyttöohjekirja voi olla saatavissa omalla kielelläsi. Tarkista jälleenmyyjältä tai käy osoitteessa: www.operatorsguides.brp.com
Svenska	Denna bok kan finnas tillgänglig på ditt språk. Kontakta din återförsäljare eller gå till: www.operatorsguides.brp.com

Félicitations! Vous êtes maintenant propriétaire d'un tout nouveau VTT Can-Am®. Vous profiterez de la garantie BRP et de tout un réseau de concessionnaires Can-Am autorisés disposés à fournir les pièces, le service ou les accessoires dont vous aurez besoin.

Votre concessionnaire est déterminé à ce que vous soyez entièrement satisfait. Il a reçu la formation requise pour effectuer la préparation et la vérification initiale de votre véhicule et il a fait les derniers réglages avant la livraison. Si vous désirez obtenir plus d'information sur l'entretien de votre véhi-

cule, veuillez communiquer avec votre concessionnaire.

Lors de la livraison, on vous a d'abord expliqué la garantie, puis on vous a fait signer la *LISTE DE VÉRIFICATION DE PRÉLIVRAISON* pour s'assurer que la préparation de votre véhicule vous satisfaisait pleinement.

Avant de partir

Pour savoir comment réduire les risques de blessure ou de décès pour vous ou les passants, lisez le Guide du conducteur avant de conduire le véhicule.

Lisez aussi toutes les étiquettes de sécurité apposées sur le VTT et visionnez la **VIDÉO DE SÉCURITÉ** qui se trouve à :

<https://can-am.brp.com/off-road/safety>.



Ne pas suivre les avertissements contenus dans ce guide peut mener à des **BLESSURES GRAVES** et même au **DÉCÈS**.

Âge minimal recommandé

Ce véhicule entre dans la catégorie "Y" (modèle pour jeunes). Toujours respecter l'âge prescrit :

- Le véhicule DS 70 est de catégorie **Y-6+** et devrait être utilisé par un conducteur de 6 ans et plus sous la supervision d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans et plus.
- Les véhicules DS 90 et DS 90 X sont de catégorie **Y-10+** et devraient être utilisés par un conducteur de 10 ans et plus sous la supervision d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans et plus.
- De plus, ne permettez jamais l'utilisation continue d'un véhicule tout-terrain par un enfant qui n'a pas les habiletés de le faire fonctionner en toute sécurité, et ce, quel que soit son âge.

Formation

N'utilisez jamais ce véhicule sans avoir reçu la formation adéquate.


Suivez une formation. Tous les utilisateurs devraient s'inscrire à un cours donné par un moniteur accrédité.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LA SÉCURITÉ EN VTT, communiquez avec votre concessionnaire Can-Am agréé, notamment concernant les cours offerts près de chez vous.

Aux États-Unis, communiquez avec le Specialty Vehicle Institute of America (SVIA) au 1 800 887-2887 ou au Canada, le Conseil canadien de la sécurité (CCS) au 1 613 739-1535.


Messages sur la sécurité

Les types de messages de sécurité, leur apparence et la façon dont ils sont utilisés dans ce guide sont expliqués de la façon suivante :

Ce symbole d'avertissement de sécurité  avertit d'un risque de blessure.

AVERTISSEMENT

indique une situation comportant des risques de blessure grave, y compris la possibilité de décès, si vous ne l'évitez pas.

 **ATTENTION** Indique une situation dangereuse qui, si elle n'est pas évitée, entraînera la mort ou des blessures graves.

AVIS Avertit d'une directive qui, si elle n'est pas suivie, risque d'endommager gravement les composants du véhicule ou la propriété d'autrui.

À propos de ce Guide du conducteur

Le Guide du conducteur a été préparé pour que le propriétaire, ou le conducteur, d'un véhicule neuf se familiarise avec les diverses commandes, l'entretien et les méthodes de conduite sécuritaire. Ces directives sont indispensables pour assurer une bonne utilisation du produit.

Conservez ce Guide du conducteur dans le véhicule afin de pouvoir vous y référer pour l'entretien, le dépannage ou la formation d'autres personnes.

Noter également que le guide est offert en plusieurs langues. En cas de divergence par rapport à la version originale anglaise, cette dernière a préséance.

Si vous souhaitez voir et (ou) imprimer une copie supplémentaire du Guide du conducteur, il vous suffit de consulter le site web suivant **www.operatorsguides.brp.com**.

L'information contenue dans ce document était exacte à la date de publication. Il faut noter toutefois que BRP adopte une politique d'amélioration continue de ses produits, sans engagement à incorporer les améliorations aux produits déjà fabriqués. En raison de changements de dernière minute, il peut y avoir certaines différences entre le produit tel que fabriqué et les descriptions et la fiche technique du présent guide. BRP se réserve le droit d'annuler ou de modifier les caractéristiques, fonctions, modèles et équipements sans encourir d'obligation.

Le Guide du conducteur devrait rester avec le véhicule s'il est vendu.

Avis aux parents

Passez le présent guide en revue avec tout conducteur du véhicule.

Veillez prendre le temps avec les enfants de revoir les directives d'utilisation sécuritaire appropriée, et portez particulièrement attention aux étiquettes de sécurité sur le produit avant de permettre à quiconque d'utiliser le véhicule.

Comprenez les commandes et le fonctionnement du véhicule et lisez attentivement le Guide du conducteur.

N'oubliez jamais que votre approche face à la sécurité influence l'enfant.



AVERTISSEMENT

Ce VTT n'est pas un jouet.

- Le jugement, les habiletés physiques et les compétences varient d'un enfant à l'autre. Certains enfants peuvent ne pas être capables de conduire un VTT en toute sécurité.
- Aucun enfant âgé de moins de 16 ans ne devrait conduire un VTT sans la supervision d'un adulte en tout temps.
- Ne permettez jamais l'utilisation continue d'un véhicule par un enfant qui n'a pas les habiletés, la force ou le jugement de le faire fonctionner en toute sécurité.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que :



AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	1
AVANT DE PARTIR.....	1
ÂGE MINIMAL RECOMMANDÉ.....	2
FORMATION.....	2
MESSAGES SUR LA SÉCURITÉ.....	2
À PROPOS DE CE GUIDE DU CONDUCTEUR.....	3
AVIS AUX PARENTS.....	3

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES	10
ÉVITER TOUTE INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE.....	10
ÉVITER LES FEUX D'ESSENCE ET LES AUTRES DANGERS.....	10
ÉVITER DE SE BRÛLER AVEC DES PIÈCES CHAUDES.....	11
ACCESSOIRES ET MODIFICATIONS.....	11

MESSAGES SPÉCIAUX SUR LA SÉCURITÉ	12
--	-----------

AVERTISSEMENTS RELATIFS À L'UTILISATION	15
--	-----------

CONDUITE DU VÉHICULE	41
INSPECTION AVANT RANDONNÉE.....	42
LISTE D'INSPECTION AVANT RANDONNÉE.....	42
VÊTEMENTS.....	45
TRANSPORT D'UN PASSAGER.....	46
TRANSPORT DE CHARGES.....	46
CONDUITE RÉCRÉATIVE.....	46
ENVIRONNEMENT.....	46
LIMITES DE CONCEPTION.....	47
UTILISATION HORS ROUTE.....	47
PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES ET MESURES DE SÉCURITÉ.....	48
TECHNIQUES DE CONDUITE.....	50

ÉTIQUETTES IMPORTANTES APOSÉES SUR LE VÉHICULE (CANADA ET ÉTATS-UNIS)	57
ÉTIQUETTE MOBILE.....	57
ÉTIQUETTES DE SÉCURITÉ SUR LE VÉHICULE.....	59
ÉTIQUETTES DE CONFORMITÉ.....	62
ÉTIQUETTE D'INFORMATION TECHNIQUE.....	62

ÉTIQUETTES IMPORTANTES APOSÉES SUR LE VÉHICULE (TOUS LES PAYS SAUF CANADA ET ÉTATS-UNIS)	63
ÉTIQUETTE MOBILE.....	63
ÉTIQUETTES DE SÉCURITÉ SUR LE VÉHICULE.....	65
ÉTIQUETTES DE CONFORMITÉ.....	67
ÉTIQUETTE D'INFORMATION TECHNIQUE.....	68

RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE

COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT.....	70
1) MANETTE D'ACCÉLÉRATEUR.....	71
2) MANETTE DE FREIN DROITE.....	72
3) MANETTE DE FREIN GAUCHE.....	73
4) FREIN DE STATIONNEMENT.....	73
5) LEVIER SÉLECTEUR.....	74
6) INTERRUPTEUR MULTIFONCTION.....	75
7) VOYANTS.....	77
8) COMMUTATEUR D'ALLUMAGE.....	77
9) ROBINET D'ESSENCE.....	78
10) LOQUET DU SIÈGE.....	78
11) TROUSSE D'OUTILS.....	79
12) COMPARTIMENT DE RANGEMENT AVANT.....	79
ESSENCE.....	81
SPÉCIFICATIONS D'ESSENCE.....	81
MÉTHODE DE REMPLISSAGE.....	82
PÉRIODE DE RODAGE.....	83
FONCTIONNEMENT PENDANT LE RODAGE.....	83
CONSIGNES D'UTILISATION.....	84
DÉMARRAGE DU MOTEUR (PROCÉDURE DE BASE).....	84
SE REPORTER À USAGE DE L'ÉTRANGLEUR POUR FAIRE DÉMAR- RER LE MOTEUR.....	85
ARRÊT DU MOTEUR.....	86
CHANGEMENT DE RAPPORT.....	86
PERSONNALISER LA CONDUITE.....	87
RÉGLAGE DE LA SUSPENSION.....	87
TRANSPORT DU VÉHICULE.....	89

ENTRETIEN

PREMIÈRE INSPECTION.....	92
PROGRAMME D'ENTRETIEN.....	93
CONDITIONS POUSSIÉREUSES DIFFICILES.....	93
PROGRAMME D'ENTRETIEN.....	94
PROCÉDURES D'ENTRETIEN.....	96
HUILE À MOTEUR.....	96
CRÉPINE DU RÉSERVOIR D'HUILE.....	99
FILTRE À AIR.....	99
BOÎTIER DE FILTRE À AIR.....	100
SOUPAPE D'INJECTION D'AIR.....	101
PARE-ÉTINCELLES.....	102
COUVERCLE DE LA BOÎTE DE VITESSES À VARIATION CONTINUE (CVT).....	102

HUILE DE LA BOÎTE DE VITESSES.....	103
CÂBLE D'ACCÉLÉRATEUR.....	105
BOUGIE.....	107
BATTERIE.....	108
FUSIBLE.....	109
FEUX.....	109
ROUES DENTÉES ET CHÂÎNE D'ENTRAÎNEMENT.....	110
PNEUS ET ROUES.....	112
SYSTÈME DE DIRECTION.....	114
FREINS MÉCANIQUES (DS 70 ET DS 90).....	114
FREINS HYDRAULIQUES (DS 90 X).....	116
CHÂSSIS.....	118
SOINS DU VÉHICULE.....	119
SOINS D'APRÈS-UTILISATION.....	119
NETTOYAGE ET PROTECTION DU VÉHICULE.....	119
ENTREPOSAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE.....	120
<i>RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES</i>	
IDENTIFICATION DU VÉHICULE.....	122
EMPLACEMENT DU NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE.....	122
EMPLACEMENT DU NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU MOTEUR.....	122
RÉGLEMENTATION RÉGISSANT LE SYSTÈME DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE BRUIT (CANADA/ÉTATS-UNIS).....	123
VALEURS DES ÉMISSIONS SONORES ET DES VIBRATIONS (TOUS LES PAYS SAUF CANADA ET ÉTATS-UNIS).....	124
DÉCLARATION DE CONFORMITÉ EC.....	125
FICHE TECHNIQUE.....	126
<i>DÉPANNAGE</i>	
LIGNES DIRECTRICES DE DÉPANNAGE.....	132
<i>GARANTIE</i>	
GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA : VTT CAN-AM® 2019.....	140
GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.).....	144
GARANTIE LIMITÉE INTERNATIONALE BRP : VTT CAN-AM® 2019	147
GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS ET LA TURQUIE : VTT CAN-AM® 2019.....	152

RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS.....160

NOUS CONTACTER.....161

 AMÉRIQUE DU NORD.....161

 EUROPE.....161

 OCÉANIE.....162

 AMÉRIQUE DU SUD.....162

 ASIE.....162

CHANGEMENT D'ADRESSE/DE PROPRIÉTAIRE.....163

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

Éviter toute intoxication au monoxyde de carbone

Tous les gaz d'échappement des moteurs contiennent du monoxyde de carbone, un gaz mortel. L'inhalation de monoxyde de carbone peut provoquer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des nausées, de la confusion et finalement la mort.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et insipide qui peut être présent même si aucun gaz d'échappement n'est visible ou senti. Il est possible de se trouver rapidement en présence de concentrations mortelles de monoxyde de carbone et d'être incapable de réagir et de se sauver. Par ailleurs, des concentrations de monoxyde de carbone peuvent rester mortelles pendant des heures ou des jours dans les endroits clos ou mal ventilés. Si des symptômes d'intoxication au monoxyde de carbone sont ressentis, quitter immédiatement les lieux, aller à l'air frais et demander un traitement médical.

Afin d'éviter les blessures graves ou même la mort causées par du monoxyde de carbone :

- Ne jamais faire fonctionner le véhicule dans un endroit mal aéré ou partiellement clos, comme un garage, un abri d'auto ou une grange. Même si on essaie de chasser les gaz d'échappement avec des ventilateurs ou en ouvrant les portes et les fenêtres, la concentration du monoxyde de carbone peut rapidement devenir dangereuse.
- Ne jamais faire fonctionner le véhicule à l'extérieur là où les gaz d'échappement pourraient être aspirés dans un bâtiment par les ouvertures, comme les fenêtres et les portes.

Éviter les feux d'essence et les autres dangers

L'essence est extrêmement inflammable et hautement explosive. Des vapeurs d'essence peuvent se dégager et s'enflammer en cas de présence d'une étincelle ou d'une flamme, même à distance de la source. Pour réduire les risques d'incendie ou d'explosion, suivre les instructions ci-dessous :

- N'utilisez qu'un bidon d'essence rouge homologué pour entreposer de l'essence.
- Conformez-vous strictement aux instructions dans la section *ESSENCE*.
- Ne jamais faire démarrer ni faire fonctionner le moteur lorsque le bouchon du réservoir n'est pas adéquatement installé.

L'essence est toxique et peut provoquer des blessures ou le décès.

- Ne jamais siphonner de l'essence avec la bouche.
- En cas d'ingestion d'essence, d'éclaboussure dans les yeux ou d'inhalation des vapeurs d'essence, consultez immédiatement votre médecin.

En cas de déversement d'essence sur soi, se laver à l'eau et au savon et changer de vêtements.

Éviter de se brûler avec des pièces chaudes

Certains composants deviennent chauds lorsque le moteur tourne. Évitez tout contact avec ces pièces pendant et peu de temps après son fonctionnement pour éviter les brûlures.

Accessoires et modifications

Ne pas effectuer de modifications non autorisées et ne pas utiliser d'équipements ou d'accessoires non homologués par BRP. Comme ces modifications n'ont pas été testées par BRP, elles peuvent augmenter le risque de blessures ou de collision, et rendre le véhicule illégal.

Consultez un concessionnaire Can-Am autorisé pour connaître les accessoires disponibles pour le véhicule.

MESSAGES SPÉCIAUX SUR LA SÉCURITÉ

CE VÉHICULE N'EST PAS UN JOUET. SON UTILISATION PEUT ÊTRE DANGEREUSE.

- La conduite de ce véhicule est différente de celle des autres véhicules. En cas de conduite imprudente, une collision ou un capotage peut survenir, même pendant des manœuvres courantes comme les virages, la conduite dans une pente ou le franchissement d'obstacles.

DES BLESSURES GRAVES ET MÊME LA MORT peuvent survenir si vous ne vous conformez pas à ces instructions :

- Lisez attentivement ce Guide du conducteur et toutes les étiquettes de sécurité apposées sur le produit et conformez-vous aux marches à suivre. Regarder la *VIDÉO DE SÉCURITÉ* et y prêter attention avant toute utilisation du véhicule.
- Suivez toujours la recommandation d'âge : Ce DS 70 devrait être utilisé par un enfant de 6 ans et plus sous la supervision d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans et plus.
- Suivez toujours la recommandation d'âge : Les véhicules DS 90 et DS 90 X devraient être utilisés par un enfant de 10 ans et plus sous la supervision d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans et plus.
- De plus, ne permettez jamais l'utilisation continue d'un VTT par un enfant qui n'a pas les habiletés de le faire fonctionner en toute sécurité, et ce, quel que soit son âge.

- Ne transportez jamais un passager à bord de ce véhicule. Les passagers agissent sur l'équilibre et la direction et augmentent le risque de perdre la maîtrise.
- N'utilisez jamais ce véhicule sur des surfaces asphaltées, y compris les trottoirs, les entrées de cour, les stationnements et les rues.
- N'utilisez jamais ce véhicule sur la voie publique, une route, une autoroute, un chemin de terre ou une route de gravier.
- N'utilisez jamais ce véhicule sans porter un casque approuvé et bien ajusté. Porter des protecteurs pour les yeux (lunettes de protection visière), des gants, des bottes, une chemise ou une veste à manches longues et un pantalon long.
- Ne jamais conduire le véhicule en cas de fatigue, de maladie ni sous l'influence de l'alcool ou de drogues. Ces conditions augmentent le temps de réaction du conducteur et altèrent ses capacités de jugement.
- Ne conduisez jamais à une vitesse excessive. Déplacez-vous à une vitesse qui convient au terrain, à la visibilité, aux conditions d'utilisation et à votre expérience.
- Ne faites jamais de cabrés, de sauts ni d'autres cascades.
- Inspecter le véhicule avant chaque utilisation pour vérifier s'il est en bon état de marche. Suivez les programmes d'inspection et d'entretien décrits dans ce Guide du conducteur.

- Toujours garder les deux mains sur le guidon et les deux pieds sur les repose-pieds lorsque le véhicule est en marche.
- Conduisez toujours lentement et soyez très prudent lorsque vous vous aventurez en terrain inconnu. Demeurez attentif aux variations de terrain en circulant à bord de ce véhicule.
- Ne jamais utiliser le véhicule en terrain très accidenté, glissant ou friable, à moins d'avoir appris et pratiqué les techniques nécessaires à la maîtrise de ce véhicule sur de tels terrains. Soyez toujours particulièrement prudent sur ces types de terrain.
- Utilisez toujours les procédures de virage décrites dans le présent Guide du conducteur. Négociez les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse. Ne tournez jamais à une vitesse excessive.
- N'utilisez jamais le véhicule sur des pentes trop escarpées pour le véhicule ou votre niveau de compétence. Exercez-vous sur de petites pentes avant de vous aventurer sur les pentes plus prononcées.
- Utilisez toujours les procédures d'ascension décrites dans le présent Guide du conducteur. Examinez le terrain attentivement avant de monter une pente. Ne montez jamais une pente dont la surface est glissante ou friable. Transférez votre poids vers l'avant. N'actionnez jamais l'accélérateur et ne changez jamais de gamme brusquement. Ne traversez jamais la crête d'une colline à haute vitesse.
- Utilisez toujours les procédures pour descendre une pente et freiner qui sont décrites dans le présent Guide du conducteur. Examinez le terrain attentivement avant de descendre une pente. Transférez votre poids vers l'arrière. Ne descendez jamais une pente à haute vitesse. Évitez de descendre une pente dans un angle qui ferait trop pencher le véhicule d'un côté. Descendez la pente tout droit dans la mesure du possible.
- Procédez de la façon indiquée plus loin dans ce guide pour vous déplacer à flanc de colline. Évitez les pentes dont la surface est glissante ou friable. Transférez votre poids vers le côté en amont du véhicule. Ne jamais tenter un virage dans une pente à moins de maîtriser la technique de virage décrite dans ce guide pour un terrain de niveau. Évitez dans la mesure du possible de vous déplacer latéralement sur une pente escarpée.
- Procédez toujours de la façon indiquée plus loin dans ce guide lors d'un calage ou si le véhicule recule quand vous montez une colline. Pour éviter tout calage, choisissez la gamme appropriée et maintenez une vitesse constante en montée. Advenant un calage ou un entraînement vers l'arrière, utilisez la méthode de freinage spéciale décrite dans ce guide. Descendez du côté du haut de la colline ou sur le côté du véhicule si ce dernier est dirigé vers le haut de la pente. Retournez le VTT et reprenez place de la façon décrite dans ce guide.

- Vérifiez toujours s'il y a des obstacles avant de vous aventurer en terrain inconnu. Ne tentez jamais de passer de gros obstacles comme des rochers ou des troncs d'arbres. Procédez toujours de la façon décrite dans ce guide lorsque vous devez franchir des obstacles.
- Soyez toujours prudent quand le véhicule patine ou glisse. Apprenez à contrôler de façon sûre un véhicule qui dérape ou qui glisse en vous exerçant à basse vitesse sur un terrain égal et de niveau. Sur les surfaces extrêmement glissantes, telles que la glace, circulez très lentement et très prudemment pour réduire le risque de perte de contrôle en dérapant.
- N'utilisez jamais ce véhicule dans un fort courant d'eau ou dans l'eau plus profonde que ce qui est recommandé dans le Guide du conducteur. L'eau réduit la capacité de freinage. Testez vos freins une fois sorti de l'eau, de la boue ou de la neige. Au besoin, freinez à répétition pour sécher les freins.
- Garder toujours à l'esprit que les conditions météorologiques et du terrain, le système de freinage et l'état des pneus, la vitesse du véhicule et son comportement influencent la distance de freinage. Ajustez votre conduite en fonction de ces éléments.
- BRP recommande de toujours rester assis sur le VTT lors de la conduite en marche arrière. Évitez de vous tenir debout. Votre poids pourrait se déplacer vers l'avant et s'appuyer contre la manette d'accélérateur, causant ainsi une accélération soudaine pouvant mener à une perte de maîtrise du véhicule.
- Utilisez des pneus de dimension et de type prescrits dans ce Guide du conducteur. Assurez-vous que la pression des pneus est conforme aux recommandations du présent guide.
- Ne jamais charger un véhicule qui est un modèle pour jeunes.
- N'utilisez jamais ce véhicule sans avoir reçu la formation adéquate. **Suivez une formation.** Tous les utilisateurs devraient s'inscrire à un cours donné par un moniteur accrédité.

AVERTISSEMENTS RELATIFS À L'UTILISATION

Les avertissements suivants et leur format répondent aux exigences de la United States Consumer Product Safety Commission. Il est primordial qu'on les trouve dans le Guide du conducteur de tous les VTT.

REMARQUE : Les illustrations suivantes ne sont que des représentations générales. Votre modèle peut différer.

AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utilisation du véhicule sans avoir reçu la formation adéquate.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Le risque d'accident s'accroît beaucoup si le conducteur ne connaît pas la bonne façon d'utiliser adéquatement ce véhicule dans des situations variées et sur divers types de terrains.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Les conducteurs débutants et sans expérience devraient suivre un cours de formation. Nous leur suggérons ensuite de mettre régulièrement en pratique les notions apprises dans ce cours ainsi que les techniques de conduite décrites dans ce guide.

Pour de plus amples renseignements sur la formation, communiquez avec un concessionnaire Can-Am autorisé.

! AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Défaut de respecter l'âge minimal recommandé pour conduire ce véhicule.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'utilisation par des enfants de VTT qui ne sont pas recommandés pour leur âge peut mener à des blessures graves, voire même la mort de l'enfant.

Même si l'enfant a l'âge minimal recommandé pour conduire ce véhicule, il se peut qu'il ne possède pas les compétences, l'habileté ou le jugement requis pour conduire ce véhicule en toute sécurité, ce qui pourrait entraîner un accident grave.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ce DS 70 devrait être utilisé par un enfant de 6 ans et plus sous la supervision d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans et plus.

Les véhicules DS 90 et DS 90 X devraient être utilisés par un enfant de 10 ans et plus sous la supervision d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans et plus.

De plus, ne permettez jamais l'utilisation continue d'un VTT par un enfant qui n'a pas les habiletés de le faire fonctionner en toute sécurité, et ce, quel que soit son âge.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Transport de plus d'un (1) passager sur ce véhicule.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Importante réduction de vos capacités à maintenir l'équilibre et la maîtrise du véhicule

Pourrait entraîner un accident causant des blessures au conducteur et/ou au passager.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne transportez jamais un passager. Même si le siège du conducteur est long et permet une grande liberté de mouvement, il n'est pas conçu ni prévu pour le transport de passagers.

! AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utiliser ce véhicule sur des surfaces asphaltées.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Les pneus sont conçus pour une utilisation hors route seulement, et non pour les surfaces asphaltées. L'utilisation de ce véhicule sur des surfaces asphaltées peut sérieusement réduire la maniabilité et provoquer une perte de maîtrise.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

N'utilisez jamais ce véhicule sur des surfaces asphaltées, y compris les trottoirs, les entrées de cour, les stationnements et les rues.

! AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utilisation du véhicule sur la voie publique, les routes ou les autoroutes.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Risques de collision avec un autre véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

N'utilisez jamais ce véhicule sur la voie publique, une route, une autoroute, un chemin de terre ou une route de gravier. Dans plusieurs États ou provinces, il est illégal d'utiliser ce véhicule sur la voie publique, les routes et les autoroutes.

! AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Conduire ce véhicule sans porter un casque approuvé, des verres de protection et des vêtements protecteurs.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Les avertissements suivants concernent tous les conducteurs de VTT :

- L'utilisation du véhicule sans le port d'un casque homologué augmente les risques de blessure grave à la tête et de décès en cas d'accident.
- L'utilisation du véhicule sans le port d'une protection oculaire peut provoquer un accident et augmenter les risques de blessure grave en cas d'accident.
- L'utilisation du véhicule sans vêtements protecteurs augmente les risques de blessure grave en cas d'accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Portez toujours un casque approuvé et bien ajusté. Il est également recommandé de porter :

- Une protection oculaire (lunettes ou visière)
- Des gants et des bottes
- Un chandail ou un manteau à manches longues
- Un pantalon.

! AVERTISSEMENT



V00A07Q

DANGER POSSIBLE

Utilisation du véhicule sous l'influence de l'alcool ou de drogues

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Le jugement du conducteur peut être sérieusement compromis.

La vitesse de réaction peut être ralentie.

Le sens de l'équilibre et la perception du conducteur peuvent être compromis.

Un accident et même le décès pourraient survenir.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne conduisez jamais ce véhicule sous l'influence de l'alcool ou de drogues.

! AVERTISSEMENT



V00A68Q

DANGER POSSIBLE

Conduite du véhicule à une vitesse excessive.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Augmente les risques d'une perte de contrôle du véhicule, ce qui peut provoquer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Déplacez-vous à une vitesse qui convient au terrain, à la visibilité, aux conditions d'utilisation et à votre expérience.

! AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Ne faites jamais de cabrés, de sauts ni d'autres cascades.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Augmente les risques d'accident, dont un capotage.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne tentez jamais de cascades telles que des cabrés ou des sauts. Évitez les manœuvres visant à épater les gens.

! AVERTISSEMENT

DANGER POSSIBLE

Défaut d'inspecter le véhicule avant de l'utiliser.

Défaut de bien entretenir le véhicule.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Augmente les risques d'accident et de dommages à l'équipement.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Inspectez toujours le véhicule avant chaque utilisation pour vérifier s'il est en bon état de marche.

Suivez les recommandations d'inspection et d'entretien décrites plus loin.

AVERTISSEMENT

DANGER POSSIBLE

Conduite sur des cours d'eau gelés.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Passer à travers la glace peut provoquer de graves blessures ou la mort.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais conduire le véhicule sur une surface gelée avant de s'être assuré que la glace est assez épaisse pour supporter le poids du véhicule et de sa charge ainsi que la force créée par un véhicule en mouvement.

AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Retirer ses mains du guidon ou ses pieds des repose-pieds lorsque le véhicule est en marche.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

En enlevant une seule main ou un seul pied, vous réduisez votre capacité à contrôler le véhicule et vous risquez de perdre l'équilibre et de chuter du véhicule. Si vous retirez un pied du repose-pied, votre pied ou votre jambe pourrait entrer en contact avec les roues arrière, ce qui pourrait provoquer des blessures ou un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Gardez toujours vos deux mains sur le guidon et vos deux pieds sur les repose-pieds lorsque le véhicule est en marche.

! AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Conduite imprudente du véhicule en terrain inconnu.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

On peut réaliser trop tard qu'il y a des rochers cachés, des bosses ou des cavités, de sorte qu'il sera impossible de réagir.

Vous risquez de perdre la maîtrise du véhicule ou celui-ci pourrait capoter.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Conduisez lentement et soyez particulièrement prudent lorsque vous vous aventurez en terrain inconnu.

Faites toujours preuve de vigilance en conduisant le véhicule lorsque les conditions du terrain varient.

AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Défaut d'être particulièrement prudent en terrain très accidenté, glissant ou friable.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Peut entraîner une perte d'adhérence ou de maîtrise du véhicule et ainsi provoquer un accident ou un capotage.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

N'utilisez pas le véhicule en terrain très accidenté, glissant ou friable, à moins d'avoir appris et pratiqué les techniques d'utilisation du véhicule sur ce type de terrain.

Soyez toujours particulièrement prudent sur ces types de terrain.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Virage inadéquat.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Perte de contrôle du véhicule pouvant provoquer une collision ou un capotage.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Utilisez toujours les procédures de virage décrites dans le présent Guide du conducteur. Négociez les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse.

Ne tournez jamais à une vitesse excessive.

! AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utilisation sur des pentes trop escarpées.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Le véhicule peut se renverser plus facilement sur des pentes très escarpées que sur des surfaces de niveau ou sur de petites pentes.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

N'utilisez jamais le véhicule sur des pentes trop escarpées pour le véhicule ou votre niveau de compétence.

Exercez-vous sur de petites pentes avant de vous aventurer sur les pentes plus prononcées.

! AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Monter les collines de façon inadéquate.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner une perte de maîtrise ou le capotage du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Utilisez toujours les procédures d'ascension décrites dans le présent Guide du conducteur

Examinez toujours le terrain avant de monter une pente.

Ne montez jamais une pente dont la surface est glissante ou friable.

Transférez votre poids vers l'avant.

N'actionnez jamais l'accélérateur et ne changez jamais de gamme brusquement. Le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.

Ne traversez jamais la crête d'une colline à haute vitesse. Un obstacle, un escarpement prononcé, un autre véhicule ou une autre personne pourrait se trouver de l'autre côté.

! AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Méthode de descente inadéquate.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner une perte de maîtrise ou le capotage du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Descendez toujours les pentes de la façon prescrite dans ce guide.

REMARQUE : Il faut utiliser une technique de freinage spéciale lorsqu'on descend une pente.

Examinez toujours le terrain avant de descendre une pente.

Transférez votre poids vers l'arrière.

Ne descendez jamais une pente à haute vitesse.

Évitez de descendre une pente dans un angle qui ferait trop pencher le véhicule d'un côté. Descendez la pente tout droit dans la mesure du possible.

! AVERTISSEMENT**DANGER POSSIBLE**

Déplacements à flanc de colline ou virages inadéquats dans les pentes.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner une perte de maîtrise ou le capotage du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne tentez jamais un virage sur une pente à moins de maîtriser la technique de virage décrite dans ce guide pour un terrain de niveau. Soyez très prudent lorsque vous faites un virage dans une pente.

Évitez dans la mesure du possible de vous déplacer latéralement sur une pente escarpée.

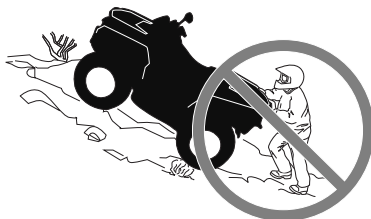
Lors d'un déplacement à flanc de colline :

Procédez toujours de la façon prescrite dans ce guide.

Évitez les pentes dont la surface est glissante ou friable.

Transférez votre poids vers le côté en amont du véhicule

AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Calage, recul ou débarquement inadéquat quand on monte une pente.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner un renversement du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Choisissez la gamme appropriée et maintenez une vitesse constante en montant une côte.

Si le véhicule cesse d'avancer :

Maintenez votre poids vers l'amont. N'actionnez jamais l'accélérateur et ne changez jamais de gamme brusquement. Le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.

Serrez les freins.

Verrouillez le frein de stationnement après l'immobilisation.

Descendez du côté amont ou par un côté si le véhicule est dirigé vers le haut de la pente.

Si le véhicule commence à reculer :

Maintenez votre poids vers l'amont. N'actionnez jamais l'accélérateur et ne changez jamais de gamme brusquement. Le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.

Ne jamais serrer le frein arrière si le véhicule recule.

Serrez graduellement les freins avant.

Une fois complètement arrêté, serrez également le frein arrière et verrouillez le frein de stationnement.

Descendez du côté amont ou par un côté si le véhicule est dirigé vers le haut de la pente.

Retournez le VTT et reprenez place de la façon décrite dans ce guide.

AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Façon inadéquate de négocier les obstacles.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Peut entraîner une perte de contrôle ou une collision.

Pourrait provoquer un renversement du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Avant de vous aventurer en terrain inconnu, vérifiez s'il y a des obstacles.

Ne tentez jamais de passer de gros obstacles, tels que des rochers ou des troncs d'arbres.

Lors de la négociation d'obstacles, procédez de la façon décrite dans ce guide.

AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Dérapiage ou glissement inadéquat.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Vous risquez de perdre le contrôle du véhicule.

Les pneus peuvent soudainement adhérer au sol, ce qui peut provoquer le capotage du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Apprenez à contrôler de façon sûre un véhicule qui dérape ou qui glisse en vous exerçant à basse vitesse sur un terrain égal et de niveau.

Sur les surfaces très glissantes comme la glace, conduisez lentement et avec prudence pour réduire les risques de dérapage ou de glissement incontrôlé.

! AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utilisation du véhicule dans une étendue d'eau profonde ou présentant un courant fort.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Les pneus peuvent flotter, ce qui entraînerait une perte de traction et une perte de contrôle pouvant causer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

N'utilisez jamais ce véhicule quand le courant est fort ou dans une étendue d'eau plus profonde que ce que prescrit ce guide.

Avant de traverser un cours d'eau, vérifiez sa profondeur et la force du courant. Le niveau d'eau ne doit pas dépasser les repose-pieds.

L'eau réduit la capacité de freinage. Faites fonctionner les freins une fois sorti de l'eau. Au besoin, freinez à répétition pour sécher les freins.

! AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utilisation inadéquate de la marche arrière.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Vous pourriez frapper un obstacle ou une personne derrière le véhicule, ce qui pourrait causer de graves blessures.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Avant de passer en marche arrière, vérifiez si la voie est libre derrière le véhicule. Après vous en être assuré, passez en marche arrière et circulez lentement.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utilisation de pneus inadéquats pour ce véhicule, ou pression insuffisante ou inégale.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'utilisation de pneus inadéquats pour ce véhicule ou dont la pression est insuffisante ou inégale peut entraîner une perte de contrôle, une crevaison, un glissement du pneu sur sa jante et accroître les risques d'accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Utilisez toujours des pneus de la dimension et du type indiqués dans ce guide.

Assurez-vous que la pression des pneus est conforme aux recommandations du présent guide.

Remplacez toute roue ou tout pneu endommagé.

! AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utilisation d'un véhicule ayant fait l'objet de modifications non approuvées.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'installation inadéquate d'accessoires ou la modification de ce véhicule peut avoir un effet sur sa maniabilité et pourrait, dans certains cas, causer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne modifiez jamais ce véhicule en installant ou en utilisant des accessoires pour lesquels il n'est pas conçu. Toutes les pièces et tous les accessoires installés sur ce véhicule doivent être approuvés par BRP; leur installation et leur utilisation doivent se faire conformément aux instructions. Pour plus de renseignements, communiquez avec un concessionnaire Can-Am autorisé.

Ne JAMAIS poser de sièges pour passagers ni utiliser les porte-bagages pour transporter plus de un (1) passager.

Toute modification du véhicule visant à augmenter la vitesse et les performances peut constituer une violation des modalités de la garantie limitée du véhicule. De plus, certaines modifications, telle la dépose des composants du moteur ou du système d'échappement, sont illégales en vertu de la plupart des lois.

! AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Surcharge du véhicule, transport ou remorquage inadéquat d'une charge.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait avoir un effet sur la maniabilité et causer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne transportez jamais de charge sur ce véhicule.

Ne tractez jamais une charge ou un autre véhicule avec ce véhicule.

⚠ AVERTISSEMENT



V03M01Q

DANGER POSSIBLE

Le transport de matériel inflammable ou dangereux comporte un risque d'explosion.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Des blessures graves ou la mort.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne transportez jamais de matériel inflammable ou dangereux.

CONDUITE DU VÉHICULE

Afin d'apprécier pleinement les joies de la conduite de ce véhicule, vous DEVEZ suivre et de connaître certains conseils et concepts de base. Certains peuvent sembler tout à fait nouveaux, alors que d'autres paraîtront logiques ou évidents.

Prenez le temps d'étudier ce guide, les étiquettes de sécurité apposées sur le véhicule et la *VIDÉO DE SÉCURITÉ* accompagnant le véhicule. Vous y trouverez une description plus complète de ce que vous devriez savoir avant d'utiliser le véhicule.

Pour la scurit des enfants, nous vous recommandons fortement de vous conformer cette directive. Vous seul pouvez savoir si un conducteur peut comprendre les risques et utiliser un vhcule de faon scuritaire.

Les personnes présentant une déficience intellectuelle ou des troubles physiques et les amateurs de risques sont plus exposés aux capotages ou collisions pouvant entraîner des blessures, voire le décès.

Les véhicules ne sont pas tous identiques. Chacun présente un rendement, des commandes et des caractéristiques qui lui sont propres. Chacun fait appel à une méthode de conduite particulière et offre une tenue de route différente.

Il est important de bien vous familiariser avec les commandes et le fonctionnement général du véhicule avant de vous aventurer hors route. Exercez-vous dans un endroit approprié et ne présentant aucun danger afin de bien vous familiariser avec les commandes. Conduisez lentement. La conduite à haute vitesse exige beaucoup d'expérience, et les conditions de conduite doivent être favorables.

Les conditions de conduite peuvent varier d'un endroit à l'autre. Elles varient en fonction des conditions météorologiques, qui peuvent changer de façon radicale en peu de temps ou d'une saison à l'autre.

On ne conduit pas de la même façon sur les surfaces sablonneuses qu'on conduit sur les surfaces enneigées, dans des forêts et dans des marécages. Chaque surface exige un niveau supérieur de vigilance et de compétences. Faites preuve de jugement. Procédez avec soin. Évitez les risques inutiles pouvant générer une situation de détresse ou causer des blessures.

Ne présumez jamais que ce véhicule peut s'aventurer partout sans risque. Un terrain accidenté qui comporte, entre autres, des trous, des dépressions, des talus ou des sols plus ou moins durs peut faire basculer le véhicule ou le rendre instable. Pour éviter ce problème, il est recommandé de ralentir et de toujours observer le terrain devant. Si le véhicule tend à basculer ou à se renverser, nous vous suggérons de descendre immédiatement du côté opposé au renversement!

Une inspection de sécurité annuelle du véhicule est fortement recommandée. Adressez-vous à un concessionnaire BRP autorisé pour plus de détails. Bien que non requis, il est recommandé qu'un concessionnaire BRP autorisé effectue la préparation de présaison du véhicule. Chaque

visite au concessionnaire BRP autorisé est une bonne occasion de vérifier si le véhicule fait partie d'une campagne de sécurité. Nous vous invitons également à visiter un concessionnaire BRP autorisé en temps opportun lorsque vous apprenez l'existence d'une campagne liée à la sécurité.

Consultez un concessionnaire BRP autorisé pour les accessoires disponibles qui pourraient être requis.

Inspection avant randonnée

AVERTISSEMENT

Effectuez une inspection avant randonnée avant chaque utilisation pour détecter toute anomalie éventuelle pouvant survenir pendant son utilisation. L'inspection avant la conduite peut vous aider à prévenir l'usure et les dommages, avant qu'un problème ne se manifeste. Remédiez à toutes les déficiences découvertes pour réduire le risque de panne ou de collision.

Avant d'utiliser ce véhicule, le conducteur ou un adulte doit toujours effectuer toutes les étapes de la liste d'inspection avant la randonnée qui suit.

Liste d'inspection avant randonnée

Avant de démarrer le moteur (clé sur OFF)

ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	INSPECTION À EFFECTUER	✓
Liquides	Vérifier le carburant et l'huile moteur.	
	Vérifier le système de freinage pour déceler toute fuite (DS 90 X).	
Fuites	Recherchez toute fuite sous le véhicule.	
Direction	Assurez-vous que la direction fonctionne adéquatement en tournant de gauche à droite et de droite à gauche.	
Manette d'accélérateur	Actionnez la manette d'accélérateur à quelques reprises pour voir si elle fonctionne bien. Elle doit revenir à la position de ralenti dès qu'on la relâche.	
	S'assurer que la vis du limiteur de régime est réglée de manière appropriée selon la capacité du conducteur.	
Frein de stationnement	Serrer le frein de stationnement et s'assurer qu'il fonctionne bien.	
Pneus	Vérifiez la pression et l'état des pneus	

ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	INSPECTION À EFFECTUER	✓
Roues	Vérifiez si les roues sont endommagées et s'il y a un jeu anormal. Vérifiez si les écrous de roue sont serrés.	
Radiateur	Vérifiez si le radiateur est propre.	
Roues dentées et chaîne d'entraînement	Inspecter les roues dentées pour la présence d'usure ou de dommages.	
	Vérifier la chaîne d'entraînement, la glissière et le tendeur de chaîne d'entraînement pour le réglage et la lubrification appropriés (selon le cas).	
Siège	S'assurer que le siège du conducteur est bien installé et bien attaché.	
Compartiments d'entretien et de rangement	Vérifier que les compartiments d'entretien et de rangement sont bien fixés.	
Châssis et suspension	Vérifier sous le véhicule s'il y a des débris sur le châssis ou la suspension et bien nettoyer le châssis et la suspension.	

Avant de démarrer le moteur (clé sur ON)

ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	INSPECTION À EFFECTUER	✓
Témoins	Vérifier le fonctionnement du voyant de température/huile du moteur (tout de suite après avoir mis la clé sur « ON »).	
	S'assurer que les voyants des positions « N » (point mort) et « R » (marche arrière) s'allument selon la sélection du levier sélecteur.	
Feux	Vérifiez le fonctionnement et la propreté des phares et des feux arrière.	
	Vérifiez le fonctionnement des feux de croisement et de route.	
	Vérifiez le fonctionnement du feu d'arrêt.	
Moteur	S'assurer que le robinet d'essence est à la position « ON ».	

Après avoir démarré le moteur

ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	INSPECTION À EFFECTUER	✓
Témoins	S'assurer que le voyant de température/huile du moteur est éteint (couper le moteur si le voyant demeure allumé).	
Levier sélecteur	Vérifier le fonctionnement du levier sélecteur (F, N et R).	
Freins	Avancer lentement sur une très courte distance. Actionner les manettes de frein et la pédale de frein individuellement. Les freins doivent s'actionner à fond. Les manettes et la pédale doivent revenir à leur position initiale lorsqu'elles sont relâchées.	
Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur	Vérifiez que l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur fonctionne correctement.	
Commutateur d'allumage	Vérifiez que le commutateur d'allumage fonctionne correctement en démarrant et en arrêtant le moteur.	

Vêtements

Les conditions météorologiques devraient vous aider à décider comment vous habiller. Toujours s'habiller en fonction de la température la plus froide prévue. Des sous-vêtements isothermes, directement en contact avec la peau, offrent une bonne protection thermique. Il est cependant important que le conducteur porte toujours des vêtements protecteurs et un équipement approprié, dont un casque homologué, des lunettes de protection, des bottes, des gants, un gilet à manches longues et un pantalon long. Ce type de vêtement protégera le conducteur de certains dangers mineurs qui peuvent se présenter sur la route. Le conducteur doit éviter de porter des vêtements amples qui pourraient se prendre dans le véhicule ou dans les buissons et les branches. Selon les conditions, il peut aussi être nécessaire de porter des lunettes antibuée ou de soleil. Porter des lunettes de soleil le jour seulement. Des lentilles de couleurs différentes conçues pour les lunettes antibuée ou de protection aident à distinguer les variations de terrain.



Transport d'un passager

Ce véhicule est conçu pour le transport d'un conducteur seulement. Même si le siège du conducteur est long, ce véhicule n'est pas conçu pour transporter un ou plusieurs passagers. Le transport d'un ou de plusieurs passagers peut modifier la stabilité et la maîtrise du véhicule.

Transport de charges

Ne transportez jamais de charge sur ce véhicule.

Conduite récréative

Respectez les droits et les limites des autres. Évitez les endroits désignés pour les autres utilisateurs de sites hors route. En particulier, évitez les sentiers destinés à la motoneige, à l'équitation, au ski de fond, au vélo de montagne, etc. Ne tenez jamais pour acquis qu'il n'y a personne sur le sentier. Gardez toujours la droite et évitez de zigzaguer d'un côté à l'autre du sentier. Préparez-vous à vous arrêter pour vous ranger sur le côté quand un autre utilisateur arrive en sens contraire.

Tenez-vous toujours à une distance sécuritaire des autres véhicules. En jugeant bien la vitesse, les conditions du terrain, la température ainsi que l'état mécanique de votre véhicule et en "ayant confiance" au bon jugement des autres, vous serez mieux en mesure de déterminer la distance de sécurité appropriée. Ce véhicule, tout comme les autres véhicules, ne peut s'arrêter "net".

Avant d'utiliser le véhicule, informez vos proches de l'itinéraire envisagé et du moment prévu pour le retour.

Selon la durée de la randonnée, munissez-vous d'outils supplémentaires, d'eau, de nourriture et de matériel d'urgence. Renseignez-vous sur les endroits où il sera possible de vous approvisionner en essence et en huile. Préparez-vous à faire face à tout imprévu.

Clé à molette	Téléphone cellulaire
Lunettes de protection avec lentilles colorées	Trousse d'outils fournie
Lampe de poche	Collations
Trousse de premiers soins	Ampoules de rechange
Ruban adhésif	Carte des sentiers
Couteau	

Environnement

Ce véhicule présente, entre autres, l'avantage de vous mener hors des sentiers battus. Il est cependant important de toujours respecter la nature et le droit des autres d'en profiter. Évitez les endroits vulnérables sur le

plan environnemental. Ne conduisez pas sur la végétation forestière ni les arbustes; n'abattez pas les arbres et ne détruisez pas les clôtures; évitez de faire tourner les roues à vide, car cela détruit le terrain. Ayez « le pied léger ».

Ce véhicule peut causer des incendies de forêt par véhicule hors route si des débris s'accumulent à proximité de l'échappement ou d'autres points chauds du moteur et s'allument puis tombent dans l'herbe sèche. Évitez de rouler dans les zones humides, dans les tourbières ou les herbes hautes où les débris peuvent s'accumuler. Si vous avez roulé dans ces endroits, inspectez et enlevez tous les débris du moteur et les points chauds.

Il est interdit à plusieurs endroits de pourchasser les animaux sauvages. Les animaux peuvent mourir d'épuisement si on les pourchasse avec un véhicule motorisé. Si vous rencontrez un animal sur le sentier, arrêtez-vous pour l'observer paisiblement et avec prudence. Vous en garderez un des plus beaux souvenirs de votre vie.

Suivez la règle suivante : « ce que j'apporte, je le rapporte » Évitez de jeter des ordures. N'allumez aucun feu de camp à moins d'en avoir la permission. Dans un tel cas, positionnez le feu à une distance raisonnable des endroits secs. Les dangers que l'on peut provoquer sur le sentier pourraient tôt ou tard causer des blessures, à soi-même ou aux autres.

Respectez les terres agricoles. Obtenez toujours la permission du propriétaire avant de vous aventurer en terrain privé. Respectez les cultures, les animaux de ferme et les limites de la propriété. Refermez toute barrière après l'avoir traversée.

Enfin, évitez de polluer les cours d'eau, les lacs et les rivières. Ne modifiez en aucun cas le système d'échappement ni le moteur et n'enlevez aucun de ses composants.

Limites de conception

Quoique le véhicule soit exceptionnellement robuste pour sa catégorie, il s'agit par définition d'un véhicule léger et son utilisation doit se limiter à sa fonction première.

L'ajout d'un poids sur une partie quelconque du véhicule modifiera sa stabilité en plus de modifier son rendement.

Utilisation hors route

L'utilisation hors route présente toujours un danger. Tout terrain n'ayant pas été préparé spécialement pour des véhicules présente un danger inhérent lorsque sa composition et son inclinaison exacte sont imprévisibles. Le terrain comme tel est une source continue de dangers, et quiconque s'y risque doit en être conscient.

Un conducteur qui s'aventure hors route devrait toujours emprunter la voie la plus sûre en observant rigoureusement le terrain devant lui. Le véhicule ne doit être confié en aucun cas à une personne ne connaissant

pas parfaitement les instructions de conduite et on ne devrait jamais s'aventurer en terrain escarpé ou incertain.

Précautions générales et mesures de sécurité

Les précautions idéales à prendre contre les risques que représente l'utilisation d'un véhicule se résument en quelques mots : prudence, expérience et habileté.

Si il y a le moindre doute quant à la capacité du véhicule à négocier en toute sécurité un obstacle ou une étendue, empruntez une autre route.

Hors route, la puissance et la traction, plus que la vitesse, sont importantes. Ne conduisez jamais à une vitesse qui réduit votre visibilité et votre capacité à choisir les passages sécuritaires.

Observer constamment le terrain devant soi pour repérer les variations soudaines d'inclinaison et les obstacles tels que les rochers ou les souches, qui peuvent entraîner une perte de stabilité et faire basculer ou renverser le véhicule.

Évitez d'utiliser le véhicule si les commandes ne fonctionnent pas normalement.

Avant de passer en marche arrière, assurez-vous que la voie est libre derrière le véhicule. Reculez lentement et évitez les virages serrés.

BRP recommande de toujours rester assis sur le VTT lors de la conduite en marche arrière. Évitez de vous tenir debout. Votre poids pourrait se déplacer vers l'avant et s'appuyer contre la manette d'accélérateur, causant ainsi une accélération soudaine pouvant mener à une perte de maîtrise du véhicule.

Serrez le frein de stationnement quand le véhicule est arrêté ou stationné. Cette précaution est particulièrement importante pour le stationnement en pente. En pente raide ou, si le véhicule transporte une charge, bloquez les roues du véhicule avec des roches ou des briques. Assurez-vous que la soupape d'essence est bien fermée.

Montée

Grâce à sa conception, ce véhicule est un excellent grimpeur, à un point tel qu'il pourrait basculer avant même de perdre sa traction. Par exemple, il est fréquent qu'on escalade une colline érodée au point où sa crête est très pointue. Le véhicule peut évidemment surmonter un tel obstacle, mais on doit le faire en tenant compte du risque de basculement au moment où le poids du véhicule est transféré de l'avant vers l'arrière.

Le même problème peut survenir lorsqu'un objet incrusté soulève l'avant du véhicule plus que vous ne le désirez. Dans ce cas, modifiez votre trajectoire. Tenez compte des risques que représente le déplacement à flanc de colline.

Il est également prudent de bien connaître l'état du terrain de l'autre côté de la colline ou du talus. Il arrive trop souvent qu'il y ait un escarpement impossible à négocier ou à descendre.

Descente

Ce véhicule peut gravir des pentes qui sont plus raides qu'il ne peut descendre en toute sécurité. Par conséquent, avant de monter une pente, assurez-vous qu'il est possible de la descendre en toute sécurité.

Si vous décélérez en descendant une pente glissante, le véhicule risque de "glisser". Maintenez une vitesse constante ou accélérez légèrement pour reprendre le contrôle.

Déplacement à flanc de colline

Dans la mesure du possible, vous devriez éviter de tels déplacements. Sinon, procédez avec une extrême prudence. Le véhicule pourrait basculer lors du déplacement latéral sur une pente escarpée. De plus, le véhicule pourrait se mettre à glisser sur le côté et devenir non maîtrisable sur les surfaces glissantes et instables. Ne tentez pas de faire tourner le véhicule vers l'aval en le faisant glisser. Évitez les obstacles et les dépressions qui auraient pour effet de soulever le véhicule d'un côté, ce qui risquerait de le faire basculer.

Escarpements

Les amortisseurs du véhicule se détendront complètement et le véhicule s'arrêtera si ses roues avant ou arrière se retrouvent dans le vide, au-dessus d'un escarpement. Si l'escarpement est abrupt ou profond, le véhicule piquera du nez et culbutera.



AVERTISSEMENT

Évitez de franchir des escarpements. Faites plutôt marche arrière et empruntez un autre trajet.

Conduite sur surfaces enneigées

Lors de l'inspection avant randonnée, prêter une attention particulière aux endroits où la neige et la glace peuvent s'accumuler et nuire à la visibilité des phares et des réflecteurs, ou entraver le mouvement des manettes et des interrupteurs. Avant de démarrer votre VTT, vérifiez si la direction, les manettes d'accélérateur et de frein, ainsi que les pédales de commande bougent librement.

Lorsque vous conduisez le VTT sur un chemin recouvert de neige, l'adhérence des pneus est généralement réduite amenant ainsi le véhicule à réagir différemment aux commandes. Sur une surface à adhérence réduite, la direction n'est pas aussi vive et précise, la distance de freinage est al-

longée et l'accélération est moins sensible. Ralentissez et évitez d'accélérer "brusquement". Les pneus risquent de patiner et le véhicule peut déraiper en survirage. Évitez de freiner brusquement. Le véhicule risque de glisser en ligne droite. Or, le meilleur conseil que l'on puisse donner consiste à réduire la vitesse de façon sécuritaire afin d'anticiper certaines manœuvres pour avoir suffisamment de temps et de distance pour garder le parfait contrôle du véhicule et éviter qu'il ne fasse une embardée.

Lorsque vous circulez dans la neige poudreuse avec le VTT, un nuage de neige se soulève et de la neige s'accumule ou fond sur certains composants à découvert, y compris les pièces rotatives comme les disques de frein. L'eau, la neige et la glace peuvent influencer la réponse de freinage du VTT. Freinez fréquemment même lorsqu'il n'est pas nécessaire de ralentir; cela empêchera la glace ou la neige de s'accumuler et asséchera les plaquettes et les disques de frein. De plus, en procédant ainsi dans des conditions de conduite à faible risque, vous vérifiez le niveau d'adhérence et vous êtes conscient de la réaction du véhicule aux commandes données. Enlever toujours la neige et la glace des repose-pieds et des manettes d'accélérateur et de frein. Enlever fréquemment la neige du siège, du guidon, des phares et des réflecteurs.

L'épaisseur de la couche de neige peut masquer la présence de roches, de souches ou d'autres objets. Une neige mouillée peut gêner la maniabilité alors que le véhicule s'y embourbe ou y perd complètement sa traction. Regardez au loin et soyez vigilant afin de déceler tout signe visible de tels obstacles. Dans le doute, vous devez garder vos distances. Ne circulez pas sur un plan d'eau gelé avant d'avoir vérifié si la glace peut supporter le poids du VTT, des utilisateurs et de sa charge. Ne pas oublier que la glace peut être suffisamment épaisse pour supporter une motoneige mais pas un VTT du même poids puisque sa surface portante est répartie sur les quatre pneus alors que, sur une motoneige, le poids est réparti sur la chenille et les skis.

Pour un confort maximal et pour éviter les engelures, portez des vêtements de protection pour VTT appropriés convenant aux conditions météorologiques lors des randonnées.

Après chaque randonnée, enlever la neige ou la glace qui a pu s'accumuler sur la carrosserie du véhicule ainsi que sur toutes ses pièces mobiles (freins, composants de la direction, rouage d'entraînement, commandes, etc.). La neige mouillée gèlera pendant que le véhicule est arrêté et sera plus difficile à enlever au moment de la prochaine inspection avant randonnée.

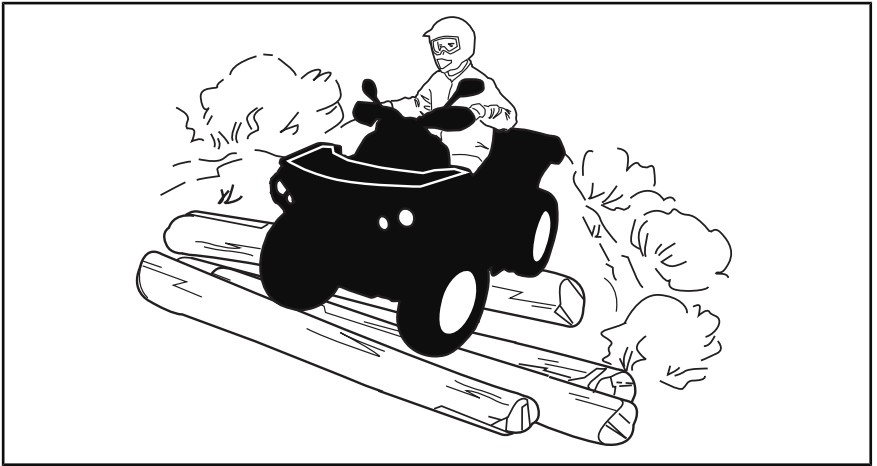
Techniques de conduite

Conduire le véhicule trop rapidement pour vos compétences ou les conditions peut entraîner des blessures. Maniez doucement l'accélérateur pour vous déplacer en sécurité. Les statistiques montrent que les virages à haute vitesse entraînent généralement des accidents et des blessures. N'oubliez jamais que ce véhicule est lourd! Son poids pourrait vous garder

prisonnier s'il venait à se renverser sur vous. Utilisez toujours des techniques de conduite adéquates pour éviter les renversements du véhicule sur les collines et les terrains accidentés et dans les virages.

Ce véhicule n'est pas conçu pour sauter et ne peut absorber entièrement l'énergie d'impacts tels que les sauts et il vous transmettra cette énergie. La pratique de cabrés peut faire que le véhicule se renverse sur le conducteur. Ces deux exercices sont très risqués et nous vous recommandons de les éviter en tout temps.

Pour assurer une bonne maîtrise du véhicule, nous vous recommandons fortement de garder les mains sur le guidon et à portée des commandes. Le même principe s'applique aux pieds. Pour réduire les risques de blessures à vos jambes et à vos pieds, gardez ceux-ci sur les repose-pieds à tout moment. Éviter d'orienter le bout des pieds vers l'extérieur ou d'étendre les pieds pour faciliter les virages, puisqu'ils pourraient être heurtés ou bloqués par un obstacle ou entrer en contact avec les roues.



Malgré que la suspension du véhicule soit adéquate, un terrain ondulé ou rugueux vous rendra inconfortable et peut même causer des maux de dos. L'adoption d'une position accroupie ou semi-accroupie est souvent nécessaire. Ralentissez et laissez vos jambes fléchies absorber les chocs.

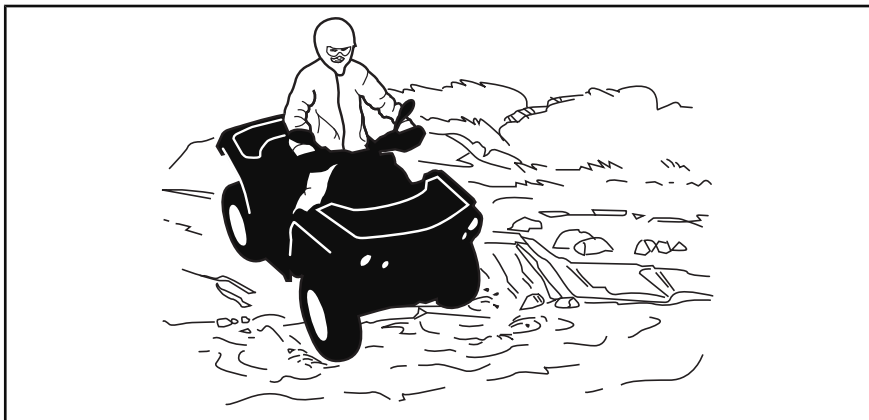
Ce véhicule n'est pas conçu pour circuler sur les routes ou les autoroutes. (Dans la plupart des endroits, il s'agit d'une pratique illégale.) Vous pourriez entrer en collision avec un autre véhicule en circulant sur les routes ou les autoroutes avec votre véhicule.

Les pneus du véhicule ne conviennent pas aux surfaces asphaltées. De plus, le véhicule n'est pas équipé d'un différentiel arrière (les roues arrière tournent toujours à la même vitesse). C'est pourquoi la maniabilité et la capacité de contrôle du véhicule pourraient être grandement réduites sur une surface asphaltée.

La conduite sur route ou sur les accotements peut semer la confusion chez les autres usagers de la route, en particulier si vos feux de jour sont allumés.

Lorsqu'il faut traverser une route, le conducteur en tête de file doit descendre de son véhicule, observer la route et diriger les autres conducteurs. La dernière personne ayant traversé aide alors le conducteur en tête à traverser à son tour. Évitez de circuler sur les trottoirs. Les trottoirs sont destinés aux piétons.

Ce véhicule n'est pas conçu pour traverser les cours d'eau.



Des freins mouillés réduisent la capacité de freinage. Après être sorti de l'eau, de la neige ou de la boue, actionnez les freins quelques fois pour que la chaleur de la friction sèche les freins.

Le terrain peut être boueux et marécageux près des cours d'eau. Se tenir prêt à rencontrer des trous ou des variations de profondeur. De plus, soyez attentif au danger que peuvent poser les rochers, les billots, etc., qui sont recouverts par la végétation.

Si le trajet amène à traverser des étendues d'eau gelées, vérifiez si la glace est assez épaisse pour supporter le poids du conducteur, ainsi que celui du véhicule et de sa charge. Soyez particulièrement prudent à proximité des trous dans la glace, car ils indiquent à coup sûr que l'épaisseur de la glace varie. Dans le doute, renoncez à traverser.

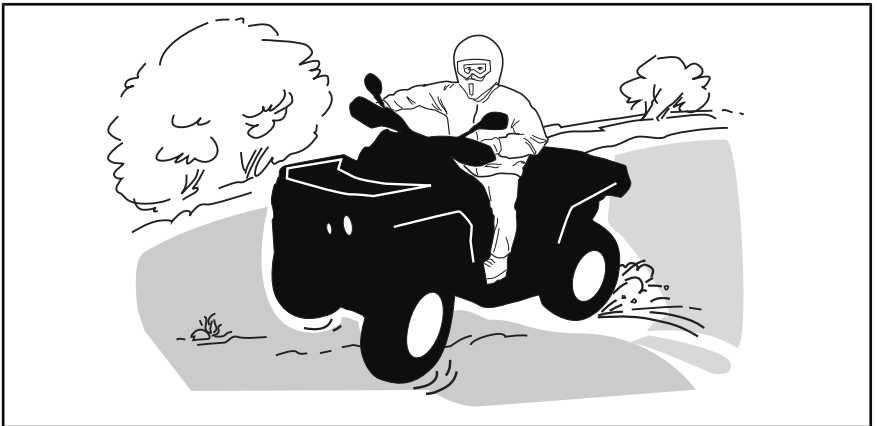
La glace compromet également la maniabilité du véhicule. Ralentissez et évitez d'accélérer "brusquement". Cela ferait patiner les roues, sans compter que le véhicule pourrait se renverser. Évitez de freiner brusquement. Cela pourrait causer une glissade incontrôlée et le véhicule pourrait se renverser. Évitez en tout temps de vous aventurer dans la neige fondante, puisqu'elle pourrait obstruer le fonctionnement des commandes du véhicule.

La conduite dans la neige peut réduire la capacité de freinage. Réduisez votre vitesse et gardez une plus grande distance de sécurité pour le freinage. Les projections de neige peuvent provoquer une accumulation de glace ou de neige sur les commandes et les composants des freins. Serrez les freins fréquemment pour éviter toute accumulation de glace ou de neige. Consulter les « Précautions générales et mesures de sécurité » dans cette sous-section pour plus d'informations détaillées concernant la conduite sur les surfaces couvertes de neige.

Rouler sur le sable, les dunes de sable et la neige est une expérience unique, mais on doit prendre certaines précautions. La neige et le sable mouillé, épais ou fin peuvent entraîner une perte de traction et faire que le véhicule glisse, s'enfonce ou s'enlise. Dans ce cas, rechercher une base plus solide. Une fois de plus, le meilleur conseil consiste à ralentir et à tenir compte de l'état du terrain.

Pour vous aventurer sur les dunes, nous recommandons de munir le véhicule d'un fanion de sécurité de type antenne. Cela aidera les conducteurs à vous repérer au-delà de la dune de sable suivante. Soyez prudent lorsque vous apercevez un fanion de sécurité devant vous. Puisque ce type de fanion peut se prendre dans les branches et rebondir sur vous, évitez de l'utiliser là où les branches et les obstacles sont particulièrement bas.

La conduite sur un chemin de roches ou de gravier est similaire à la conduite sur glace. La direction du véhicule étant altérée, il pourrait glisser et se renverser, surtout à haute vitesse. De plus, la distance de freinage peut varier. Se rappeler qu'appuyer sur l'accélérateur brusquement ou glisser risque de projeter des pierres vers l'arrière, dans la voie du conducteur suivant. Ne faites jamais cela délibérément.



Si le véhicule se met à glisser, tournez le guidon dans la direction du glissement jusqu'à la reprise de la maîtrise du véhicule. Ne serrez jamais les freins à fond et ne bloquez jamais les roues.

Respectez la signalisation du sentier. Elle est là pour aider tous ses usagers.

Franchir les obstacles rencontrés sur le chemin avec prudence. Il peut s'agir de pierres détachées, de troncs d'arbres, de surfaces glissantes, de clôtures, de poteaux, de remblais ou de dépressions. Évitez ces obstacles dans la mesure du possible. Rappelez-vous que certains sont trop gros ou dangereux pour qu'on puisse les traverser, et doivent donc être évités. Il est possible de passer sur des pierres ou des troncs d'arbres... à un angle de 90° degrés. Tenez-vous sur les repose-pieds, genoux fléchis. Ajuster la vitesse sans perdre d'élan et éviter d'accélérer brusquement. Tenez le guidon fermement. Transférez votre poids vers l'arrière et franchissez l'obstacle. Assurez-vous que les roues avant demeurent au sol. Tenez compte du fait que l'obstacle peut glisser ou se déplacer en le franchissant.

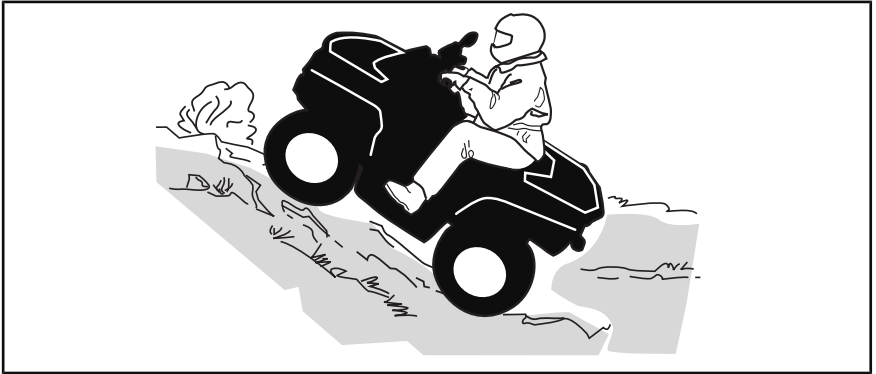
Il faut tenir compte de deux facteurs important lorsqu'on conduit en pente : faire attention aux surfaces glissantes ou aux variations du terrain et aux obstacles et ... avoir une bonne position du corps.

Serrez toujours le frein de stationnement quand le véhicule est arrêté ou stationné. Cette précaution est particulièrement importante pour le stationnement en pente. Sur les pentes très inclinées, ou si le VTT transporte une charge, bloquez les roues du véhicule avec des roches ou des briques.

Montée

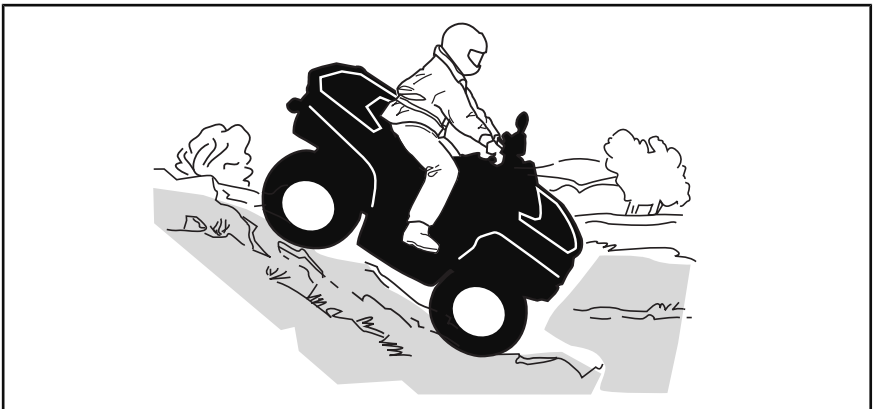
Avant d'essayer de monter une colline, gardez ces choses en tête. Monter une côte ne devrait être tenté que par des conducteurs expérimentés. Commencez sur de faibles pentes. Conduisez toujours tout droit vers le haut et maintenez votre poids vers l'avant et vers le haut de la colline. Maintenir les pieds sur les repose-pieds et accélérer avant de commencer à monter. Essayez de maintenir une vitesse constante et actionnez doucement l'accélérateur pour éviter les accélérations. Une pente abrupte ou une variation de terrain ou le roulement d'une roue sur un obstacle pourrait avoir un impact important sur la stabilité, car il pourrait soulever l'avant du véhicule augmentant le risque de renversement. Certaines collines sont trop raides pour arrêter ou récupérer en toute sécurité après une tentative infructueuse d'escalade. Essayez d'éviter les pentes raides. Si vous n'êtes pas prudent, le véhicule pourrait basculer lors de la montée de la colline. Si l'angle est tel qu'il est impossible de grimper ou si le véhicule se met à reculer, freinez en prenant soin de ne pas glisser. Descendez du véhicule et utilisez ensuite la technique du virage en K (tout en marchant en arrière, à côté du véhicule sur le côté le plus élevé et avec une main sur la manette de frein, reculez lentement l'arrière du véhicule vers le haut de la colline, puis conduisez vers le bas). Marchez ou descendez toujours en amont de la pente et restez à l'écart du véhicule et de ses roues motrices. Ne tentez jamais de retenir un véhicule qui se renverse. Restez à l'écart. Évitez de traverser le sommet de la colline à haute vitesse.

Des obstacles, dont des escarpements, peuvent se trouver de l'autre côté.



Descente

Maintenez le poids de votre corps vers l'arrière. Freinez graduellement pour éviter de glisser. En descente, ne pas ralentir avec la compression du moteur et ne pas mettre le véhicule au point mort. Essayez d'éviter les pentes raides. Si vous n'êtes pas prudent, le véhicule pourrait basculer en descendant la pente.



Déplacement à flanc de colline

Cette technique comporte **énormément de risques**, puisqu'elle peut modifier radicalement l'équilibre du véhicule. Nous vous recommandons d'ailleurs de l'éviter dans la mesure du possible. Cependant, si un tel déplacement est nécessaire, il convient de **TOUJOURS** placer le poids du corps vers le haut de la colline et d'être prêt à descendre de ce côté si le véhicule se renverse. **Ne tentez jamais d'immobiliser le véhicule ou de le protéger des dommages.**



Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que :

AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

ÉTIQUETTES IMPORTANTES APOSÉES SUR LE VÉHICULE (CANADA ET ÉTATS-UNIS)

Canada et États-Unis

Étiquette mobile

Ce véhicule est accompagné d'une étiquette mobile contenant d'importants renseignements sur la sécurité.

Toute personne qui prend place dans le véhicule doit lire et comprendre ces renseignements avant de partir en randonnée.

MODÈLE DE CATÉGORIE **Y**

CE VTT A ÉTÉ CONÇU POUR UN USAGE RÉCRÉATIF SOUS L'ÉTROITE SUPERVISION DES PARENTS

CONDUCTEUR SEULEMENT - AUCUN PASSAGER

CE VTT DE CATÉGORIE Y A ÉTÉ CONÇU POUR QUE SA VITESSE MAXIMALE SOIT RESTREINTE

D570 (RECOMMANDÉ POUR LES UTILISATEURS DE PLUS DE 6 ANS)

VITESSE MAXIMALE RESTREINTE À 16 KM/H (10 MPH)
(RÉGLÉE EN USINE)

* LA VITESSE MAXIMALE PEUT ATTEINDRE 24 KM/H (15 MPH) (RÉGLÉE SOUS LA SUPERVISION/SELON LE JUGEMENT DES PARENTS)

D590 / D590X (RECOMMANDÉ POUR LES UTILISATEURS DE PLUS DE 10 ANS)

VITESSE MAXIMALE RESTREINTE À 24 KM/H (15 MPH) (RÉGLÉE EN USINE)

* LA VITESSE MAXIMALE PEUT ATTEINDRE 48 KM/H (30 MPH) (RÉGLÉE SOUS LA SUPERVISION/SELON LE JUGEMENT DES PARENTS)

IL EST POSSIBLE DE SUIVRE DES COURS POUR APPRENDRE À ENSEIGNER LA CONDUITE DE VTT, CONSULTER SON CONCESSIONNAIRE POUR PLUS DE DÉTAILS.


SE RENSEIGNER APRÈS DE SON CONCESSIONNAIRE À PROPOS DES LOIS PROVINCIALES OU LOCALES RÉGISSANT LA CONDUITE D'UN VTT

*voir les directives du Guide du conducteur


NE PAS RETIRER CETTE ÉTIQUETTE AVANT DE VENDRE LE VÉHICULE
704902030

⚠️ AVERTISSEMENT


Une mauvaise utilisation du véhicule peut causer des BLESSURES GRAVES ou la MORT.




Toujours porter un casque et des vêtements de sécurité approuvés.



NE JAMAIS conduire sur la voie publique.



NE JAMAIS transporter de passager.



NE JAMAIS conduire sous l'influence de drogues ou alcool.

NE JAMAIS conduire :

- sans avoir reçu une formation ou des directives appropriées.
- à une vitesse trop élevée pour vos compétences ou pour les conditions routières.
- sur la voie publique - le VTT pourrait entrer en collision avec un autre véhicule.
- avec un passager - les passagers affectent l'équilibre et la manœuvrabilité du véhicule et augmentent le risque de perte de contrôle.

TOUJOURS :

- utiliser des techniques de conduite appropriées pour éviter le renversement du véhicule sur collines, terrains accidentés et dans les virages.
- éviter les chaussées pavées - au risque d'affecter gravement la manœuvrabilité et le contrôle.

REPÉRER ET LIRE LE GUIDE DU CONDUCTEUR,
SUIVRE TOUS LES AVERTISSEMENTS ET DIRECTIVES.

TYPIQUE

⚠ AVERTISSEMENT. L'utilisation, la réparation et l'entretien d'un véhicule tout-terrain peuvent vous exposer à des produits chimiques, incluant le monoxyde de carbone, les phtalates et le plomb issus des gaz d'échappement, reconnus par l'État de Californie comme provoquant des cancers et des malformations congénitales ou affectant le système reproductif.

Pour réduire l'exposition, évitez de respirer les gaz d'échappement et ne faites pas tourner le moteur au ralenti sauf si cela est nécessaire. Réparez le véhicule dans un espace bien ventilé et portez des gants ou lavez vos mains fréquemment lorsque vous réparez votre véhicule.

Pour en savoir davantage, visitez le www.P65Warnings.ca.gov/products/passenger-vehicle



704906872

DESCRIPTION DU MOTEUR DU VÉHICULE :

XXXXX

CERTIFICATION EPA

NER (NIVEAUX D'ÉMISSION NORMALISÉS) =
SUR UNE ÉCHELLE DE 0 A 10, 0 ÉTANT LE PLUS
PROPRE

***NE PAS ENLEVÉ AVANT LA VENTE.**



704901107

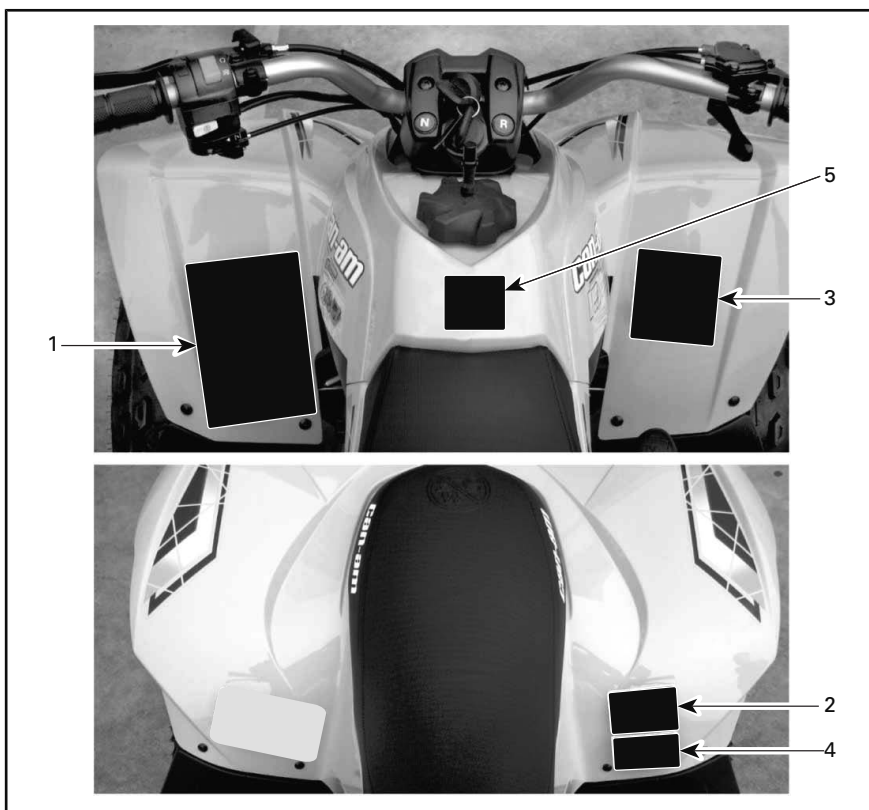
TYPIQUE

Étiquettes de sécurité sur le véhicule

Lisez et comprenez les étiquettes de sécurité sur le véhicule. Ces étiquettes sont apposées sur le véhicule afin d'assurer la sécurité du conducteur ou des passants.

Les étiquettes de sécurité apposées sur le véhicule font partie intégrante de ce dernier. Si elles se décollent ou sont endommagées, elles seront remplacées gratuitement. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am autorisé.

REMARQUE : En cas de divergence entre ce guide et le véhicule, les étiquettes de sécurité sur le véhicule ont préséance sur les étiquettes présentes dans ce guide.



TYPIQUE — EMBLEMES DES ÉTIQUETTES

⚠ AVERTISSEMENT

L'utilisation incorrecte de VTT peut résulter en BLESSURES GRAVES ou la MORT.



TOUJOURS PORTER UN CASQUE ET DES VÊTEMENTS DE SÉCURITÉ APPROUVÉS.

NE JAMAIS UTILISER SUR DES VOIES PUBLIQUES.

NE JAMAIS ACCEPTER DE PASSAGERS.

NE JAMAIS ÊTRE SOUS L'INFLUENCE DE DROGUES OU ALCOOL.

NE JAMAIS conduire:

- sans avoir reçu une formation ou des directives adéquates au préalable.
- à des vitesses excédant vos compétences ou les conditions de conduite.
- sur les routes publiques - au risque de provoquer une collision avec un autre véhicule.
- avec un passager - les passagers affectent l'équilibre et la manoeuvrabilité du véhicule et augmentent le risque de perte de contrôle.

TOUJOURS:

- utiliser des techniques de conduite appropriées pour éviter le renversement du véhicule sur collines, terrains accidentés et dans les virages.
- éviter les chaussées pavées - au risque d'affecter gravement la manoeuvrabilité et le contrôle.




REPÉRER ET LIRE LE GUIDE DU CONDUCTEUR, SUIVRE TOUS LES AVERTISSEMENTS ET DIRECTIVES.

704901851

ÉTIQUETTE 1

⚠ AVERTISSEMENT



NE JAMAIS prendre de passagers.
Les passagers peuvent causer une perte de contrôle du véhicule et entraîner des BLESSURES GRAVES ou la MORT.

704 900 320

V01M07Z

ÉTIQUETTE 2

⚠ AVERTISSEMENT



MOINS DE 6

La conduite de ce véhicule par un enfant de moins de 6 ans augmente les risques de BLESSURES GRAVES et de DÉCÈS.

La supervision d'un parent est requise pour les enfants de moins de 16 ans.

NE JAMAIS laisser un enfant de moins de 6 ans conduire ce véhicule.

704901851

ÉTIQUETTE 3 - DS 70

⚠ AVERTISSEMENT



MOINS DE 10

La conduite de ce véhicule par un enfant de moins de 10 ans augmente les risques de BLESSURES GRAVES et de DÉCÈS.

La supervision d'un parent est requise pour les enfants de moins de 16 ans.

NE JAMAIS laisser un enfant de moins de 10 ans conduire ce véhicule.

704902031

ÉTIQUETTE 3 - DS 90 ET DS 90 X




ÉTIQUETTE 4 - TYPIQUE



ÉTIQUETTE 9

Étiquettes de conformité

Ces étiquettes indiquent que le véhicule satisfait aux normes.

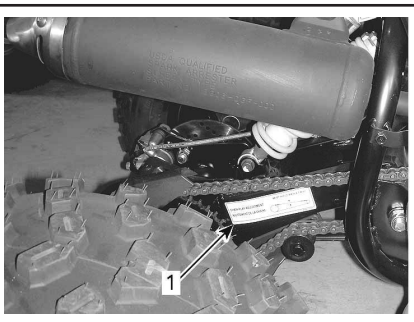
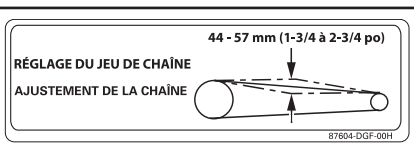
FAMILLE DE MOTEUR		FAMILLE DE MOTEUR		RENSEIGNEMENTS SUR LE DISPOSITIF ANTIPOLLUTION CE VÉHICULE EST CERTIFIÉ POUR FONCTIONNER À L'ESSENCE SANS PLOMB ET IL RÉPOND AUX NORMES <input type="checkbox"/> DE L'EPA POUR LES VTT À MOTEUR SI.	
FAMILLE DE PERMÉATION		FAMILLE DE PERMÉATION			
LIMITE DES ÉMISSIONS		LIMITE DES ÉMISSIONS DE LA FAMILLE		INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS CE VÉHICULE EST CERTIFIÉ POUR FONCTIONNER À L'ESSENCE SANS PLOMB ET IL RÉPOND AUX <input type="checkbox"/> NORMES DE L'EPA POUR LES VTT À MOTEUR SI	
CYLINDRÉE		CYLINDRÉE			
SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS		SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS		VOIR LE GUIDE DU CONDUCTEUR POUR LES SPÉCIFICATIONS D'ENTRETIEN	
BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.					

TIPIQUE - EMPLACEMENT : SOUS L'AILÉ ARRIÈRE



EMPLACEMENT : AILE AVANT

Étiquette d'information technique



1. Emplacement de l'étiquette de réglage de la chaîne



EMPLACEMENT : PRÈS DU BOUCHON DU RÉSERVOIR D'ESSENCE

ÉTIQUETTES IMPORTANTES APPOSÉES SUR LE VÉHICULE (TOUS LES PAYS SAUF CANADA ET ÉTATS-UNIS)

Tous les pays sauf Canada et États-Unis

Modèles DS 90 et DS 90 X seulement

Étiquette mobile

Ce véhicule est accompagné d'une étiquette mobile contenant d'importants renseignements sur la sécurité.

Toute personne qui prend place dans le véhicule doit lire et comprendre ces renseignements avant de partir en randonnée.



AVERTISSEMENT

- Localisez et lisez le guide du conducteur. Une utilisation incorrecte du VTT pourrait entraîner des BLESSURES GRAVES, VOIRE MORTELLES. Suivez toutes les instructions et tous les avertissements.
- Portez toujours une protection oculaire.
- Portez toujours un casque homologué et des vêtements de protection.
- N'utilisez jamais le véhicule sur la voie publique.
- Ne transportez jamais des passagers.
- Ne conduisez jamais ce véhicule sous l'influence de l'alcool ou de drogues.

MODÈLE DE CATÉGORIE Y

CE VTT A ÉTÉ CONÇU POUR UN USAGE RÉCRÉATIF SOUS L'ÉTROITE SUPERVISION DES PARENTS

CONDUCTEUR SEULEMENT - AUCUN PASSAGER

CE VTT DE CATÉGORIE Y A ÉTÉ CONÇU POUR QUE SA VITESSE MAXIMALE SOIT RESTREINTE

**DS90 / DS90X (RECOMMANDÉ)
POUR LES UTILISATEURS DE PLUS DE 10 ANS**

VITESSE MAXIMALE RESTREINTE À
24 KM/H (15 MPH) (RÉGLÉE EN USINE)

* LA VITESSE MAXIMALE PEUT ATTEINDRE

48 KM/H (30 MPH) (RÉGLÉE SOUS LA

SUPERVISION/SELON LE JUGEMENT DES PARENTS)

IL EST POSSIBLE DE SUIVRE DES COURS POUR APPRENDRE À ENSEIGNER LA CONDUITE DE VTT. CONSULTER SON CONCESSIONNAIRE POUR PLUS DE DÉTAILS.

SE RENSEIGNER AUPRÈS DE SON CONCESSIONNAIRE À PROPOS DES LOIS PROVINCIALES OU LOCALES RÉGISSANT LA CONDUITE D'UN VTT

*voir les directives du Guide du conducteur

NE PAS RETIRER CETTE ÉTIQUETTE AVANT DE VENDRE LE VÉHICULE



704905265

TYPIQUE

DESCRIPTION DU MOTEUR DU VÉHICULE :

XXXXX

CERTIFICATION EPA

NER (NIVEAUX D'ÉMISSION NORMALISÉS) = X
SUR UNE ÉCHELLE DE 0 A 10, 0 ÉTANT LE PLUS
PROPRE



*NE PAS ENLEVÉ AVANT LA VENTE.

704901107

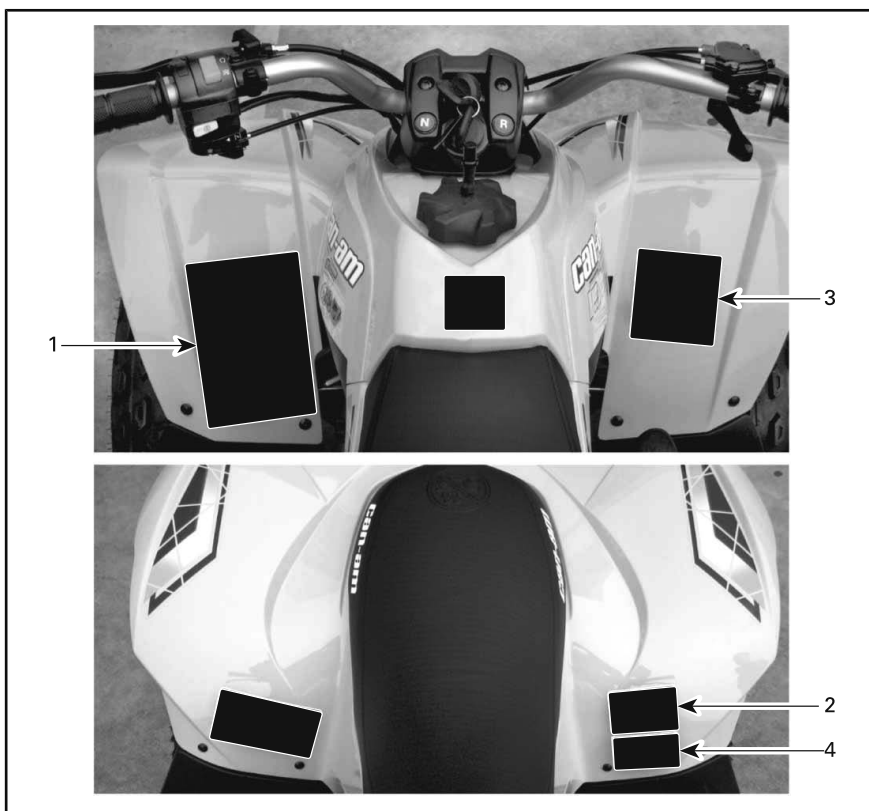
TYPIQUE : APPLICABLE LORSQU'IL EST ÉQUIVALENT À UN MODÈLE CERTIFIÉ AUX NORMES DE L'EPA

Étiquettes de sécurité sur le véhicule

Lisez et comprenez les étiquettes de sécurité sur le véhicule. Ces étiquettes sont apposées sur le véhicule afin d'assurer la sécurité du conducteur ou des passants.

Les étiquettes de sécurité apposées sur le véhicule font partie intégrante de ce dernier. Si elles se décollent ou sont endommagées, elles seront remplacées gratuitement. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am autorisé.

REMARQUE : En cas de divergence entre ce guide et le véhicule, les étiquettes de sécurité sur le véhicule ont préséance sur les étiquettes présentes dans ce guide.

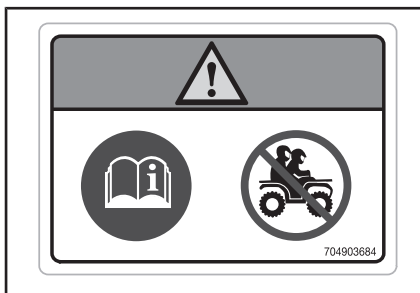


TYPIQUE — EMBLEMES DES ÉTIQUETTES

Étiquette 1

! AVERTISSEMENT

- Localisez et lisez le guide du conducteur. Une utilisation incorrecte du VTT pourrait entraîner des BLESSURES GRAVES, VOIRE MORTELLES. Suivez toutes les instructions et tous les avertissements.
- Portez toujours une protection oculaire.
- Portez toujours un casque homologué et des vêtements de protection.
- N'utilisez jamais le véhicule sur la voie publique.
- Ne transportez jamais des passagers.
- Ne conduisez jamais ce véhicule sous l'influence de l'alcool ou de drogues.

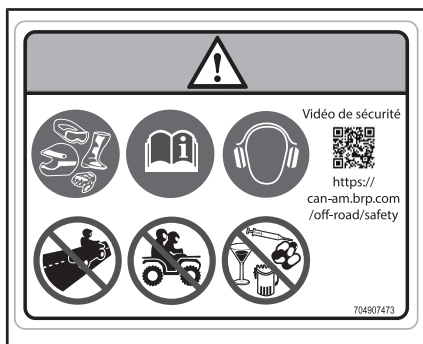


ÉTIQUETTE 2

Étiquette 3

! AVERTISSEMENT

L'utilisation de ce VTT si vous êtes âgé de moins de 10 ans augmente vos risques de subir des BLESSURES GRAVES ou MORTELLES. N'utilisez JAMAIS ce VTT si vous avez moins de 10 ans.



ÉTIQUETTE 1

Étiquette 2

! AVERTISSEMENT

- Localisez et lisez le guide du conducteur.
- Ne transportez jamais un passager.



ÉTIQUETTE 3

Étiquette 4

⚠️ AVERTISSEMENT

- Localisez et lisez le guide du conducteur.
- Une surcharge ou une pression des pneus incorrecte peut entraîner une perte de maîtrise, entraînant des BLESSURES GRAVES ou MORTELLES.
- Assurez-vous TOUJOURS que la pression des pneus est adéquate.
- NE JAMAIS EXCÉDER la capacité de charge de 70 kg, incluant le poids du conducteur et des accessoires.

The label features a warning triangle at the top. Below it, an icon of a person plus a suitcase is followed by the text "< 70 kg MAX. (150 lb)". To the left is an information icon (book with 'i'). Below these, a tire icon is followed by an equals sign. To the right of the equals sign are two columns of tire pressure data: "MAX: 35 kPa (5 psi) MIN: 25 kPa (3.6 psi)" and "MAX: 35 kPa (5 psi) MIN: 25 kPa (3.6 psi)". The unit "kPa" is centered below the equals sign. The number "704903806" is in the bottom right corner.

ÉTIQUETTE 4

Étiquettes de conformité

Ces étiquettes indiquent que le véhicule satisfait aux normes.

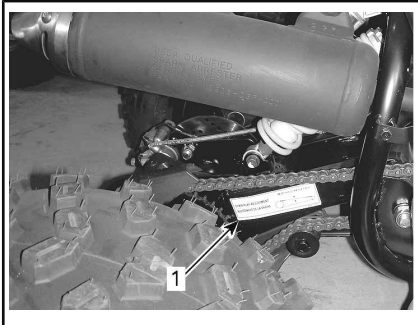
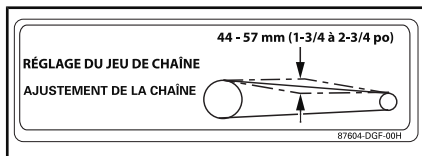
The CE label includes the text "WET WEIGHT POIDS EN ETAT DE MARCHÉ" and "kg". The ACN label includes "ACN 097 370 100" and "POWER PUISSANCE kW". Below both labels is the text: "THIS VEHICLE IS AN ALL TERRAIN VEHICLE AND IS NOT INTENDED FOR USE ON PUBLIC ROADS. CE VÉHICULE EST UN VÉHICULE TOUT TERRAIN QUI N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE UTILISÉ SUR LES VOIES PUBLIQUES." and the number "704900891".

EMPLACEMENT : TUBE INFÉRIEUR AVANT DROIT DE L'ARMATURE

FAMILLE DE MOTEUR		FAMILLE DE MOTEUR	RENSEIGNEMENTS SUR LE DISPOSITIF ANTIPOLLUTION CE VÉHICULE EST CERTIFIÉ POUR FONCTIONNER À L'ESSENCE SANS PLOMB ET IL RÉPOND AUX NORMES <input type="checkbox"/> DE L'EPA POUR LES VTT À MOTEUR SI. INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS CE VÉHICULE EST CERTIFIÉ POUR FONCTIONNER À L'ESSENCE SANS PLOMB ET IL RÉPOND AUX <input type="checkbox"/> NORMES DE L'EPA POUR LES VTT À MOTEUR SI VOIR LE GUIDE DU CONDUCTEUR POUR LES SPÉCIFICATIONS D'ENTRETIEN VOIR GUIDE DU CONDUCTEUR POUR LES SPÉCIFICATIONS D'ENTRETIEN	
FAMILLE DE PERMÉATION		FAMILLE DE PERMÉATION		
LIMITE DES ÉMISSIONS		LIMITE DES ÉMISSIONS DE LA FAMILLE		
CYLINDRÉE		CYLINDRÉE		
SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS		SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS		
BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.				

TIPIQUE : APPLICABLE LORSQU'ÉQUIVALENT À UN MODÈLE CERTIFIÉ AUX NORMES DE L'EPA – EEMPLACEMENT : SOUS L'AILLE ARRIÈRE

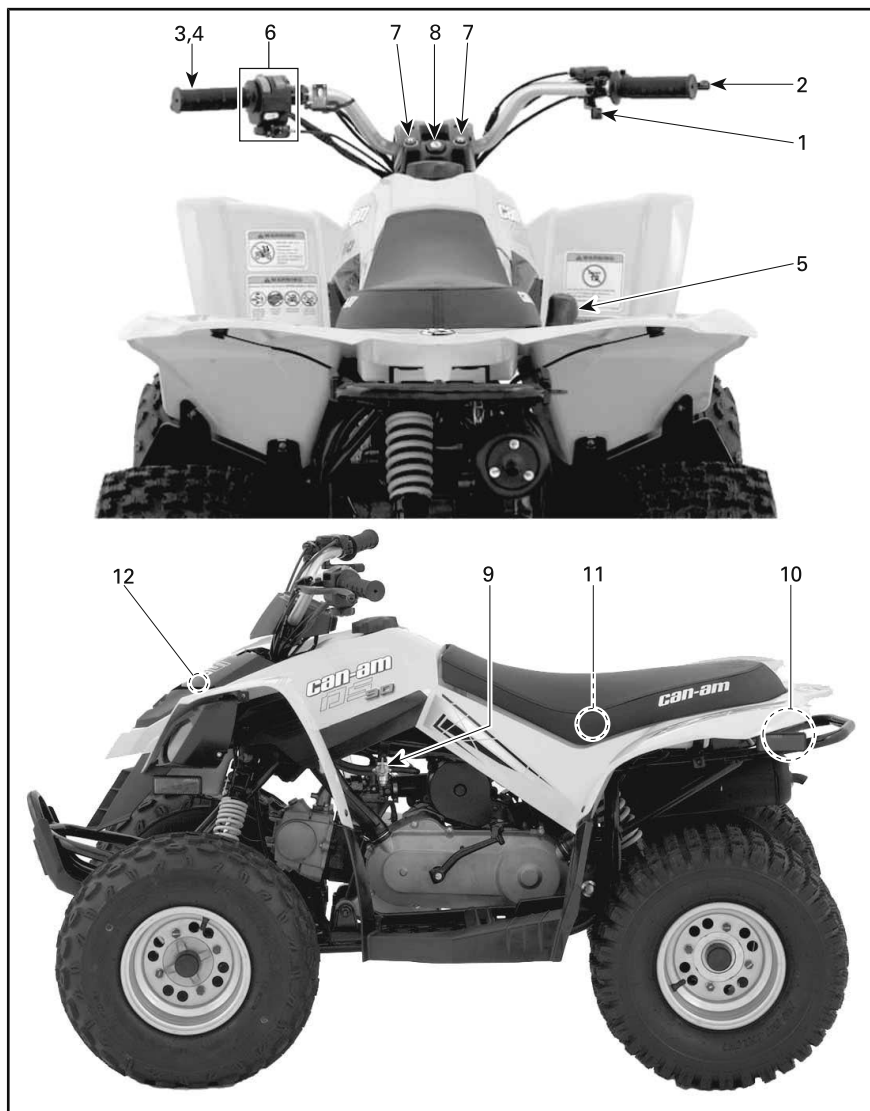
Étiquette d'information technique



1. Emplacement de l'étiquette de réglage de la chaîne

RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE

COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT



TYPIQUE

REMARQUE : Cette rubrique présente les renseignements de base sur les fonctions de différentes co-

mmandes de votre véhicule. Pour plus de détails sur la façon d'utiliser une commande conjointement

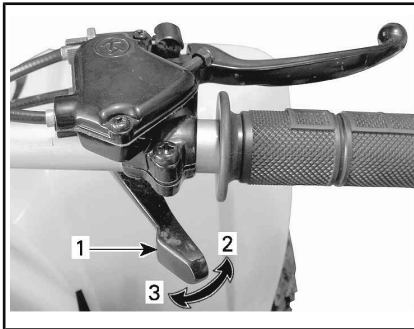
avec d'autres, consulter la rubrique *CONSIGNES D'UTILISATION*.

1) Manette d'accélérateur

La manette d'accélérateur se trouve sur le côté droit du guidon.

Quand on presse cette manette, le régime du moteur augmente, ce qui permet d'engager la boîte de vitesses.

Lorsque vous la relâchez, le moteur retourne automatiquement au ralenti et le véhicule ralentit graduellement.



TYPIQUE

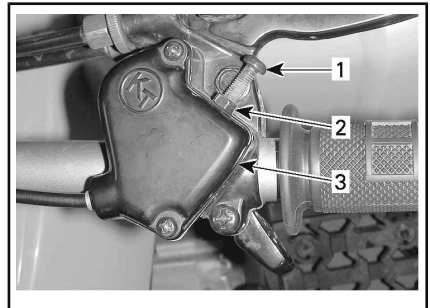
1. Manette d'accélérateur
2. Pour accélérer
3. Pour décélérer

⚠️ AVERTISSEMENT

Vérifier le fonctionnement de la manette d'accélérateur avant de démarrer le moteur. Si la manette d'accélérateur ne fonctionne pas en douceur, en vérifier la cause. Corriger le problème avant d'utiliser le véhicule. S'il n'est pas possible de trouver ou de résoudre le problème par soi-même, consulter son concessionnaire autorisé.

Limiteur de régime

Ce véhicule est équipé d'une vis de limiteur de régime réglable sur le logement de la manette d'accélérateur. Le limiteur de régime empêche le papillon de s'ouvrir complètement, même lorsque la manette d'accélérateur est complètement enfoncée, ce qui restreint la puissance du moteur et, par conséquent, la vitesse du véhicule.



TYPIQUE

1. Vis de limiteur de régime
2. Écrou de blocage
3. Logement de câble de manette d'accélérateur

⚠️ AVERTISSEMENT

Un adulte devrait toujours restreindre la vitesse maximale du véhicule en fonction de l'aptitude de l'enfant à le conduire en toute sécurité. Ne jamais laisser un enfant régler la vis de limiteur de régime.

BRP recommande que la vis soit serrée à fond lorsqu'un débutant utilise le véhicule.

Un adulte peut régler graduellement la vis de limiteur de régime à mesure qu'un débutant se familiarise avec le fonctionnement du vé-

hicule. Se reporter au tableau suivant.

RÉGLAGE DU RÉGIME	DS 70	DS 90 ET DS 90 X
Régime limité d'usine	16 km/h	24 km/h
Régime sans restriction	24 km/h	48 km/h

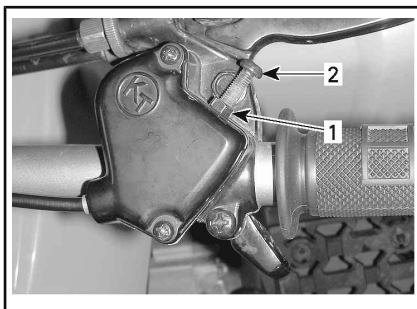
AVERTISSEMENT

Dans une pente, la gravité peut faire augmenter la vitesse du véhicule au-delà de la vitesse maximale réglée à l'aide de la vis de limiteur de régime.

AVERTISSEMENT

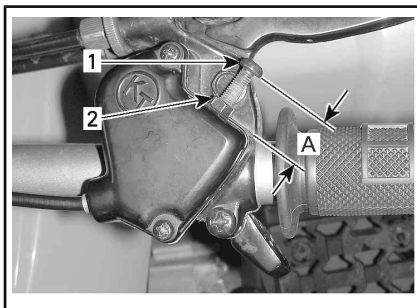
Si la vis de limiteur de régime est mal réglée, le câble d'accélérateur pourrait être endommagé, ce qui nuirait au fonctionnement de l'accélérateur. L'omission de suivre les recommandations de réglage pourrait mener à un accident.

Pour régler la vis du limiteur de vitesse, desserrer le contre-écrou, puis tourner la vis selon le réglage désiré. Tourner la vis dans le sens horaire réduit la course de la manette d'accélérateur; tourner la vis dans le sens antihoraire augmente la course de la manette d'accélérateur.



1. Écrou de blocage
2. Vis de limiteur de régime

Pour obtenir la vitesse maximale du véhicule, régler la course de la manette à 9 mm.

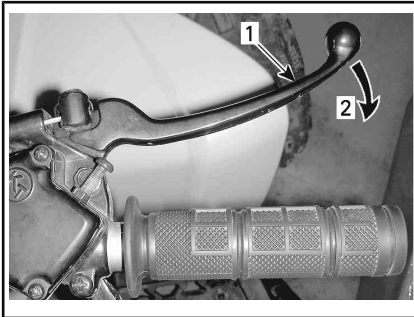


1. Vis de limiteur de régime
2. Écrou de blocage
- A. Réglage de la course maximale de la manette d'accélérateur 9 mm

2) Manette de frein droite

Cette manette se trouve sur le côté droit du guidon.

Lorsqu'on presse la manette, le frein avant est serré. Lorsqu'on la relâche, elle revient automatiquement à sa position initiale. La puissance de freinage est proportionnelle à la force exercée sur la manette.



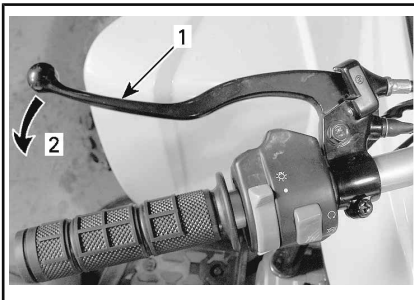
TYPIQUE

1. Manette de frein
2. Pour serrer les freins

3) Manette de frein gauche

La manette de frein gauche se situe sur le côté gauche du guidon.

Lorsqu'on presse la manette, le frein arrière est serré. Lorsqu'on la relâche, elle revient automatiquement à sa position initiale. La puissance de freinage est proportionnelle à la force exercée sur la manette.



TYPIQUE

1. Manette de frein
2. Pour serrer les freins

4) Frein de stationnement

La manette de frein de stationnement est située sur le côté gauche du guidon.

Une fois actionné, ce dispositif immobilise le véhicule. Utile pendant le transport du véhicule ou lorsqu'il n'est pas utilisé.

! AVERTISSEMENT

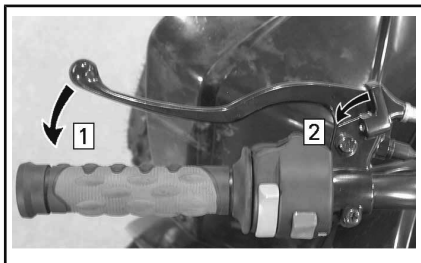
Utilisez toujours le frein de stationnement lorsque le véhicule n'est pas utilisé.

! AVERTISSEMENT

S'assurer que le frein de stationnement est complètement desserré avant d'utiliser le véhicule. Le fait de conduire le véhicule lorsqu'une pression constante s'exerce sur les freins peut entraîner l'endommagement du système de freinage et une perte de la capacité de freinage et/ou un incendie.

Pour enclencher le mécanisme du frein de stationnement : Serrez la manette gauche de frein et la maintenir serrée pendant que vous engagez le loquet, puis relâchez la manette contre le loquet. La manette de frein est maintenant maintenue en position serrée et applique le ou les freins.

DS 70 et DS 90

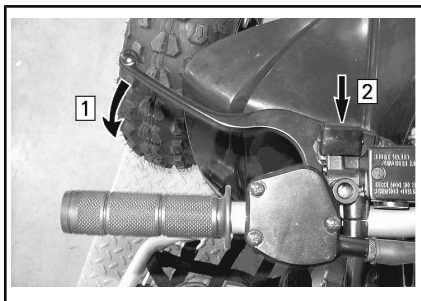


TYPIQUE — MANETTE DE FREIN GAUCHE

Étape 1 : Serrer la manette de frein et la maintenir serrée.

Étape 2 : Engager le loquet du levier

DS 90 X seulement



MANETTE DE FREIN GAUCHE

Étape 1 : Serrer la manette de frein et la maintenir serrée.

Étape 2 : Pousser le loquet du levier

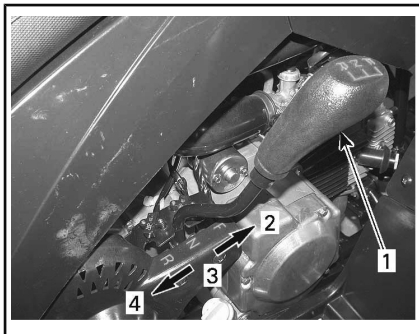
Tous les modèles

Pour déserrer le mécanisme du frein de stationnement : Serrer la manette de frein. Le verrouillage de la manette doit revenir automatiquement à sa position initiale. La manette du frein doit revenir à la position de repos. Déverrouillez toujours le frein de stationnement avant de mettre le véhicule en marche.

5) Levier sélecteur

Le levier sélecteur à trois positions se trouve sur le côté droit du véhicule près du moteur.

AVIS Toujours immobiliser le véhicule et serrer les freins avant de déplacer le levier sélecteur.



POSITIONS DU LEVIER SÉLECTEUR

1. Levier sélecteur
2. Marche avant (F)
3. Point mort (N)
4. Marche arrière (R)

Pour changer la position de la boîte de vitesses, immobiliser le véhicule complètement, serrer les freins, puis amener le levier à la position voulue. Ne pas forcer le levier.

AVERTISSEMENT

Avant de mettre le véhicule en marche arrière, s'assurer que la voie est bien libre derrière le véhicule. Rester assis.

F : Marche avant

Il s'agit de la plage des vitesses de conduite normales. Cette position permet au véhicule d'atteindre sa vitesse de pointe.

N : Point mort

Cette position débraille la boîte afin de permettre de déplacer le véhicule manuellement ou de le remorquer.

R : Marche arrière

Cette position permet au véhicule de reculer.

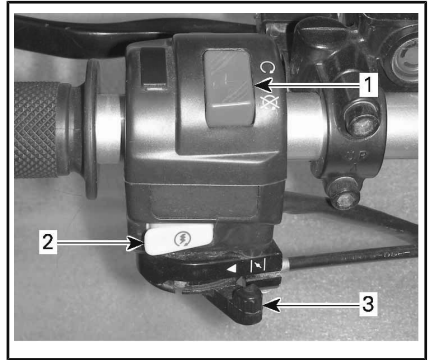
**AVERTISSEMENT**

Avant de mettre le véhicule en marche arrière, s'assurer que la voie est bien libre derrière le véhicule. BRP recommande de rester assis. Évitez de vous tenir debout. Votre poids pourrait se déplacer vers l'avant et s'appuyer contre la manette d'accélérateur, causant ainsi une accélération soudaine pouvant mener à une perte de maîtrise du véhicule.

6) Interrupteur multifonction

L'interrupteur multifonction se situe sur le côté gauche du guidon.

L'interrupteur multifonction comporte les commandes suivantes :



1. Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur
2. Bouton de démarrage du moteur
3. Levier d'étrangleur

Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur

On utilise cet interrupteur pour arrêter le moteur ou en cas d'urgence.

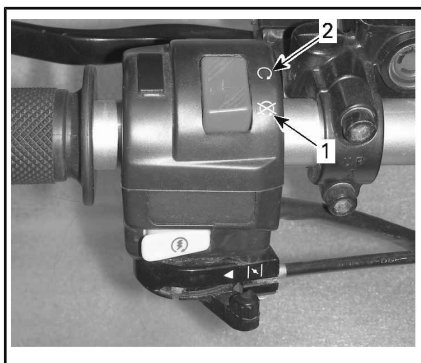
REMARQUE : Bien qu'on puisse arrêter le moteur en tournant la clé de contact sur OFF, il est recommandé de l'arrêter en positionnant l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur sur STOP.

Pour arrêter le moteur, relâchez complètement la manette d'accélérateur et placez l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur à la position STOP.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que :

**AVERTISSEMENT**

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.



TYPIQUE - INTERRUPTEUR D'ARRÊT D'URGENCE DU MOTEUR

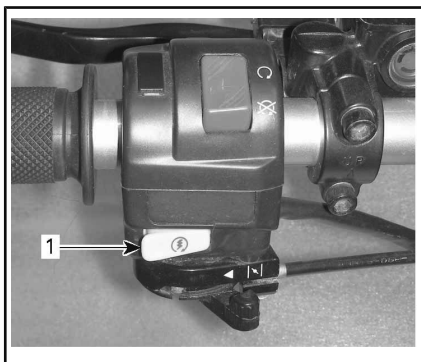
1. Position STOP
2. Position MARCHÉ

Bouton de démarrage du moteur

Pour démarrer le moteur, mettre l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur à la position RUN.

Serrer et maintenir serrée la manette du frein gauche.

Appuyez sur le bouton de démarrage et maintenez-le dans cette position. Relâchez-le dès que le moteur démarre.



1. Bouton de démarrage du moteur

Commande de l'étrangleur

Ce dispositif, muni d'un levier à position variable, facilite le démarrage du moteur à froid.

Mettre le levier à la position OFF quand le moteur est chaud.



POSITION OFF

Mettre le levier à la position d'étranglement maximum quand le moteur est froid.

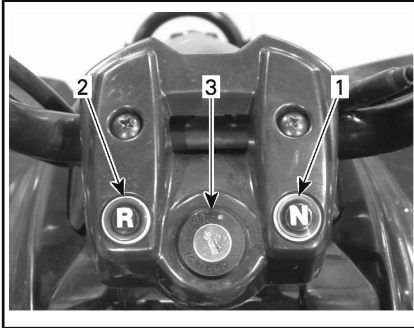


POSITION D'ÉTRANGLEMENT MAXIMUM

Les autres positions entre OFF et ÉTRANGLEMENT MAXIMUM seront utilisées en fonction de la température du moteur.

7) Voyants

Les voyants se trouvent près du centre du guidon.



TIPIQUE

1. Point mort (N)
2. Marche arrière (R)
3. Commutateur d'allumage

Voyant de point mort (VERT)



Lorsqu'il s'allume, la transmission est au point mort.

Voyant de marche arrière (ROUGE)

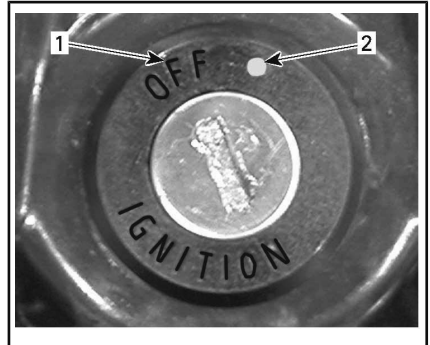


Lorsqu'il s'allume, la transmission est en marche arrière.

8) Commutateur d'allumage

L'interrupteur d'allumage se trouve au centre du guidon.

Il s'agit d'un interrupteur à clé à 2 positions : OFF et ON.



COMMUTATEUR D'ALLUMAGE

1. Position ARRÊT
2. Position de marche

Mettre la clé dans l'interrupteur et la tourner à la position ON. Pour retirer la clé, tournez la à la position OFF et retirez-la.

REMARQUE : Bien qu'on puisse arrêter le moteur en tournant la clé de contact à OFF, on recommande de l'arrêter avec l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur. Mettre l'interrupteur à OFF après avoir arrêté le moteur.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que :



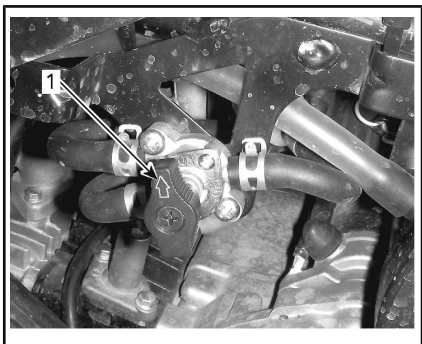
AVERTISSEMENT

Avvertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

9) Robinet d'essence

Le robinet d'essence se trouve sur le côté gauche du véhicule près du moteur.

Il s'agit d'une commande rotative à trois positions : OFF, ON, RES. (réserve). Tourner le robinet pour aligner la flèche sur la position voulue.



CÔTÉ GAUCHE DU VÉHICULE

1. Aligner la flèche sur la position voulue

AVIS Une ouverture insuffisante du robinet limitera l'arrivée d'essence. S'assurer que le robinet est complètement ouvert pendant que le moteur tourne.

OFF

Coupe l'arrivée d'essence au carburateur.

AVIS Couper l'essence dès que le moteur s'arrête.

ALLUMÉ

Permet à l'essence de se rendre au carburateur. C'est la position normale de fonctionnement du véhicule.

RES (Réserve)

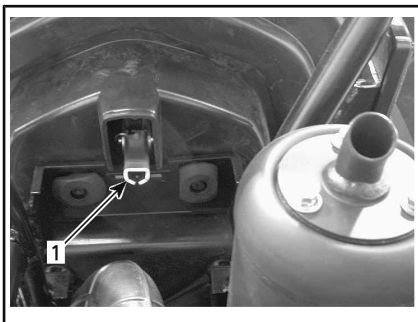
Lorsqu'il n'y a plus d'essence dans le réservoir à la position «ON», on

dispose d'une réserve d'essence. Pour la mettre en circuit, tourner le robinet à «RES.». N'utiliser la position «RES.» que si on manque d'essence à la position «ON».

Refaire le plein dans les plus brefs délais lorsqu'on utilise la réserve. Veiller ensuite à remettre le robinet à la position ON.

10) Loquet du siège

Situé près de l'aile arrière, près de l'arrière du pare-chocs. Il permet de déposer le siège pour accéder au compartiment moteur. Tirer sur la languette pour dégager le siège.



TYPIQUE

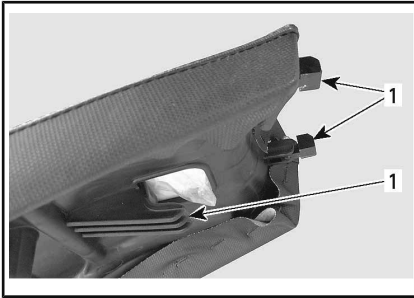
1. Languette de dégagement du siège

Dépose du siège

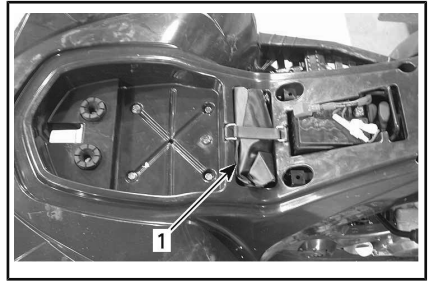
Tirer le loquet tout en soulevant doucement l'arrière du siège. Tirer le siège vers l'arrière, puis retirez-le.

Pose du siège

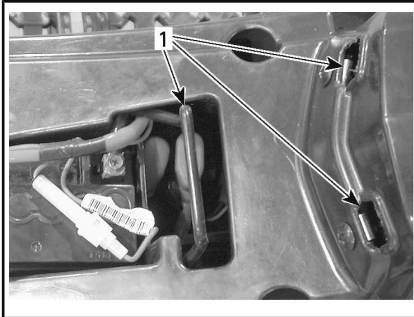
Insérez les pattes avant du siège dans les crochets du cadre. Après avoir bien placé le siège, appuyez fermement pour le bloquer en place.



1. Languettes de siège



1. Trousse d'outils



1. Crochets



AVERTISSEMENT

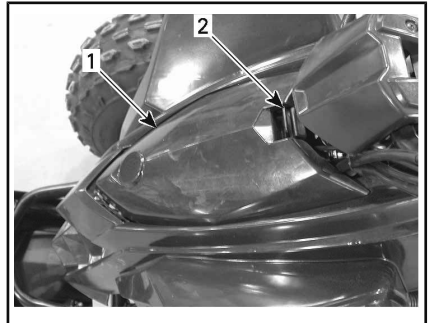
Vérifiez bien si le siège est solidement fixé avant de rouler.

11) Trousse d'outils

Sous le siège, sur le compartiment du moteur, la trousse d'outils contient les outils pour l'entretien de base.

12) Compartiment de rangement avant

Emplacement pratique pour transporter des effets personnels.



TYPIQUE

1. Compartiment de rangement avant
2. Loquet du couvercle

Pour ouvrir le couvercle du compartiment de rangement, tirer doucement le loquet et le maintenir enfoncé tout en soulevant le couvercle.



TYPIQUE

⚠ AVERTISSEMENT

Lorsque le moteur est en marche, placer le levier sélecteur de la boîte de vitesses en position POINT MORT et appliquer le frein de stationnement avant d'ouvrir le couvercle. Ne jamais y laisser d'objets lourds ou fragiles mal arrimés dans le compartiment de rangement. Verrouillez toujours le couvercle avant la conduite.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que :

⚠ AVERTISSEMENT

Avvertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

ESSENCE

Spécifications d'essence

AVIS Utilisez toujours de l'essence fraîche. L'essence s'oxyde, le résultat est la perte de l'octane, des composés volatils et la production de dépôts de gomme et de vernis qui peuvent endommager le système d'alimentation.

Le mélange d'essence et d'alcool varie selon les pays et les régions. Ce véhicule a été conçu pour fonctionner avec les essences recommandées, cependant, n'ignorez pas ce qui suit :

- L'utilisation d'essence contenant de l'alcool au-delà du pourcentage spécifié par la réglementation gouvernementale n'est pas recommandée et peut entraîner les problèmes suivants dans les composants du circuit d'essence :
 - des difficultés de démarrage et de fonctionnement;
 - la détérioration des pièces en caoutchouc ou plastique;
 - la corrosion des pièces métalliques;
 - des dommages causés aux parties internes du moteur.

- Vérifiez fréquemment l'absence de fuites d'essence ou d'autres anomalies du circuit d'essence en cas de soupçon d'une présence d'alcool dans l'essence supérieure à la réglementation gouvernementale en vigueur.
- Les essences contenant de l'alcool attirent et retiennent l'humidité, ce qui peut entraîner la séparation des phases de l'essence et occasionner des problèmes de performances du moteur ou endommager ce dernier.

Essence recommandée

Utilisez de l'essence sans plomb régulière avec un indice d'octane AKI (R+M)/2 de 87 ou un indice d'octane RON de 92.

Utilisez de l'essence sans plomb ayant une teneur MAXIMALE de 10 % d'éthanol.



AVIS N'utilisez jamais d'autres essences. L'utilisation d'essence inappropriée peut endommager le système d'alimentation ou le moteur.

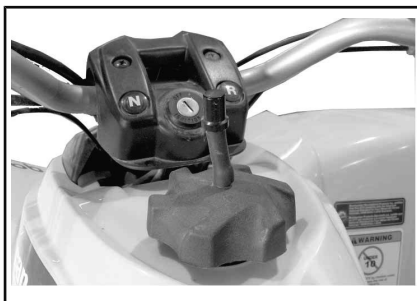
AVIS N'utilisez PAS d'essence étiquetée E85.

L'utilisation d'essence étiquetée E15 est interdite par la réglementation de l'EPA aux États-Unis.

Méthode de remplissage

AVERTISSEMENT

- Ne pas laisser un enfant mettre du carburant dans le véhicule.
- Arrêtez toujours le moteur avant de faire le plein. Retirez le bouchon avec précaution.
- Si vous constatez une différence de pression (sifflement lorsqu'on desserre le bouchon du réservoir), faites inspecter ou réparer le véhicule avant de l'utiliser.
- Les vapeurs de carburant sont inflammables et explosives dans certaines conditions.
- Ne vérifiez jamais le niveau d'essence la lueur d'une flamme.
- Ne fumez jamais et tenez les flammes et les étincelles à l'écart.
- Travaillez dans un endroit bien aéré.
- Ne jamais remplir le réservoir d'essence pour ensuite laisser le véhicule exposé à la chaleur. Lorsque la température augmente, l'essence se dilate et risque de déborder.
- Toujours essuyer tout carburant répandu sur le véhicule.



TYPIQUE — BOUCHON DE RÉSERVOIR DE CARBURANT

1. Arrêtez le moteur.
2. Ne permettez jamais à quiconque de rester dans le véhicule lors du ravitaillement en essence.
3. Tourner le bouchon du réservoir d'essence dans le sens contraire des aiguilles d'une montre afin de le retirer.

4. Insérez le bec dans le goulot de remplissage.
5. Versez l'essence lentement afin que l'air puisse s'échapper du réservoir et éviter que l'essence ne refoule. Évitez de répandre de l'essence.
6. Cessez de remplir lorsque l'essence atteint le bas du goulot de remplissage. **Évitez tout remplissage excessif.**
7. Serrez bien le bouchon de réservoir d'essence dans le sens horaire.

PÉRIODE DE RODAGE

Fonctionnement pendant le rodage

Il est nécessaire d'assurer une période de rodage de 10 heures avant d'utiliser le véhicule à plein régime de manière continue.

Après la période de rodage, faire inspecter le véhicule par un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix. Se reporter à la section *ENTRETIEN*.

Moteur

Au cours de la période de rodage :

- Évitez les accélérations à plein régime.
- N'actionnez jamais la manette d'accélérateur à plus du 3/4 de sa course.
- Évitez les accélérations intenses.
- Évitez de rouler à la même vitesse sur de longues périodes.
- Évitez toute surchauffe du moteur.

Toutefois, de brèves accélérations à plein régime et de fréquentes variations de vitesse contribuent à un bon rodage.

Freins



AVERTISSEMENT

Des freins neufs fonctionneront à leur pleine capacité qu'après une période de rodage. Pour assurer un bon rodage, freiner le véhicule jusqu'à l'arrêt complet au moins 50 fois. Régler les freins à nouveau au besoin, se reporter à *FREINS MÉCANIQUES DS 70 ET DS 90*.

Courroie d'entraînement

Une courroie neuve requiert une période de rodage de 50 km.

Au cours de la période de rodage :

- d'accélérer ou de décélérer vigoureusement
- Évitez de tirer une charge.
- Évitez de circuler à plein régime.

CONSIGNES D'UTILISATION

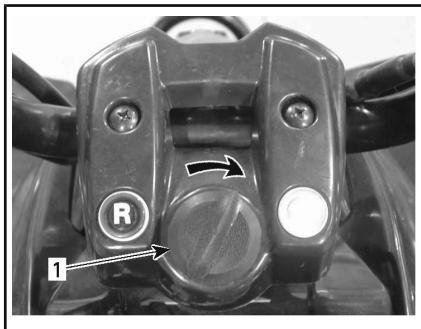
Démarrage du moteur (procédure de base)

! AVERTISSEMENT

Avant de conduire le véhicule, effectuez toujours l'inspection avant randonnée qui figure dans les *INFORMATIONS DE SÉCURITÉ*. Ne pas démarrer avant de s'être assuré du bon fonctionnement de tous les mécanismes et de toutes les fonctions du véhicule.

Placer le levier sélecteur à la position N (point mort).

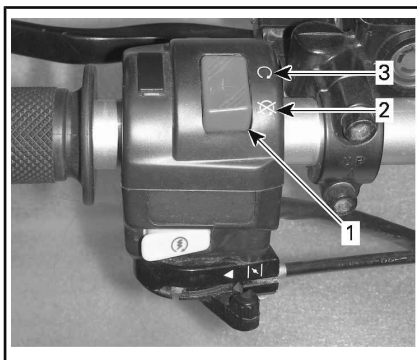
Mettez la clé dans le commutateur d'allumage et tournez-la sur la position ON.



TYPIQUE — TOURNER À LA POSITION ON

1. Clé de contact

Mettez l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur à la position RUN.

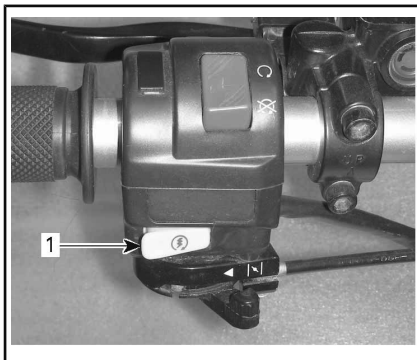


1. Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur
2. Position STOP
3. Position MARCHÉ

Se reporter à *USAGE DE L'ÉTRANGLEUR POUR FAIRE DÉMARRER LE MOTEUR*.

Serrer et maintenir serrée la manette du frein gauche.

Enfoncer le bouton de démarrage du moteur jusqu'à ce que le moteur démarre.

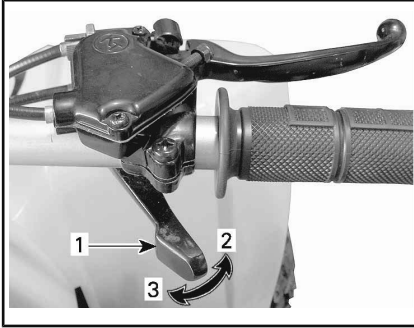


1. Bouton de démarrage du moteur

AVIS Ne pas appuyer sur le bouton de démarrage pendant plus de 10 secondes. Laisser refroidir le démarreur entre les ten-

tatives de démarrage. Veiller à ne pas mettre la batterie à plat.

REMARQUE : On peut utiliser l'accélérateur pour faciliter le démarrage du moteur. Appuyer légèrement sur la manette d'accélérateur; si elle est trop enfoncée, l'étrangleur ne sera pas actionné.



TYPIQUE

1. Manette d'accélérateur
2. Pour accélérer
3. Pour décélérer

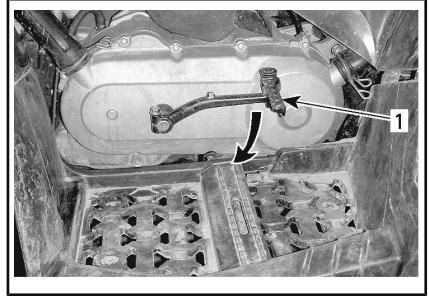
Relâcher le bouton de démarrage immédiatement après le démarrage du moteur, puis relâcher le frein.

Démarrage manuel d'urgence

Le démarrage manuel est expliqué en cas de panne du démarreur électrique.

Suivre la procédure de démarrage décrite précédemment, mais au lieu d'utiliser le démarreur électrique, utiliser la pédale du démarreur à pied.

Pour faire démarrer le moteur, enfoncer doucement la pédale jusqu'à ce que l'engagement du mécanisme du démarreur à pied soit ressenti, puis enfoncer le démarreur à pied en un mouvement rapide.



TYPIQUE

1. Pédale de démarreur à pied

Répéter complètement la procédure si nécessaire.

Se reporter à Usage de l'étrangleur pour faire démarrer le moteur.

Temps très froid (en deçà de 0 °C)

Par températures inférieures à 0 °C, placer le levier de l'étrangleur en position d'étranglement maximum (100 %).



POSITION D'ÉTRANGLEMENT MAXIMUM

Une fois que le moteur démarre, régler le levier de l'étrangleur jus-

qu'à ce que le régime optimal du moteur soit atteint.

REMARQUE : Un usage excessif de l'étrangleur peut noyer le moteur et rendre le démarrage plus difficile. Si cette situation se produit, consulter la section *DIAGNOSTIC DES PANNES*.

Temps froid (au-dessus de 0 °C)

Par températures supérieures à 0 °C, placer le levier de l'étrangleur à environ 75 % de la position d'étranglement maximale.

Une fois que le moteur démarre, laisser l'étrangleur à environ 75 % pendant 20 secondes, puis régler le levier de l'étrangleur à la position d'arrêt.



POSITION ARRÊT

Démarrage à chaud

L'actionnement de l'étrangleur n'est pas requis.

Arrêt du moteur

AVERTISSEMENT
Évitez de stationner le véhicule dans une pente.

Relâchez l'accélérateur et immobilisez le véhicule.

Serrez le frein de stationnement.

Mettez le levier sélecteur à la position de marche avant (F).

Mettez l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur à la position STOP.

Mettez la clé de contact à la position OFF.

Mettez le robinet d'essence à la position OFF.

Retirez la clé du commutateur d'allumage.

Changement de rapport

Laissez le moteur tourner au ralenti pour qu'il se réchauffe.

Serrez les freins et placez le sélecteur de transmission à "F" (avant) ou à "R" (arrière).

Relâchez les freins.

AVERTISSEMENT
S'assurer que le frein de stationnement est complètement desserré avant d'utiliser le véhicule.

AVIS Quand on passe de la marche avant à la marche arrière ou vice versa, immobiliser le véhicule et appliquer les freins avant de déplacer le levier sélecteur.

REMARQUE : Si on tente de changer de vitesse à haut régime, le moteur s'arrêtera.

PERSONNALISER LA CONDUITE

Réglage de la suspension

AVERTISSEMENT

Le réglage de la suspension peut influencer la maniabilité du véhicule. Prenez toujours le temps de vous familiariser avec le comportement du véhicule après tout réglage de la suspension.

AVERTISSEMENT

Le réglage des amortisseurs avant gauche et droit doit toujours être à la même position. Ne réglez jamais un seul amortisseur. Un réglage inégal aurait un effet néfaste sur la maniabilité et la stabilité, pouvant entraîner un accident.

Réglage de la précharge à ressort

Raccourcir les ressorts pour une tenue de route plus ferme sur chemin cahoteux.

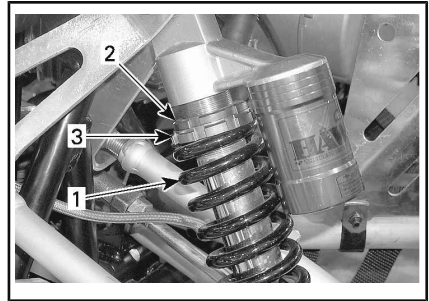
Rallonger les ressorts pour une tenue de route plus souple sur chemin plat.

Régler en tournant la came ou la bague de réglage en conséquence. Utilisez l'outil de la trousse d'outils.



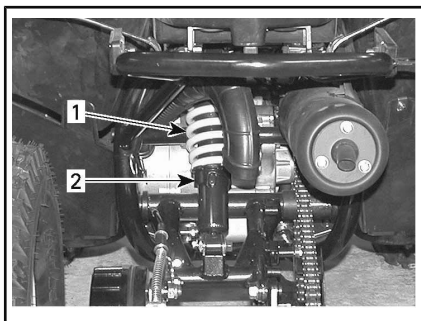
DS 70 ET DS 90 — SUSPENSION AVANT

1. Ressort avant
2. Tourner le came de réglage



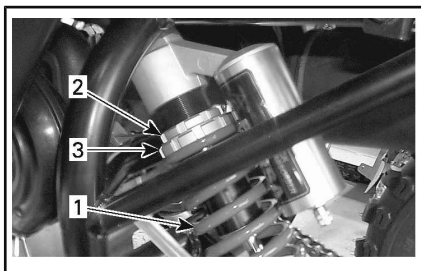
DS 90 X — SUSPENSION AVANT

1. Ressort avant
2. Desserrer l'anneau de verrouillage
3. Tourner l'anneau de réglage



DS 70 ET DS 90 — SUSPENSION ARRIÈRE

1. Ressort arrière
2. Tourner le came de réglage



DS 90 X — SUSPENSION ARRIÈRE

1. Ressort arrière
2. Desserrer l'anneau de verrouillage
3. Tourner l'anneau de réglage

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que :

⚠ AVERTISSEMENT

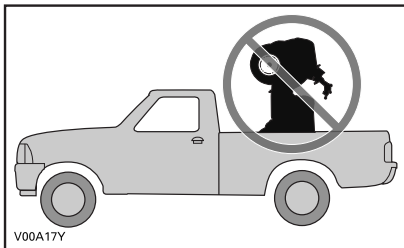
Avvertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

TRANSPORT DU VÉHICULE

Lorsqu'on transporte le véhicule, il faut bien l'arrimer à la remorque avec les sangles appropriées. L'emploi de cordes ordinaires est déconseillé.

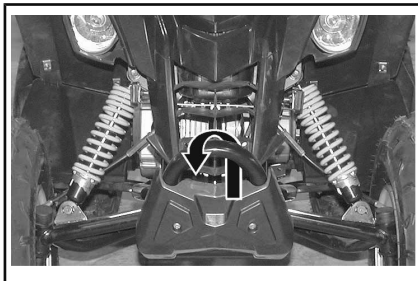
AVERTISSEMENT

Ne remorquez jamais ce véhicule derrière une voiture ou tout autre véhicule. Utilisez une remorque. Ne basculez jamais ce véhicule pour le transporter. Il faut transporter le véhicule dans sa position normale de fonctionnement (sur ses quatre roues) et de sorte qu'il soit face à l'avant du véhicule qui le transporte.

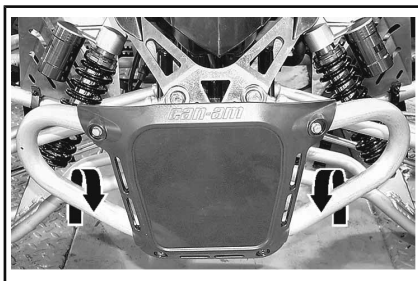


Rappel :

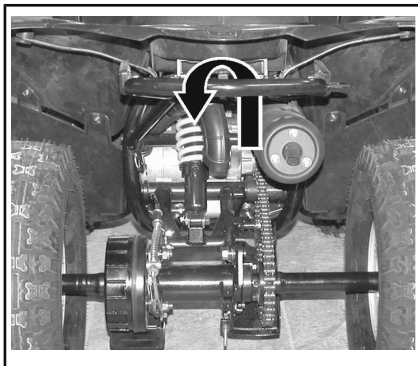
- Mettre le robinet d'essence à la position OFF.
- Serrez le frein de stationnement.
- Arrimer le devant du véhicule par le pare-chocs avant et l'arrière par le pare-chocs arrière.



DS 70 ET DS 90 — EMPLACEMENT DU POINT D'ARRIMAGE AVANT



DS 90 X — EMPLACEMENT DU POINT D'ARRIMAGE AVANT



TOUS MODÈLES — EMPLACEMENT DU POINT D'ARRIMAGE ARRIÈRE

AVIS L'emploi d'autres points d'arrimage risquerait d'endommager le véhicule.

***Cette page est
vierge intentionnellement***

ENTRETIEN

PREMIÈRE INSPECTION

Ce véhicule doit faire l'objet d'un entretien après les 5 premières heures d'utilisation ou 100 km, selon la première éventualité. L'entretien doit être fait par un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix. La première inspection est très importante et ne doit pas être négligée.

REMARQUE : Cette inspection est aux frais du propriétaire du véhicule.

Date de l'inspection initiale

Signature du concessionnaire Can-Am autorisé,
de l'atelier de réparation ou de la personne

Nom du concessionnaire Can-Am autorisé, de
l'atelier de réparation ou de la personne

PREMIÈRE INSPECTION
Remplacer l'huile moteur
Inspecter le jeu des soupapes. ajuster au besoin
Inspectez les conduits d'alimentation et les raccords
Inspecter le câble/boîtier d'accélérateur. ajuster au besoin
Inspecter le carburateur
Vérifier le régime de ralenti
Inspecter la bougie. ajuster au besoin
Inspecter la batterie et la tension de batterie
Inspecter les conduits d'admission et de sortie d'air de la boîte CVT
Inspecter l'huile de boîte de vitesses
Inspecter les écrous/goujons de roue
Inspecter les fixations du guidon
Inspecter le système de freinage

PROGRAMME D'ENTRETIEN

L'entretien est très important pour maintenir le véhicule en bon état de marche. Le véhicule doit être entretenu conformément au calendrier d'entretien.

Un atelier de réparation ou une personne au choix du propriétaire peut faire l'entretien, remplacer ou réparer les dispositifs et les systèmes antipollution. Ces instructions ne nécessitent pas de composants ou le service de BRP ou des concessionnaires Can-Am autorisés. Bien qu'un concessionnaire Can-Am autorisé ait une connaissance technique approfondie et des outils pour l'entretien du VTT Can-Am, la garantie relative aux systèmes antipollution n'est pas conditionnée à l'utilisation d'un concessionnaire Can-Am autorisé ou de tout autre établissement avec qui BRP a une relation commerciale. Pour les demandes de garantie en lien avec les systèmes antipollution, BRP limite le diagnostic et la réparation des pièces liées aux systèmes antipollution aux concessionnaires Can-Am autorisés. Pour plus d'informations, reportez-vous à *GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.)* du présent document. L'entretien approprié est la responsabilité du propriétaire. Une demande de garantie peut être refusée si, entre autres choses, le propriétaire ou l'exploitant a causé le problème à cause d'un mauvais entretien ou utilisation.

Suivre les instructions pour les exigences en carburant dans la sous-section *CARBURANT* de ce guide. Même si l'essence contenant plus de dix pour cent en volume d'éthanol est facilement disponible, l'EPA a publié une interdiction sur l'utilisation de l'essence contenant plus de 10 % en volume d'éthanol et elle s'applique à ce véhicule. L'utilisation d'une essence contenant plus de 10 % en volume d'éthanol avec ce moteur peut endommager le système antipollution.

Le programme d'entretien ne dispense pas de faire l'inspection avant randonnée.



AVERTISSEMENT

Si le véhicule n'est pas entretenu correctement conformément au programme et aux procédures d'entretien, celui-ci pourrait devenir dangereux à conduire.

CONDITIONS POUSSIÉREUSES DIFFICILES

Directives d'entretien du filtre à air du moteur

L'entretien du filtre à air doit être ajusté en fonction des conditions d'utilisation.

La fréquence d'entretien du filtre à air doit être augmentée selon les conditions de poussière suivantes :

- Conduite sur sable sec

- Conduite sur des surfaces poussiéreuses sèches
- Conduite sur des sentiers de gravier sec ou dans des conditions semblables.

REMARQUE : La conduite en groupe dans de telles conditions fait en sorte qu'il faut entretenir le filtre à air encore plus régulièrement.

PROGRAMME D'ENTRETIEN

Assurez-vous d'effectuer l'entretien approprié aux intervalles recommandés comme indiqué dans les tableaux. Certains éléments du programme d'entretien doivent être effectués en fonction du calendrier, quelle que soit la distance ou le temps de fonctionnement.

HEBDOMADAIRE

Inspecter et nettoyer le filtre à air (plus souvent dans les conditions poussiéreuses)

Inspecter et nettoyer le filtre de soupape d'injection d'air (plus souvent dans les conditions poussiéreuses)

MENSUELLEMENT

Inspecter le câble/boîtier d'accélérateur. ajuster au besoin

Inspecter la batterie

Inspecter les boulons des roues

Inspecter et nettoyer les conduits d'entrée et de sortie d'air de la boîte CVT

Inspecter le système de freinage et régler les freins (les freins hydrauliques sont autoréglables et ne nécessitent pas de réglage)

Remplacer l'huile moteur (tous les 3 mois ou 40 heures)

Régler le régime de ralenti (tous les 6 mois)

Inspecter le reniflard du carter (tous les 6 mois)

Inspecter, nettoyer et régler le carburateur (pour modèles vendus hors du Canada et des États-Unis seulement) (tous les 6 mois)

Lubrifier les fusées de direction (DS 70 et DS 90) (tous les 6 mois)

TOUTES LES 100 HEURES OU UNE FOIS L'AN

Nettoyer le tamis d'huile à moteur

Remplacer le filtre à air (plus souvent dans des conditions de conduite poussiéreuses)

TOUTES LES 100 HEURES OU UNE FOIS L'AN
Remplacer le filtre de soupape d'injection d'air (plus souvent dans des conditions de conduite poussiéreuses)
Ajustez le jeu des soupapes
Nettoyez le pare-étincelles
Inspecter le système d'échappement
Inspectez les conduits d'alimentation et les raccords
Lubrifier le câble/boîtier d'accélérateur
Remplacer la bougie
Inspecter les roues dentées et la chaîne d'entraînement
Inspecter les roulements de roue
Inspectez la courroie d'entraînement
Inspecter, nettoyer et lubrifier les poulies motrice et menée
Inspecter les fixations du guidon
Lubrifier l'arbre de direction
Inspecter le système de direction
Inspecter le système de suspension
Inspecter les plaquettes/segments de frein

TOUTES LES 200 HEURES OU TOUS LES 2 ANS
Remplacez le filtre à carburant
Remplacez l'huile de la boîte de vitesses
Remplacer le liquide de frein (DS 90 X)

PROCÉDURES D'ENTRETIEN

Cette section comprend des consignes d'entretien de base.

AVERTISSEMENT

Arrêtez le moteur et suivez ces procédures lors d'un entretien. Si vous ne suivez pas les procédures d'entretien appropriées, vous risquez d'être blessé par des pièces chaudes ou mobiles, l'électricité, des produits chimiques, etc.

AVERTISSEMENT

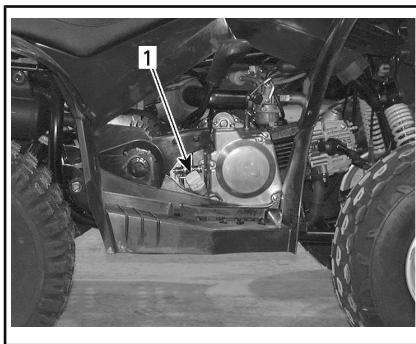
Remplacez toujours les dispositifs de verrouillage (pattes de verrouillage, attaches autobloquantes, etc.) enlevés par des neufs.

Huile à moteur

Niveau d'huile à moteur

AVIS Vérifier le niveau d'huile souvent et ajuster au besoin. Évitez tout remplissage excessif. Un niveau d'huile inapproprié risque d'endommager sérieusement le moteur. Essayez toute huile répandue.

REMARQUE : Pendant la vérification du niveau d'huile, inspectez visuellement la zone du moteur pour déceler d'éventuelles fuites.

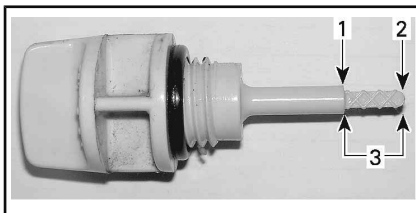


TYPIQUE - CÔTÉ DROIT DU MOTEUR

1. Jauge de niveau d'huile

Lorsque le véhicule se trouve sur une surface horizontale, faire démarrer le moteur et le laisser tourner pendant quelques minutes, ensuite l'arrêter et vérifier le niveau d'huile comme suit :

1. Dévisser la jauge de niveau d'huile, la retirer et l'essuyer avec un chiffon.
2. Réinsérer la jauge de niveau d'huile et la **visser à fond complètement**.
3. Retirez la jauge et vérifiez le niveau d'huile. Le niveau d'huile doit arriver à égalité ou près de la marque de maximum.



1. Plein
2. Ajoutez de l'huile
3. Plage de fonctionnement

Pour ajouter de l'huile, retirez d'abord la jauge. Se servir d'un en-

tonnoir pour ajouter un peu d'huile et éviter d'en déverser.

Versez une petite quantité d'huile et revérifiez le niveau.

Répéter jusqu'à ce que le niveau d'huile atteigne la marque supérieure de la jauge. **Évitez tout remplissage excessif.**

Visser la jauge de niveau d'huile complètement.

Huile moteur recommandée

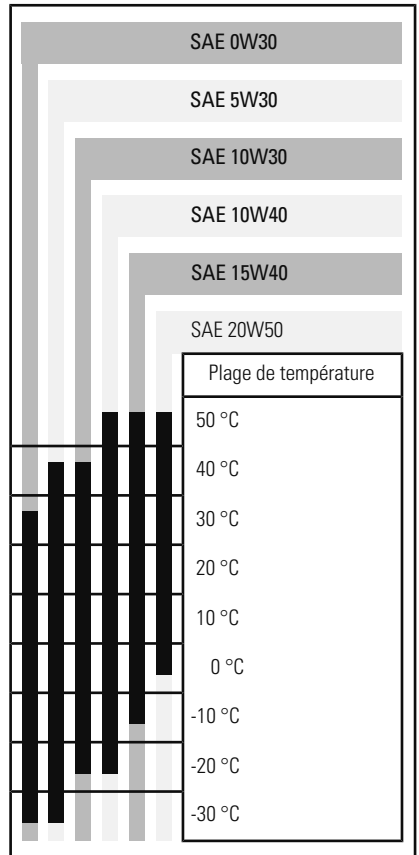
Pendant l'été, utiliser L'HUILE À MÉLANGE SYNTHÉTIQUE 4T 5W40 (293600121) (N/P 779133).

Pendant l'hiver, utiliser L'HUILE À MÉLANGE SYNTHÉTIQUE 4T 0W40 (293600112) (N/P 779139).

REMARQUE : L'huile XPS est spécialement formulée et testée pour répondre aux exigences élevées de ce moteur.

Si l'huile moteur XPS n'est pas disponible, utiliser une huile pour moteur 4-temps SAE 5W30 qui respecte ou dépasse les exigences de la classe de service SM, SL ou SJ de l'API. Toujours vérifier l'étiquette de service de l'API sur le contenant d'huile; elle doit comporter au moins l'une des classes ci-dessus. Se référer au tableau de viscosité pour plus de détails.

Tableau de viscosité de l'huile moteur



Vidange de l'huile moteur

La vidange doit être faite quand le moteur est tiède.

ATTENTION L'huile moteur peut être brûlante. Pour éviter de vous brûler, ne retirez pas le bouchon de vidange du moteur quand le moteur est chaud. Attendez que l'huile moteur tiédisse. Portez toujours des protections appropriées pour la peau et les yeux. Les pro-

duits chimiques peuvent léser la peau et les yeux.

Placez le véhicule sur une surface de niveau.

Enlevez la jauge de niveau d'huile.



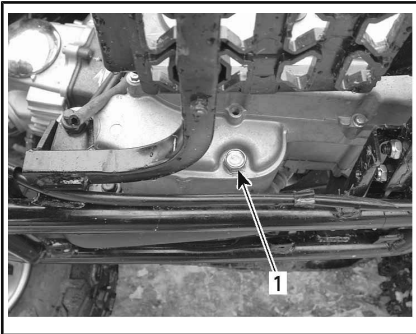
TYPIQUE - CÔTÉ DROIT DU MOTEUR

1. Jauge de niveau d'huile

Nettoyez la surface entourant le bouchon de vidange.

Placez un bac de récupération sous la zone du bouchon de vidange du moteur.

Dévisser le bouchon de vidange.



CÔTÉ GAUCHE DU MOTEUR

1. Bouchon de vidange

Attendre assez longtemps pour que toute l'huile s'écoule du moteur.

Nettoyer la crépine d'huile, en se reportant à la rubrique *CRÉPINE D'HUILE* dans cette section.

Essuyez toute huile renversée sur le moteur.

Réinstaller la crépine d'huile, le ressort et le joint torique.

Installer le couvercle de crépine. Serrez au couple prescrit.

COUPLE DE SERRAGE	
Couvercle de crépine	12 N•m ± 1 N•m

Nettoyer la rondelle du bouchon de vidange et vérifier son état; la remplacer au besoin.

Nettoyer les surfaces de contact du bouchon de vidange et du moteur.

Installez le bouchon de vidange. Serrez au couple prescrit.

COUPLE DE SERRAGE	
Bouchon de vidange	39 N•m ± 1 N•m

Remplir le moteur de la quantité spécifiée d'huile moteur recommandée. Pour connaître la contenance du carter, consulter la section *FICHES TECHNIQUES*.

Démarrez le moteur et laissez-le tourner au ralenti quelques minutes. S'assurer que les zones de la crépine d'huile et du bouchon de vidange d'huile ne fuient pas.

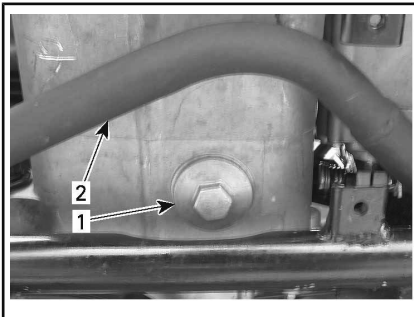
Arrêtez le moteur. Attendre un instant pour permettre à l'huile de s'écouler dans le carter, et vérifier à nouveau le niveau d'huile. Parfaire le niveau d'huile, si nécessaire.

Éliminer l'huile utilisée conformément à la réglementation locale sur l'environnement.

Crépine du réservoir d'huile

Nettoyage de la crépine du réservoir d'huile

Retirer la crépine d'huile et le ressort pour les nettoyer (si nécessaire), se reporter à *CALENDRIER D'ENTRETIEN* pour plus de détails.



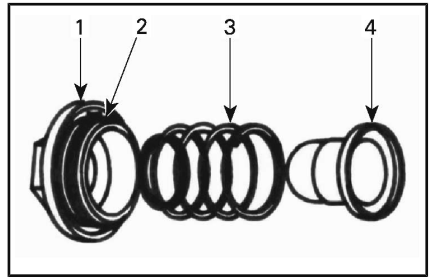
SOUS LE MOTEUR

1. Couvercle de la crépine d'huile
2. Tuyau d'échappement

Pour nettoyer la crépine d'huile, utiliser un solvant, puis l'assécher avec de l'air comprimé.

⚠ ATTENTION Portez toujours des protections appropriées pour la peau et les yeux. Les produits chimiques peuvent léser la peau et les yeux.

REMARQUE : Vérifier le joint torique du couvercle et le remplacer au besoin.

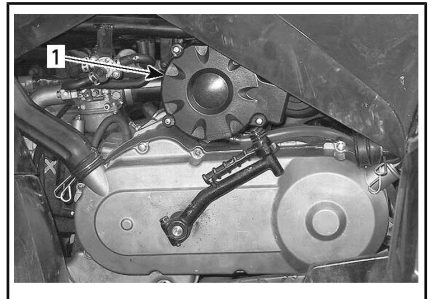


TYPIQUE

1. Couvercle
2. Joint torique
3. Ressort
4. Crépine

Filtere à air

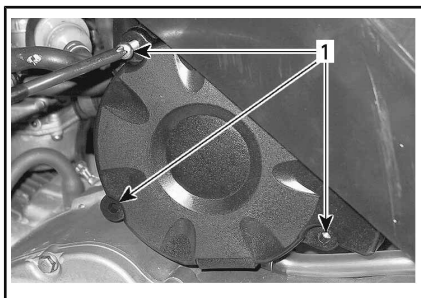
Emplacement du filtre à air



1. Filtre à air

Dépose du filtre à air

Retirer le couvercle de boîtier du filtre à air



1. Vis

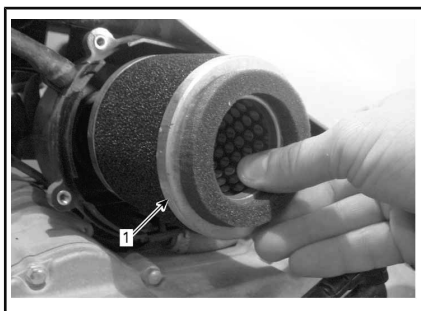
Retirer le filtre à air du boîtier.



Boîtier de filtre à air

Vidange du boîtier de filtre à air

Vérifier périodiquement si le tube de vidange du boîtier de filtre à air contient un liquide ou des dépôts.



1. Filtre à air

Entretien et remplacement du filtre à air

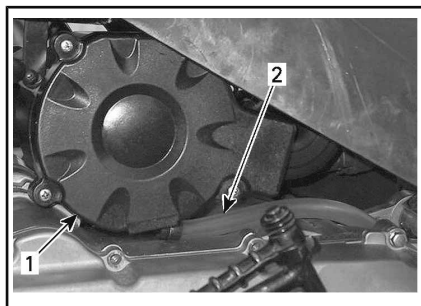
Pour un léger entretien du filtre à air, de l'air comprimé peut servir à déloger la poussière du filtre à air.

Pour toute autre condition, remplacer le filtre à air.

AVIS La dégradation de la performance du moteur ou des dommages sérieux peuvent se produire si le filtre à air n'est pas bien entretenu et/ou s'il n'est pas remplacé.

Installation du filtre à air

L'installation s'effectue en inversant les opérations ci-dessus. Porter attention au bon positionnement du filtre dans son boîtier.

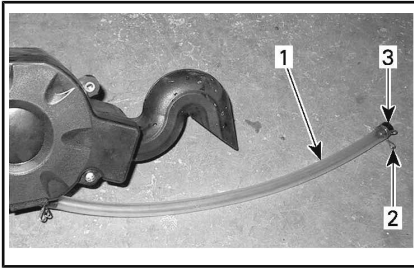


1. Boîtier de filtre à air

2. Tube de vidange

REMARQUE : Si le véhicule est utilisé dans des endroits poussiéreux, vérifiez plus souvent que dans le *PROGRAMME D'ENTRETIEN*.

En présence de liquide ou des dépôts, presser et déposer la fixation. Retirer le tube de vidange bouché et le vider.



1. Tube de vidange
2. Collier
3. Bouchon

AVIS Ne pas faire démarrer le moteur lorsque le tube de vidange contient du liquide ou des dépôts.

En présence de liquide ou de dépôts, le filtre à air et son boîtier doivent être examinés, séchés ou remplacés en fonction de leur état.

Soupape d'injection d'air

Emplacement de la soupape d'injection d'air

Le robinet d'essence se trouve du côté gauche du véhicule, sous l'aile avant.



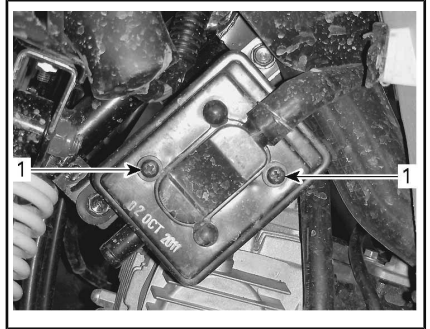
1. Soupape d'injection d'air

Nettoyage de la soupape d'injection d'air

REMARQUE : Nettoyer le couvercle avant de le déposer.

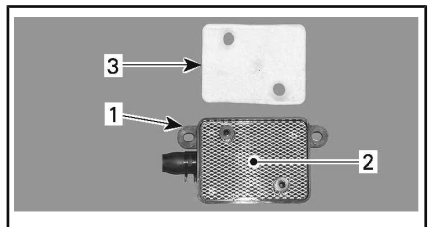
Retirer les vis de fixation du couvercle.

Retirer le couvercle de la soupape d'injection d'air.



1. Déposer les vis

Retirer le filtre de la soupape d'injection d'air.



TYPIQUE

1. Soupape d'injection d'air
2. Crépine
3. Filtre à air

Nettoyer le filtre à air et l'intérieur de la soupape d'injection d'air en utilisant de l'air comprimé.

REMARQUE : Si le filtre à air est toujours sale, le remplacer par un filtre neuf.

Une fois le nettoyage terminé, bien réinstaller les pièces enlevées dans l'ordre inverse de leur dépose.

Pare-étincelles

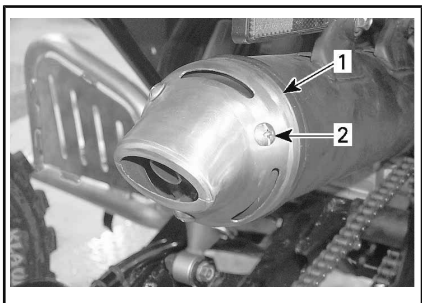
Nettoyage du pare-étincelles

Le silencieux doit être purgé périodiquement de toute accumulation de calamine.

AVERTISSEMENT

Ne faites jamais cette opération immédiatement après une période de fonctionnement du moteur, car l'échappement est alors brûlant. Portez des lunettes de protection et des gants. Respectez toutes les lois et réglementations en vigueur.

Retirer le couvre-silencieux (le cas échéant)



DS 90 X

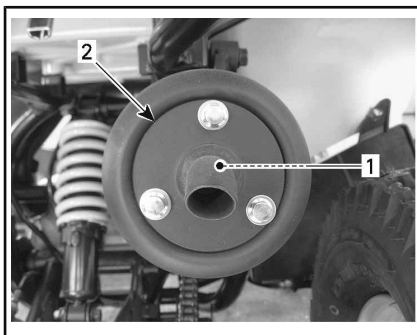
1. Couvre-silencieux
2. Déposer les vis

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que :

AVERTISSEMENT

Avvertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

Retirer le pare-étincelles du silencieux.



1. Pare-étincelles
2. Embout de silencieux

Éliminez au moyen d'une brosse les dépôts de calamine sur le pare-étincelles.

REMARQUE : Utilisez une brosse souple et faites attention à ne pas endommager le pare-étincelles.

Réinstaller le pare-étincelles à l'intérieur du silencieux.

Réinstaller le couvre-silencieux (le cas échéant)

Couvercle de la boîte de vitesses à variation continue (CVT)

Vidange de la boîte CVT

Chaque fois que l'on soupçonne que de l'eau s'est infiltrée dans le couvercle de la boîte CVT, vidanger

le carter de boîte CVT en retirant le tube de vidange.



CÔTÉ GAUCHE DU VÉHICULE

1. Tube de vidange
2. Collier
3. Bouchon
4. Bouchon de vidange du moteur

Huile de la boîte de vitesses

Huile de boîte de vitesses recommandée

Utiliser 165 ml l'huile MINÉRALE DE PREMIÈRE CATÉGORIE POUR CARTER DE CHAÎNE (415129500) (N/P 779155) ou une huile équivalente SAE 75W90 pour carter de chaîne.

AVIS Ne pas utiliser d'autres huiles que celle recommandée lors de l'entretien.

Niveau d'huile de boîte de vitesses

Aucune jauge n'est fournie pour ce véhicule, donc le niveau ne peut pas être vérifié.

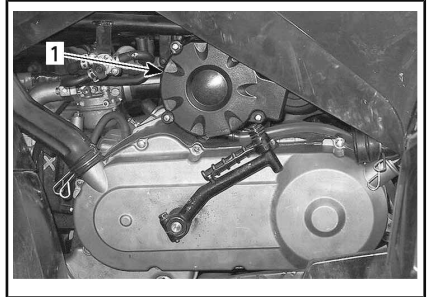
La seule manière d'assurer que le niveau est correct est de vidanger la boîte de vitesses et de la remplir de la quantité prescrite d'huile de boîte de vitesses. Se reporter à la rubrique VIDANGE D'HUILE DE

BOÎTE DE VITESSES pour la procédure à suivre.

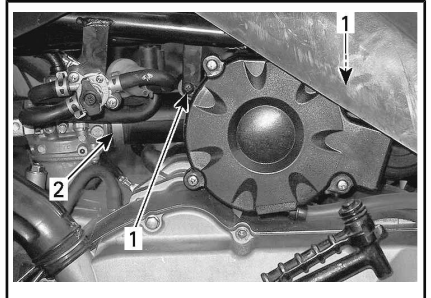
Vidange d'huile de la boîte de vitesses

Stationnez le véhicule sur une surface de niveau.

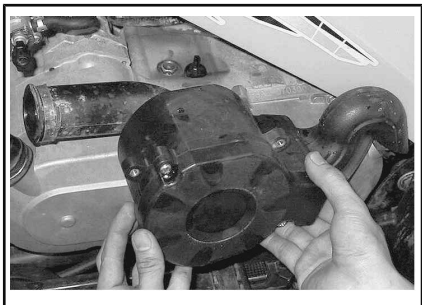
Retirer le boîtier du filtre à air du véhicule.



1. Boîtier de filtre à air

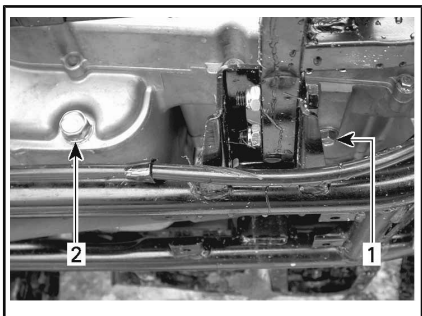


1. Déposer les vis
2. Desserrer la fixation



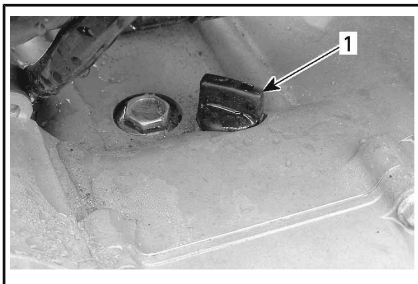
RETIRER LE BOÎTIER DE FILTRE À AIR.

Nettoyer le bouchon de vidange de boîte de vitesses et la zone du bouchon de remplissage d'huile, puis retirer le bouchon de vidange et la rondelle de la boîte de vitesses.



BOUCHON DE VIDANGE — CÔTÉ GAUCHE DU MOTEUR

1. Bouchon de remplissage d'huile de boîte de vitesses
2. Bouchon de vidange d'huile moteur.



BOUCHON DE REMPLISSAGE — CÔTÉ GAUCHE DU MOTEUR

1. Bouchon de remplissage d'huile de boîte de vitesses

Attendre assez longtemps pour permettre à l'huile de s'écouler de la boîte de vitesses.

Réinstaller le bouchon de vidange et la rondelle. Serrez au couple prescrit.

COUPLE DE SERRAGE

Bouchon de vidange	16,0 N•m ± 1,6 N•m
--------------------	--------------------

Retirer le bouchon de remplissage et remplir la boîte de vitesses avec 165 ml de L'HUILE MINÉRALE DE PREMIÈRE CATÉGORIE POUR CHAÎNE DE CHAÎNE (415129500) (N/P 779155) ou une huile équivalente SAE 75W90 pour carter de chaîne.

AVIS Aucune jauge n'est fournie pour ce véhicule, donc le niveau de la boîte de vitesses ne peut pas être vérifié. S'assurer que la boîte de vitesses est complètement vidangée avant de la remplir à nouveau de la quantité spécifiée d'huile recommandée.

AVIS Ne pas utiliser d'autres huiles que celle recommandée lors de l'entretien.

Remettre le bouchon de remplissage d'huile.

Remettre en place toutes les autres pièces enlevées.

Câble d'accélérateur

Inspection du câble d'accélérateur

Inspecter le câble d'accélérateur pour déceler s'il est pincé, effiloché ou usé de manière excessive. S'assurer du bon mouvement du câble.

AVIS Le câble d'accélérateur doit être remplacé s'il est usé, effiloché ou endommagé.

Lubrification du câble d'accélérateur

Lubrifier le câble à l'aide d'un lubrifiant à base de silicone pour réduire l'usure prématurée et assurer le bon mouvement du câble.

AVERTISSEMENT

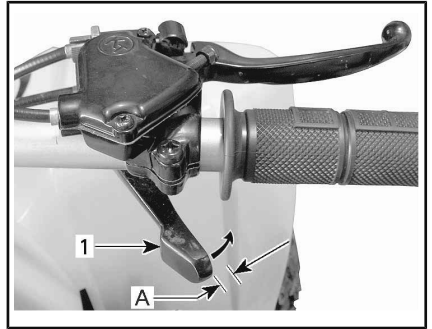
Utilisez toujours un lubrifiant à base de silicone. L'utilisation d'un autre lubrifiant (à base d'eau par exemple) pourrait rendre la manette d'accélérateur ou le câble collant et raide.

Réglage du câble d'accélérateur

Vérifier le jeu de la manette d'accélérateur, et ajuster au besoin.

REMARQUE : Si un réglage s'impose, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.

Le jeu de l'accélérateur devrait être de 5 mm à 10 mm.



TYPIQUE — JEU NORMAL

1. Manette d'accélérateur

A. Jeu

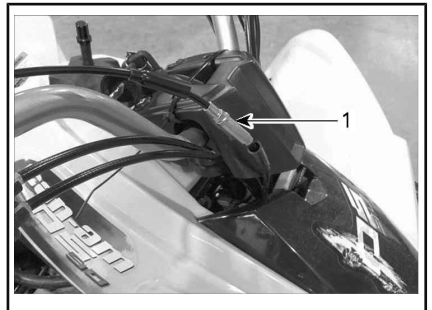
JEU DE L'ACCÉLÉRATEUR

5 mm à 10 mm

DS 70

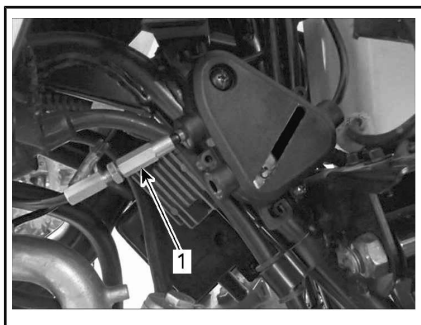
Il y a 2 câbles à régler :

- Câble A : De la manette d'accélérateur jusqu'au boîtier de limiteur de l'accélérateur
- Câble B : Du limiteur de l'accélérateur au moteur



RÉGLAGE DU CÂBLE DE LA MANETTE D'ACCÉLÉRATEUR JUSQU'AU BOÎTIER DE LIMITEUR DE L'ACCÉLÉRATEUR

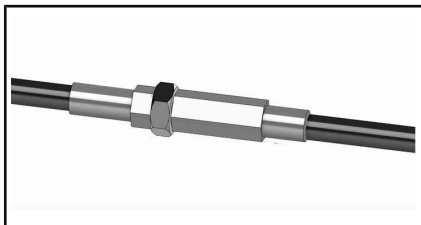
1. Câble A



RÉGLAGE DU BOÎTIER DU LIMITEUR DE L'ACCÉLÉRATEUR AU MOTEUR

1. Câble B

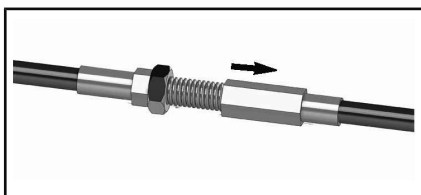
Régler les deux câbles A et B à la position complètement fermée.



POSITION COMPLÈTEMENT FERMÉE

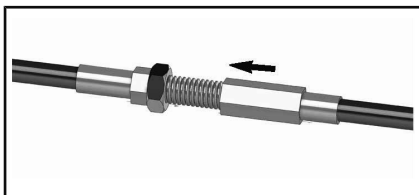
Démarrer le moteur.

Régler le câble B jusqu'à ce que le régime du moteur commence à augmenter.



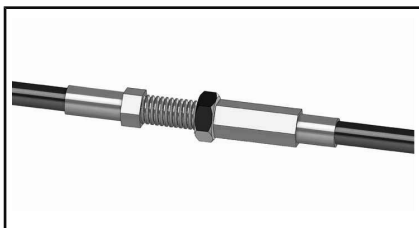
DÉVISSER L'ÉCROU DE RÉGLAGE

Ramener l'écrou de réglage du câble B d'un tour.



RAMENER L'ÉCROU DE RÉGLAGE D'UN TOUR

Serrer le contre-écrou de verrouillage en place.



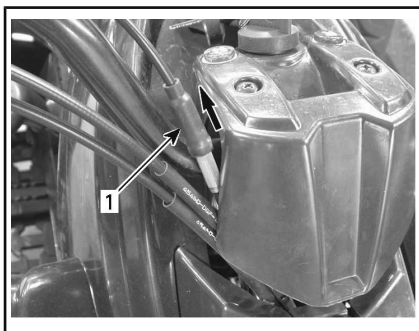
POSITION VERROUILLÉE

Une fois que le câble B est bien réglé, répéter la procédure pour le câble A.

Arrêtez le moteur.

DS 90 et DS 90 X

Régler le câble, glisser le protecteur de caoutchouc vers l'arrière pour exposer le dispositif de réglage de câble d'accélérateur.

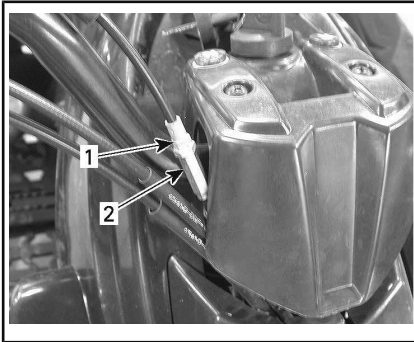


1. Protecteur de caoutchouc

Desserrer le contre-écrou et tourner le réglage pour obtenir le réglage approprié.

REMARQUE : Mesurez le jeu à l'extrémité de la manette d'accélérateur.

Serrer le contre-écrou et réinstaller le protecteur.



1. Écrou de blocage
2. Dispositif de réglage

Le levier sélecteur en position point mort « N », faire démarrer le moteur.

Tous les modèles

Vérifier si le câble d'accélérateur est bien réglé en tournant le guidon complètement à droite, puis complètement à gauche. Si le régime du moteur augmente, réajuster le jeu de la manette d'accélérateur en s'assurant que le câble d'accélérateur est acheminé correctement et n'est pas pincé lorsque l'on tourne le guidon.

Bougie

Emplacement des bougies

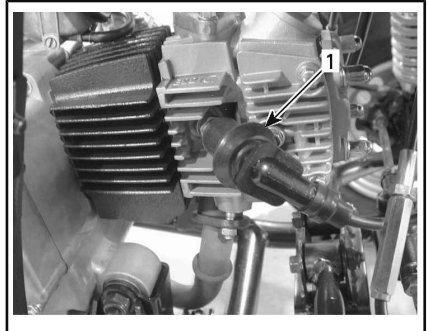


TYPIQUE - CÔTÉ DROIT DU MOTEUR

1. Bougie

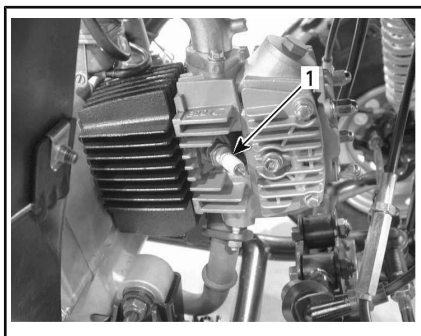
Dépose des bougies

Débrancher le câble de bougie de la bougie d'allumage.



1. Câble de bougie

Dévisser la bougie d'un tour.



1. Bougie

Si possible, nettoyer la bougie et la culasse à l'air comprimé.

ATTENTION Portez toujours des lunettes de protection lorsque vous utilisez l'air comprimé.

Dévisser et retirer la bougie complètement.

Installation des bougies

Avant l'installation, vérifier si la surface de contact de la culasse et de la bougie n'est pas sale.

Avec une jauge d'épaisseur, régler l'écartement des électrodes entre 0,6 mm à 0,7 mm.

Appliquer du lubrifiant antigrippage sur les filets de bougie.

Serrer la bougie à la main dans la culasse, puis avec une clé dynamométrique et une douille appropriée.

Serrer la bougie au couple spécifié.

COUPLE DE SERRAGE	
Bougie	11,0 N•m ± 1,1 N•m

Batterie

Pour accéder à la batterie, retirer le siège.

Entretien de la batterie

ATTENTION Ne chargez jamais la batterie pendant qu'elle est dans le véhicule.

AVIS Ne tirez jamais le capuchon d'étanchéité de la batterie.

Ces véhicules sont munis d'une batterie VRLA, ce qui signifie « Valve Regulated Lead Acid » ou « au plomb-acide à régulation par soupape ». Cette batterie ne requiert aucun entretien; il n'est pas nécessaire d'ajouter de l'eau pour ajuster le niveau d'électrolyte.

Nettoyer les bornes de la batterie avec une brosse métallique. Appliquer de la graisse diélectrique ou une graisse équivalente sur les bornes de batterie pour les protéger de l'oxydation.

Inspection de la batterie

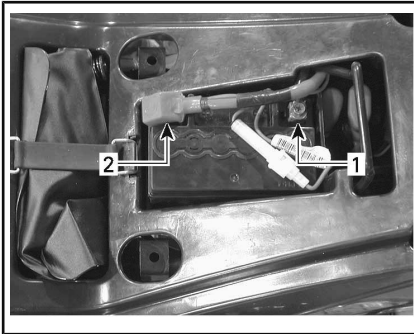
Inspecter les connexions de la batterie pour vérifier qu'elles sont bien serrées et propres.

Inspecter le support de la batterie

Dépose de la batterie

ATTENTION Respectez toujours cette séquence de démontage : débranchez d'abord le câble négatif NOIR (-).

Débrancher le câble négatif NOIR (-) en premier, puis le câble positif ROUGE (+).



1. NOIR (-)
2. ROUGE (+)

Retirer la batterie du véhicule.

Nettoyage de la batterie

Nettoyer la batterie, son boîtier, les câbles et les bornes avec un mélange de bicarbonate de soude et d'eau.

Avec une brosse métallique, enlevez la rouille des cosses de câbles et des bornes. Le dessus de la batterie peut être nettoyé au moyen d'une brosse douce et d'un savon antigraisse ou d'un mélange d'eau et de bicarbonate de soude.

Appliquer DE LA GRAISSE DIÉLECTRIQUE (N/P 293 550 004) ou un équivalent sur les bornes de la batterie pour empêcher l'oxydation.

Installation de la batterie

Remettez la batterie dans le véhicule.

AVIS Rebrancher le câble positif ROUGE (+) d'abord, puis le câble négatif NOIR (-).

Fusible

Remplacement des fusibles

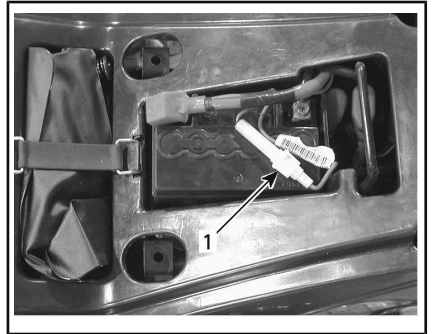
AVIS Ne pas utiliser un fusible de calibre supérieur; cela pourrait

causer des dommages importants au système électrique.

Le système électrique est protégé par un seul fusible de 15 ampères.

Si un fusible est ouvert (ou grillé), le remplacer par un autre de même calibre.

Un porte-fusible en ligne se trouve sur le câble ROUGE (+) de batterie.



1. Porte-fusibles

Pour remplacer le fusible, presser légèrement les deux moitiés du porte-fusible ensemble tout en les faisant tourner en sens antihoraire.

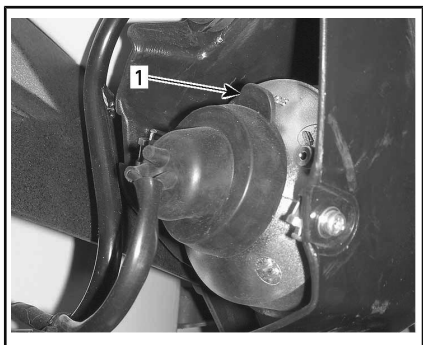
Feux

Remplacement des ampoules de feu de jour

DS 70 et DS 90

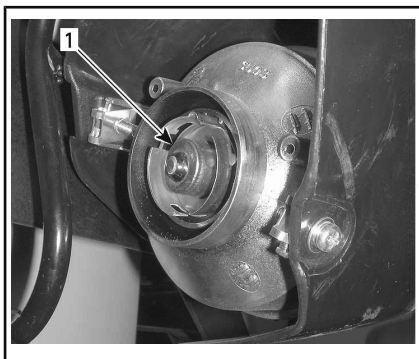
! ATTENTION Toujours mettre l'interrupteur d'allumage à OFF avant de remplacer une ampoule défectueuse.

Vérifiez le bon fonctionnement de l'ampoule après l'avoir remplacée.



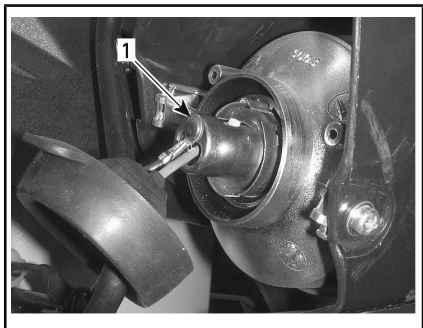
RETIRER LE PROTECTEUR DE CAOUTCHOUC

1. Protecteur de caoutchouc



TIRER SUR L'AMPOULE POUR LA RETIRER ET LA REMPLACER

1. Ampoule



APPUYER ET FAIRE TOURNER LA DOUILLE DE L'AMPOULE EN SENS ANTI-HORAIRE.

1. Douille d'ampoule

Roues dentées et chaîne d'entraînement

Inspection des roues dentées et de la chaîne d'entraînement

AVIS Remplacer la chaîne et les roues dentées en même temps pour éviter leur usure prématurée.

AVIS Ne jamais faire fonctionner ce véhicule lorsque la chaîne d'entraînement est trop lâche ou trop tendue, car des dommages importants aux éléments d'entraînement pourraient s'ensuivre.

Chaîne d'entraînement

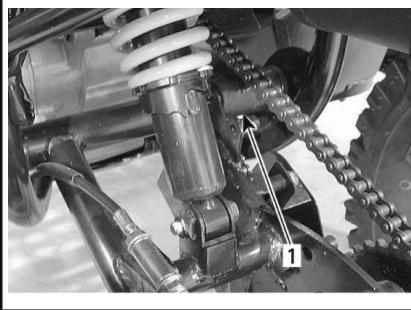
Inspecter la chaîne pour déceler des liens et des rouleaux endommagés.

Remplacer la chaîne si un quelconque dommage est décelé.

Vérifier le jeu de la chaîne d'entraînement et régler la tension si nécessaire. Se reporter à *RÉGLAGE DE LA CHAÎNE D'ENTRAÎNEMENT*.

Rouleau

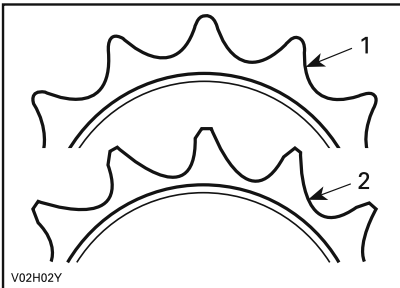
Inspecter le rouleau de la chaîne d'entraînement autour du pivot de bras oscillant pour détecter une usure excessive ou des dommages. Remplacez-les au besoin.



1. Rouleau de chaîne d'entraînement

Roues dentées

Vérifier l'essieu de la roue dentée et le pignon pour détecter toute déformation, usure excessif ou autres dommages. Remplacez-les au besoin.



1. Bon
2. Remplacer

Lubrification de la chaîne d'entraînement

La chaîne d'entraînement devrait être inspectée pour en assurer la bonne lubrification avant chaque randonnée.

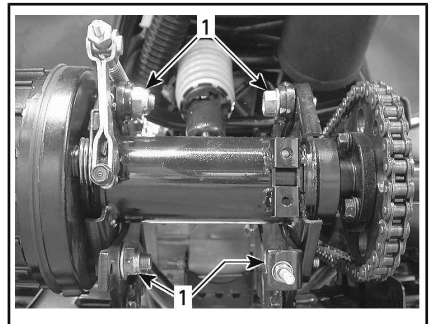
Lubrifier en utilisant du lubrifiant à chaîne du commerce.

Réglage de la chaîne d'entraînement

La chaîne d'entraînement devrait être inspectée pour en assurer le bon réglage avant chaque randonnée.

AVIS Ne jamais régler la chaîne d'entraînement avec le conducteur assis sur le véhicule. Retirer toute charge sur le véhicule.

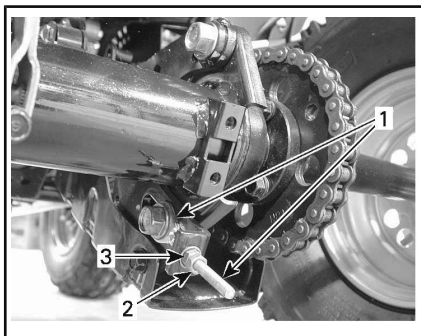
1. Placer le véhicule sur une surface horizontale et mettre la boîte de vitesses au POINT MORT.
2. Vérifier l'état de la chaîne d'entraînement.
3. Desserrer les boulons de verrouillage de l'essieu arrière.



TYPIQUE — ESSIEU ARRIÈRE

1. Boulons de verrouillage
4. Desserrer l'écrou de verrouillage du dispositif de réglage de la chaîne.
5. Pour les modèles dotés d'un tendeur de chaîne, dégager le tendeur de la chaîne et le maintenir dégagé pour détendre la chaîne jusqu'à ce que le réglage soit terminé.

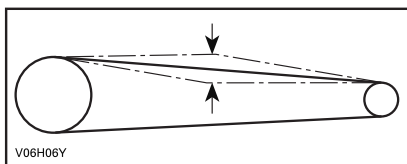
6. Tourner l'écrou du dispositif de réglage de chaîne jusqu'à ce que le réglable approprié soit obtenu.



TYPIQUE

1. Dispositif de réglage de chaîne
2. Contre-écrou de dispositif de réglage de chaîne
3. Écrou de dispositif de réglage de chaîne

La déflexion de la chaîne d'entraînement devrait être entre 44 mm à 57 mm vers le haut et vers le bas.



JEU : 44 mm à 57 mm

7. Une fois le réglage approprié obtenu, serrer le contre-écrou du dispositif de réglage de chaîne.
8. Serrer les boulons de verrouillage de l'essieu au couple prescrit.

COUPLE DE SERRAGE	
Boulons de verrouillage de l'essieu moteur	69 N•m ± 7 N•m

9. Pour les modèles dotés d'un tendeur de chaîne, relâcher le tendeur sur la chaîne.

Pneus et roues

Pression des pneus

⚠ AVERTISSEMENT

La pression des pneus influence grandement la maniabilité et la stabilité du véhicule. Un pneu trop mou risque de se dégonfler et de tourner sur la jante. Un pneu trop dur risque d'éclater. Respectez toujours les pressions recommandées. **NE** laissez **JAMAIS** la pression des pneus sous le minimum. Le pneu pourrait se déloger de la jante. Comme ce sont des pneus à basse pression, il faut employer une pompe manuelle.

Vérifiez la pression lorsque les pneus sont **froids**, c'est-à-dire avant d'utiliser le véhicule. La pression des pneus varie selon la température et l'altitude. Revérifiez la pression si une de ces conditions a changé.

Par commodité, un manomètre est fourni dans la trousse d'outils.

PRESSION DES PNEUS	
AVANT ET ARRIÈRE	
MINIMUM	25 kPa
MAXIMUM	35 kPa

Bien que les pneus soient prévus spécialement pour tout type de terrain, une crevaison reste possible. C'est pourquoi on recommande d'emporter une pompe et un nécessaire de réparation.

État des pneus et des roues

Il faut parfois retirer les écrous de roue et enduire les goujons de lubrifiant antigrippage pour faciliter une éventuelle dépose. Cela est particulièrement important lorsqu'on utilise le véhicule à proximité d'eau salée ou dans la boue.

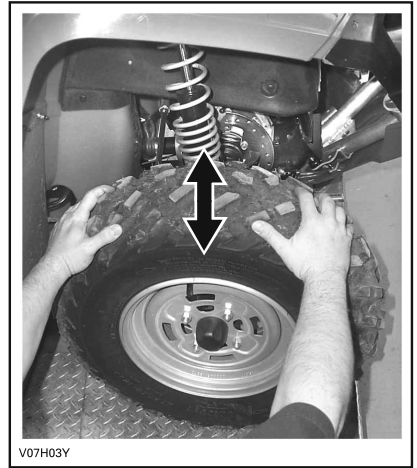
Retirer un écrou à la fois, le lubrifier, le remettre en place, puis le resserrer.

Vérifier si les pneus et les jantes sont endommagés et usés.

Remplacez-les au besoin.

État des roulements de roue

Exercer un mouvement de va-et-vient à la partie supérieure de chaque roue pour vérifier s'il y a du jeu. S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé si on décèle un jeu.



TYPIQUE

Démontage et installation de la roue

Desserrer les écrous de roue sans toutefois les déposer. Lever le véhicule et placer un support sous le véhicule. Retirer les écrous de roue, puis retirer la roue.

Au moment de la pose, il est recommandé d'appliquer du lubrifiant antigrippage LOCTITE 767 (N/P 293 800 070) sur les filets des goujons de roue. Serrer les écrous progressivement, en ordre entrecroisé, puis au couple de serrage prescrit.

PRODUIT RECOMMANDÉ
LOCTITE 767 (LUBRIFIANT ANTIGRIPPAGE) (N/P 293 800 070)

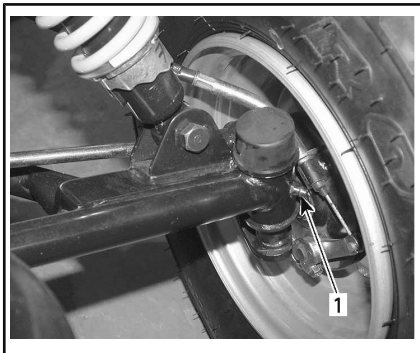
COUPLE DE SERRAGE	
Écrous de roue	40 N•m ± 4 N•m

Système de direction

Lubrification des fusées avant

DS 70 et DS 90

Lubrifier les fusées avant. Utiliser DE LA GRAISSE SYNTHÉTIQUE POUR SUSPENSION (293550033) (N/P 779163) ou un équivalent. La fusée est doté d'un graisseur.



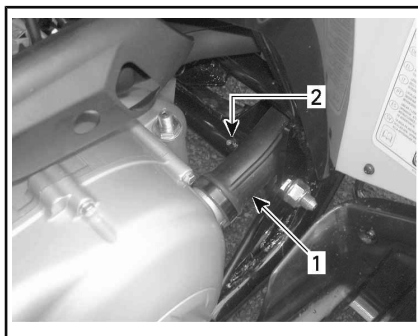
TYPIQUE

1. Raccord de graissage

Lubrification de la suspension

Suspension arrière

Lubrifier les pivots du bras oscillant. Utiliser DE LA GRAISSE SYNTHÉTIQUE POUR SUSPENSION (293550033) (N/P 779163) ou un équivalent.



CÔTÉ GAUCHE DU VÉHICULE

1. Conduit CVT
2. Raccord de graissage

Freins mécaniques (DS 70 et DS 90)

Inspection des freins mécaniques

! AVERTISSEMENT

Toute réparation du système de freinage doit être effectuée par un concessionnaire Can-Am autorisé.

! ATTENTION Les freins peuvent être très chauds après une utilisation prolongée du véhicule et peuvent provoquer des brûlures. Attendez que les freins refroidissent.

Vérifier le jeu de la manette de frein (les deux manettes), et régler au besoin.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que :

! AVERTISSEMENT

Avvertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

Vérifier le fonctionnement des manettes; elles devraient bouger aisément et offrir une sensation ferme lorsque les freins sont serrés.

Si un bon réglage est impossible, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.

Inspecter les câbles de frein pour déceler s'ils sont usés, pincés ou effilochés.

Remplacer tout câble usé, effiloché ou autrement endommagé,

Lubrifier les câbles à l'aide d'un lubrifiant à base de silicone pour réduire l'usure prématurée et assurer le bon mouvement du câble.

⚠ AVERTISSEMENT

Utilisez toujours un lubrifiant à base de silicone. L'utilisation de tout autre lubrifiant, à base d'eau par exemple, peut rendre les câbles de frein collants ou raides.

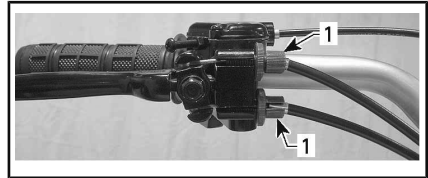
Demander à votre concessionnaire Can-Am autorisé d'inspecter les segments de frein pour déceler de l'usure ou des dommages.

ÉPAISSEUR MINIMALE DES SEGMENTS DE FREIN	
AVANT ET ARRIÈRE	1,5 mm

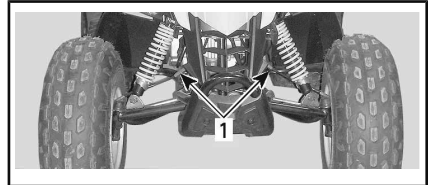
Si vous décelez un problème au niveau des freins, adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé.

Réglage de la manette de frein avant

Serrer complètement toutes les vis de réglage sur les câbles de frein.



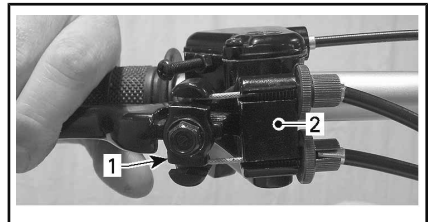
1. Vis de réglage sur la manette



1. Vis de réglage sur les câbles

Enfoncer la manette de frein.

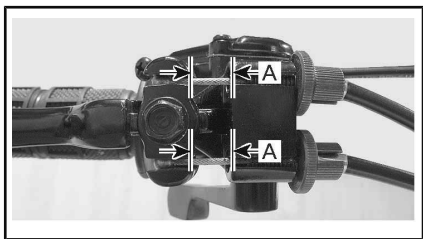
Régler la liaison de câble de manière à ce qu'elle soit parallèle au support de câble. Tourner les vis de réglage sur le câble (pas sur la manette) au besoin.



1. Liaison de câble
2. Support de câble

En utilisant les vis de réglage sur la manette, régler le jeu du câble.

RÉGLAGE DU CÂBLE DE FREIN	
JEU LIBRE	10 mm à 12 mm



A. 10 mm à 12 mm

Serrer tous les verrouillages des vis de réglage.

Réglage de la manette de frein arrière

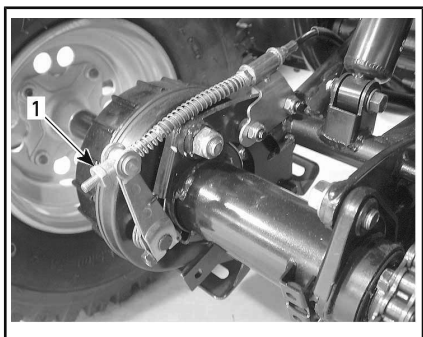
Stationner le véhicule sur une surface horizontale.

Bloquer les roues avant.

Mettre la boîte de vitesses au point mort.

Soulever l'arrière du véhicule jusqu'à ce que les roues arrière ne touche plus le sol. Soutenir le véhicule au moyen d'un support approprié.

Faire tourner les roues arrière manuellement et serrer l'écrou du régulateur de câble jusqu'à ce qu'une légère résistance, mais bien réelle, soit ressentie.



1. Dispositif de réglage de câble de frein

Serrer complètement la manette des freins arrière à quelques reprises et vérifier si la résistance des freins est toujours présente et légère. Régler à nouveau le câble de frein jusqu'à ce que la résistance demeure stable.

Vérifier si la manette de frein fonctionne correctement et si elle revient dans sa position d'origine.

Abaisser le véhicule sur le sol.

Freins hydrauliques (DS 90 X)

! AVERTISSEMENT

Des freins neufs ne fonctionneront à leur pleine capacité qu'après une période de rodage initiale. Redoublez de prudence.

Inspection des freins hydrauliques

! AVERTISSEMENT

S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé pour l'entretien ou toute réparation du système de freinage.

! ATTENTION Les freins peuvent être très chauds après une utilisation prolongée du véhicule. Attendez que les freins refroidissent.

Le système de freinage est hydraulique et ne nécessite aucun réglage.

Pour que les freins demeurent en bon état, vérifier :

- Le niveau de liquide de frein
- Le système de freinage ne présente aucune fuite

- si les freins sont spongieux.
- si les freins sont propres.
- si les disques sont très usés, ainsi que l'état de leur surface.
- si les plaquettes de frein sont usées, endommagées ou desserrées.

Demander à votre concessionnaire Can-Am autorisé d'inspecter les plaquettes de frein pour déceler de l'usure ou des dommages.

ÉPAISSEUR MINIMUM DES PLAQUETTES DE FREIN	1 mm
--	------

Si vous décelez un problème au niveau des freins, adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé.

Liquide de frein recommandé

Utilisez toujours un liquide de frein qui répond à la norme DOT 4.

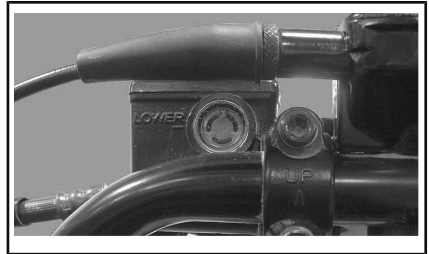
AVIS Pour éviter que le système de freinage soit gravement endommagé, n'utilisez pas de liquide autre que celui recommandé et ne mélangez pas différents liquides pour le remplissage.

Niveau du liquide de frein

Les réservoirs de liquide de frein sont situés sur le guidon, au-dessus des manettes de frein.



RÉSERVOIR DE LIQUIDE DE FREIN ARRIÈRE GAUCHE



RÉSERVOIR DE LIQUIDE DE FREIN AVANT DROIT

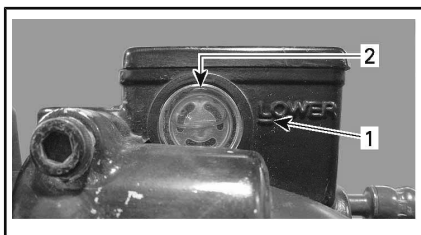
Tourner le guidon de direction droit devant pour faire en sorte que les réservoirs soient de niveau.

Lorsque le véhicule se trouve sur une surface horizontale, vérifiez le niveau du liquide de frein dans le réservoir. Le liquide devrait être au-dessus de la marque MIN.

REMARQUE : Le réservoir est plein lorsque le liquide atteint la partie supérieure de la fenêtre.

Ajoutez du liquide au besoin. **Évitez tout remplissage excessif.**

Nettoyez le bouchon de remplissage avant de le retirer.



TYPIQUE

1. Minimum
2. Maximum

AVIS N'utilisez que du liquide pour frein DOT 4 provenant d'un contenant scellé. N'utilisez pas de liquide provenant d'un vieux contenant ou d'un contenant déjà ouvert.

REMARQUE : Si le niveau est bas, cela peut indiquer qu'il y a des fuites ou que les plaquettes sont usées. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am autorisé.

Inspectez l'état du soufflet de la manette. Rechercher toute fissure, déchirure ou autre dommage. Le remplacer s'il est endommagé.

Répéter cette opération pour l'autre réservoir.

Châssis

Fixations de châssis

S'assurer que les fixations du véhicule sont en bon état et bien serrées. Resserrer au besoin.

SOINS DU VÉHICULE

Soins d'après-utilisation

Si le véhicule est utilisé en eau salée, il faut le rincer à l'eau claire pour le protéger et protéger ses composants. La lubrification des pièces métalliques est fortement recommandée. Utiliser le LUBRIFIANT & ANTI-CORROSION (293600016) (N/P 779168).

Cette opération doit être effectuée à la fin de chaque journée d'utilisation.

Après une randonnée dans la boue, on recommande de rincer le véhicule ainsi que ses composants, et de nettoyer les feux de jour. Voir *NETTOYAGE ET PROTECTION DU VÉHICULE*.

Nettoyage et protection du véhicule

AVIS Laver le véhicule à l'eau chaude et au savon. Ne jamais utiliser un jet à haute pression pour nettoyer ces véhicules. **NE LE NETTOYER QU'À BASSE PRESSION SEULEMENT** (avec un tuyau d'arrosage par exemple). Une pression élevée pourrait causer des dommages électriques et mécaniques.

Les pièces peintes endommagées doivent être repeintes correctement pour prévenir la rouille.

Au besoin, laver les pièces de carrosserie en utilisant de l'eau chaude et un détergent doux. Appliquer une cire non abrasive.

AVIS Ne jamais nettoyer les pièces de plastique avec un détergent concentré, un dégraissant, un diluant à peinture, de l'acétone, etc.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que :



AVERTISSEMENT

Avvertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

ENTREPOSAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE

AVERTISSEMENT

Faire vérifier le système d'alimentation par un concessionnaire ou distributeur Can-Am autorisé tel que prescrit dans le *CALENDRIER D'ENTRETIEN*.

Si le véhicule n'est pas utilisé pendant plus de quatre mois, il faut le remiser adéquatement.

Lorsque vous utilisez votre véhicule après un remisage, un entretien après remisage est nécessaire.

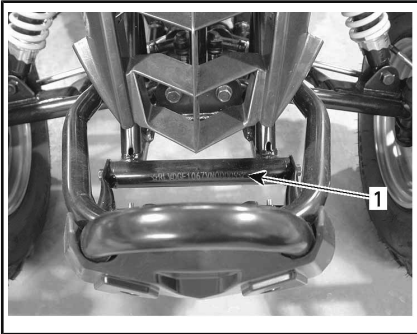
Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour faire faire la préparation présaisonnière de votre véhicule ou pour l'entreposage.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

Les principaux composants du véhicule (moteur et châssis) sont identifiés par différents numéros de série. Il sera utile de les avoir en mains lors d'une réclamation de garantie ou pour retracer le véhicule en cas de perte. Le concessionnaire Can-Am autorisé a besoin de ces numéros pour bien remplir les réclamations de garantie. On recommande fortement de noter les numéros de série de votre véhicule et de les transmettre à votre compagnie d'assurances.

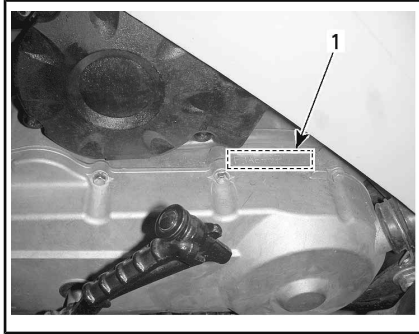
Emplacement du numéro d'identification du véhicule



TYPIQUE — AVANT DU VÉHICULE

1. NIV

Emplacement du numéro d'identification du moteur



CÔTÉ GAUCHE DU VÉHICULE

1. Numéro d'identification du moteur

RÉGLEMENTATION RÉGISSANT LE SYSTÈME DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE BRUIT (CANADA/ÉTATS-UNIS)

Il est interdit de modifier le système de contrôle

En vertu de la loi fédérale américaine et des lois provinciales canadiennes, il peut être interdit d'effectuer les opérations suivantes :

1. La dépose ou la mise hors d'usage par quiconque n'ayant pas pour intention de procéder à l'entretien, à la réparation ou au remplacement d'un dispositif incorporé à un véhicule neuf dans le but d'en contrôler le bruit avant la vente ou la livraison à l'acheteur, ou en cours d'utilisation, ou encore
2. L'utilisation du véhicule après qu'on ait procédé à la dépose ou à la mise hors d'usage d'un tel dispositif.

Les opérations suivantes sont considérées comme des actes de trafiquage :

1. La dépose, l'altération ou la perforation du silencieux ou d'un composant du moteur acheminant les gaz d'échappement du moteur.
2. La dépose, l'altération ou la perforation d'une partie du système d'admission d'air.
3. Le remplacement de pièces mobiles du véhicule ou de pièces du système d'échappement ou d'admission d'air par des pièces autres que celles prescrites par le fabricant.
4. Un entretien inadéquat.

VALEURS DES ÉMISSIONS SONORES ET DES VIBRATIONS (TOUS LES PAYS SAUF CANADA ET ÉTATS-UNIS)

MODÈLE		DS 70 DS 90 DS 90 X
VALEURS DES ÉMISSIONS SONORES ET DES VIBRATIONS ¹		
Bruit	Pression acoustique (L _{pA})	80 dB à 4 000 tours/minute (incertitude (K _{WA}) 3 dB)
Vibration	Système main-bras	3.41 m/s ² à 4 000 RPM (incertitude 1.705 m/s ²)
	Tout le corps sur le siège	<0.5 m/s ² à 4 000 tours/minute
¹ : Les valeurs des émissions sonores et des vibrations sont mesurées conformément à la norme EN 15997:2011 sur une surface pavée, au point mort.		

La déclaration de conformité CE n'apparaît pas dans cette version du guide du conducteur.

Veillez vous reporter à la version imprimée qui accompagnait votre véhicule.

FICHE TECHNIQUE

MODÈLE		DS 70 DS 90 DS 90 X
MOTEUR		
Type	4 temps, refroidissement à l'air forcé	
Nombre de cylindres	Monocylindre horizontal	
Cylindrée	89,53 cm ³	
Nombre de soupapes	2	
Jeu des soupapes	Admission	0,02 mm
	Échappement	0,03 mm
Démarrage	Électrique/au pied	
Huile à moteur	Type	Pendant l'été, utiliser L'HUILE À MÉLANGE SYNTHÉTIQUE 4T 5W40 (293600121) (N/P 779133). Pendant l'hiver, utiliser L'HUILE À MÉLANGE SYNTHÉTIQUE 4T 0W40 (293600112) (N/P 779139) Si l'huile n'est pas disponible, utiliser l'huile moteur 5W30 conforme aux la classification API SG, SH ou SJ. Consulter le <i>TABLEAU DE VISCOSITÉ DE L'HUILE</i>
	Contenance	Changement d'huile avec le filtre : 945 ml
TRANSMISSION		
Boîte de vitesses	Transmission à variation continue (CVT)	
BOÎTE DE VITESSES		
Type	3 positions : Marche avant, point mort et marche arrière	
Huile de boîte de vitesses	Type	HUILE MINÉRALE DE CATÉGORIE SUPÉRIEURE POUR CARTER DE CHÂÎNE (415129500) (N/P 779155) or huile équivalente 75W90 pour carter de chaîne
	Contenance	165 ml

MODÈLE		DS 70 DS 90 DS 90 X
SYSTÈME D'ALIMENTATION		
Carburateur	Type	PTE
Régime de ralenti		1 700 ± 100 tr/min
Carburant	Type	Essence sans plomb
	Indice d'octane	Indice 87 AKI affiché à la pompe (92 RON) - Se reporter à <i>SPÉCIFICATIONS DE CARBURANT</i>
Réservoir d'essence	Contenance	6 L
SYSTÈME ÉLECTRIQUE		
Type d'allumage		CDI (Allumage capacitif)
Bougie	Marque et type	NGK CR7HSA ou équivalent
	Écartement des électrodes	0,6 mm à 0,7 mm
	Quantité	1
Batterie	Type	Sans entretien
	Volt	12 volts, 4 A•h
Système de démarrage		Démarrateur électrique/à pied
Ampoule de feu de jour		2 x 5 W
Fusible	Principal	15 A

MODÈLE		DS 70 DS 90 DS 90 X
SUSPENSION		
Type	Avant	Suspension indépendante – triangle en A. DS 90 X : Double triangle en A
	Arrière	Bras oscillant rigide
Course	Avant	86 mm DS 90 X : 178 mm
	Arrière	160 mm DS 90 X : 229 mm
Amortisseur		Huile DS 90 X : HPG
PNEUS		
Pression	Avant	Minimum : 25 kPa Maximum : 35 kPa
	Arrière	
Dimensions	Avant	19 x 7-8 DS 90 X : 20 x 6-10
	Arrière	18 x 9,5-8 DS 90 X : 18 x 10,5-8
ROUES		
Dimensions	Avant	8 x 5,5 DS 90 X : 10 x 5,5
	Arrière	8 x 7 DS 90 X : 8 x 8,5
Couple de serrage des écrous de roue	Avant et arrière	40 N•m ± 4 N•m

MODÈLE		DS 70 DS 90 DS 90 X
FREINS		
Avant	Mécaniques, tambour DS 90 X : hydraulique, disque	
Arrière	Mécaniques, tambour DS 90 X : hydraulique, disque	
Mécanisme de frein de stationnement	Manette de frein gauche avec frein de stationnement	
DIMENSIONS ET POIDS		
Poids à vide	DS 70	111 kg
	DS 90	
	DS 90 X	133 kg
Charge maximale permise	70 kg	
Longueur hors tout	152 cm	
Largeur hors tout	91 cm DS 90 X : 111 cm	
Hauteur hors tout	93,5 cm DS 90 X : 97 cm	
Empattement	100 cm DS 90 X : 102,4 cm	
Garde au sol	11,5 cm	

***Cette page est
vierge intentionnellement***

DÉPANNAGE

LIGNES DIRECTRICES DE DÉPANNAGE

LE MOTEUR NE TOURNE PAS AU DÉMARREUR

1. Le commutateur d'allumage se trouve sur OFF.
 - *Mettez le commutateur sur ON.*
2. Fusible grillé.
 - *Vérifier le fusible d'alimentation principale.*
3. Batterie faible ou connexions desserrées.
 - *Vérifier les connexions et l'état des bornes.*
 - *Faites vérifier la batterie.*
 - *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am autorisé.*

LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER

1. L'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur est à la position OFF.
 - Mettre l'interrupteur sur ON.
2. Mélange trop pauvre pour démarrer un moteur froid.
 - Vérifier le niveau de carburant dans le réservoir et exécuter la procédure de démarrage d'un moteur froid, particulièrement l'usage de l'étrangleur.
3. Moteur noyé (les bougies sont humides lorsqu'on les enlève).
 - Lorsque le moteur ne démarre pas après plusieurs tentatives, le moteur peut être noyé de carburant. Procédez comme suit :
 - Tournez le commutateur d'allumage à ON assurez-vous que l'étrangleur n'est pas engagé.
 - Appuyez à fond sur la manette d'accélérateur et gardez la ainsi pendant le démarrage.
 - Dès que le moteur démarre, relâcher la manette de l'accélérateur. Ne donnez pas de coups d'accélérateur.

Si le moteur ne démarre toujours pas :

 - Débranchez le câble de bougie.
 - Retirez la bougie.
 - Faites tourner le moteur à plusieurs reprises.
 - Posez une nouvelle bougie si possible, sinon nettoyez et séchez la bougie que vous avez retirée.
 - Démarrer le moteur comme expliquer ci-dessus. Si le moteur ne démarre toujours pas, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus d'informations à propos des demandes de garantie, reportez-vous à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.
 - S'assurer qu'il n'y a pas de carburant dans l'huile moteur à cause du moteur noyé, auquel cas, remplacer l'huile moteur.
4. L'essence ne parvient pas au moteur (bougies sèches lorsqu'on les enlève).
 - Vérifier le niveau du réservoir de carburant; tourner le robinet de carburant en position « ON » (essayer également la position « RES ». Il peut y avoir une panne de la pompe à essence ou du carburateur.
 - Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus d'informations à propos des demandes de garantie, reportez-vous à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.

5. Bougie/système d'allumage (aucune étincelle).

- *Enlever la bougie du moteur, puis la remettre en place en rebranchant le capuchon de bougie.*
- *S'assurer que l'interrupteur d'allumage est en position ON et que le l'interrupteur d'arrêt d'urgence est en position RUN (marche).*
- *Mettez la bougie à la masse sur le moteur, loin du puits de bougie, et démarrez. S'il n'y a pas d'étincelle, remplacez la bougie.*
- *Si le problème persiste, adressez-vous à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus d'informations à propos des demandes de garantie, reportez-vous à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (ÉPA, É.-U.) du présent document.*

6. Compression du moteur.

- *Lorsque vous utilisez le démarreur au pied, vous devez sentir des « cycles » de résistance à mesure que le piston atteint le au point mort haut (compression). Si aucune pulsation ne se fait sentir, c'est qu'il y a une importante perte de compression. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am autorisé.*

MANQUE D'ACCÉLÉRATION OU DE PUISSANCE DU MOTEUR

1. **Bougie encrassée, endommagée ou usée.**
 - Nettoyez la bougie et vérifiez son degré thermique. Remplacez-les au besoin.
2. **L'essence ne parvient pas au moteur.**
 - Vérifier les éléments indiqués dans **LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER.**
3. **Réglage du carburateur**
 - Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus d'informations à propos des demandes de garantie, reportez-vous à la **GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.)** du présent document.
4. **Surchauffe du moteur.**
 - Si le moteur a tendance à surchauffer, essayez ce qui suit :
 - Réduire la vitesse du véhicule, mais maintenir un régime suffisant pour assurer une alimentation d'air de refroidissement au moteur. Si la surchauffe se poursuit après environ une minute, arrêtez le véhicule.
 - Serrez le frein de stationnement et arrêtez le moteur.
 - Laissez le moteur se refroidir.
 - Au besoin, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.
 - Si la surchauffe persiste, communiquer avec un concessionnaire Can-Am agréé.
5. **Filtre à air/boîtier de filtre à air colmaté ou sale.**
 - Vérifier le filtre à air et le nettoyer. Au besoin, remplacer le filtre à air.
 - Vérifiez le conduit d'admission d'air.
6. **Boîte CVT usée ou sale, incluant la courroie.**
 - Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am autorisé.

RETOURS DE FLAMME

1. Le système d'échappement fuit.

- *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus d'informations à propos des demandes de garantie, reportez-vous à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.*

2. Le moteur tourne en surchauffe.

- *Reportez-vous à MANQUE D'ACCÉLÉRATION OU DE PUISSANCE DU MOTEUR.*

3. Mauvais réglage de l'allumage ou panne du système d'allumage.

- *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus d'informations à propos des demandes de garantie, reportez-vous à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.*

4. Réglage inapproprié du carburateur.

- *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus d'informations à propos des demandes de garantie, reportez-vous à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.*

RATÉS D'ALLUMAGE

1. Bougie encrassée, endommagée ou usée.

- *Nettoyez la bougie et vérifiez son degré thermique. Remplacez-les au besoin.*

2. Présence d'eau dans l'essence.

- *Videz le système d'alimentation et remplissez-le d'essence neuve.*

LE VÉHICULE N'ATTEINT PAS SA VITESSE MAXIMALE

1. Moteur.

- *Reportez-vous à MANQUE D'ACCÉLÉRATION OU DE PUISSANCE DU MOTEUR.*

2. Frein de stationnement.

- *S'assurer que le levier de verrouillage des freins est complètement désengagé.*

3. Filtre à air/boîtier de filtre à air colmaté ou sale.

- *Vérifier le filtre à air et le nettoyer. Au besoin, remplacer le filtre à air.*
- *Vérifiez le conduit d'admission d'air.*

4. Boîte CVT usée ou sale, incluant la courroie.

- *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am autorisé.*

LE RÉGIME DU MOTEUR AUGMENTE, MAIS LE VÉHICULE N'AVANCE PAS

1. La boîte de vitesses est au POINT MORT (N).

- *Engager la boîte de vitesses en MARCHE ARRIÈRE (R) ou MARCHE AVANT (F).*

2. La boîte CVT est défaillante.

- *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am autorisé.*

3. Présence d'eau dans le logement de la boîte CVT.

- *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am autorisé.*

***Cette page est
vierge intentionnellement***

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA : VTT CAN-AM® 2019

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. (« **BRP** »)* garantit ses VTT Can-Am 2019 vendus par les concessionnaires de VTT Can-Am autorisés (tel que défini ci-après) aux États-Unis et au Canada contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous. La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si : (1) le VTT a été utilisé dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification du VTT a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou le VTT a été modifié dans le but de changer son utilisation première.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS OU PROVINCES NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES ÉTATS OU PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie :

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main-d'œuvre);
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire VTT Can-Am autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation d'essences, d'huiles ou de lubrifiants qui ne sont pas adaptés au produit (reportez-vous au Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la rouille, corrosion et de l'exposition aux éléments naturels;
- Les dommages résultant d'introduction de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, indirects ou de toute autre nature, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus.

4) DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce, pour une période de :

SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou commerciale. Pour les composants du système des gaz d'échappement, reportez-vous à *GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.)* du présent document.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie s'applique **seulement** si **chacune** des conditions suivantes sont respectées :

- Le VTT Can-Am 2019 doit être acheté en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un concessionnaire VTT Can-Am autorisé à distribuer des produits Can-Am dans le pays où la vente a été conclue (« **le concessionnaire VTT Can-Am** »);
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué, documenté et signé par l'acheteur;
- Le VTT Can-Am 2019 doit être enregistrée en bonne et due forme par un concessionnaire Can-Am VTT autorisé;
- Le VTT Can-Am 2019 doit être achetée dans le pays où le propriétaire réside;
- L'entretien périodique indiqué dans le Guide du conducteur doit être exécuté ponctuellement afin de maintenir la couverture de la garantie. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si l'une des conditions précédentes n'est pas rencontrée, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser le VTT Can-Am dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un concessionnaire Can-Am dans les trois (3) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au concessionnaire Can-Am une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

7) CE QUE BRP FERA

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine VTT Can-Am neuves, sans frais pour le coût des pièces et (ou) de la main-d'œuvre encouru par un concessionnaire VTT Can-Am et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions décrites ici. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du VTT au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le produit se trouve en dehors du pays où elle a été achetée, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, telles que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, les taxes, les droits de licence, les frais d'importation, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs organismes respectifs.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée assujettie à ses propres termes et modalités sera également transférée et sera valide pendant le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un distributeur/concessionnaire Can-Am autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive également les coordonnées du nouveau propriétaire.

9) SERVICE À LA CLIENTÈLE

Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire. Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte par écrit à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant :

Si le différend n'est toujours pas résolu, communiquez avec BRP en remplissant un formulaire de contact du client à www.brp.com ou communiquez avec BRP par la poste à l'une des adresses énumérées sous la rubrique *NOUS JOINDRE* de ce guide.

* Aux États-Unis, les produits sont distribués par BRP US Inc.

© 2018 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

®™ et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs Inc. ou de ses filiales.

GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.)

Bombardier Produits Récréatifs Inc. (« BRP ») garantit à l'acheteur et à chaque propriétaire ultérieur que ce véhicule neuf, y compris toutes les parties de son système de contrôle des émissions d'échappement et son système de récupération des vapeurs d'essence, remplissent deux conditions :

1. Ils sont conçus, fabriqués et équipés de telle sorte qu'ils sont conformes au moment de la vente à l'acheteur final avec les exigences 40 CFR 1051 et 40 CFR 1060.
2. Ils sont exempts de défauts de matériaux et de fabrication qui peuvent les empêcher de répondre aux exigences 40 CFR 1051 et 40 CFR 1060.

Si la condition de garantie est remplie, BRP réparera ou remplacera, à sa discrétion, toute pièce ou composant avec un défaut de matériau ou de fabrication qui augmenterait les émissions du moteur de tout polluant réglementé pendant la période de garantie indiquée, sans frais pour le propriétaire, y compris les dépenses relatives au diagnostic et la réparation ou le remplacement des pièces liés aux émissions. Toutes les pièces défectueuses remplacées au titre de cette garantie deviennent la propriété de BRP.

Pour les demandes de garantie en lien avec les systèmes antipollution, BRP limite le diagnostic et la réparation des pièces liées aux systèmes antipollution aux concessionnaires Can-Am autorisés, sauf pour des réparations d'urgence, tel que requis par l'article 2 de la liste suivante

En tant que fabricant, certifiant, BRP ne refusera pas les demandes de garantie liées aux émissions basées sur une des situations suivantes :

1. Entretien ou autre service effectué par BRP ou par des installations BRP autorisées.
2. Travaux de réparation de moteur/matériel qu'un opérateur a effectués pour corriger une situation urgente et dangereuse attribuable à BRP tant que l'opérateur tente de rétablir le moteur/matériel à sa configuration appropriée dès que possible.
3. Toute action ou inaction de l'opérateur sans rapport avec la demande de garantie.
4. Entretien qui a été effectué plus fréquemment que ce que BRP recommande.
5. Tout ce qui est de la faute ou de la responsabilité de BRP.
6. L'utilisation de toute essence qui est couramment disponible lorsque le matériel fonctionne, sauf si les instructions écrites d'entretien de BRP affirment que cette essence pourrait nuire au système de contrôle des émissions du matériel et l'opérateur peut facilement trouver l'essence appropriée. Reportez-vous la section Entretien et celle sur les spécifications de l'essence.

Période de garantie liée aux émissions

La Garantie liée aux émissions est valide pour la période suivante selon la première éventualité :

	HEURES	MOIS	KILOMÈTRES
Composants liés aux émissions d'échappement	250	30	2 500
Composants liés au système de récupération des vapeurs d'essence	S. O.	24	S. O.

Composants couverts

La garantie relative aux émissions couvre tous les composants dont la défaillance pourrait augmenter les émissions d'un polluant réglementé par un moteur, y compris les composants suivants :

1. Pour les émissions d'échappement, les composants en lien avec les émissions comprennent des pièces de moteur liées aux systèmes suivants :
 - Système d'admission d'air
 - Système d'alimentation
 - Système d'allumage
 - Systèmes de recirculation des gaz d'échappement
2. Les pièces suivantes sont aussi considérées comme des composants du système des gaz d'échappement :
 - Dispositifs de post-traitement
 - Soupapes de ventilation du carter
 - Capteurs
 - Unités de contrôle électronique
3. Les pièces suivantes sont considérées comme un composant du système de récupération des vapeurs d'essence :
 - Réservoir d'essence
 - Bouchon du réservoir
 - Conduite de carburant
 - Raccords de canalisation de carburant
 - Fixations*
 - Soupapes de surpression*
 - Soupapes de régulation*
 - Solénoïdes de régulation*
 - Contrôles électroniques*
 - Diaphragmes de commande à dépression*
 - Câbles de commande*
 - Tringleries de commande*

- Robinets de purge
 - Tuyaux de vapeur
 - Séparateur liquide/vapeur
 - Filtre à charbon actif
 - Support de montage du réservoir à charbon actif
 - Port de connexion de purge du carburateur
4. Les composants en lien avec les émissions comprennent également toute autre pièce dont le seul but est de réduire les émissions ou dont la défaillance augmentera les émissions sans dégrader significativement les performances du moteur.

Limitation de la portée

En tant que fabricant, certifiant, BRP peut refuser les demandes de garantie liées aux émissions pour des défaillances qui ont été causées par un entretien ou une utilisation inapproprié de la part du propriétaire ou de l'exploitant, soit accidentellement pour lequel le fabricant n'a aucune responsabilité ou en cas de force majeure. Par exemple, une réclamation relative à la garantie des émissions n'a pas à être honorée pour des défaillances qui ont été directement causées par l'abus de l'utilisateur du moteur/équipement ou de l'utilisation par l'utilisateur du moteur/équipement d'une façon pour lequel il n'a pas été conçu et ne sont pas imputable au fabricant en aucune façon.

Pour toute question relative aux droits et aux responsabilités en vertu de la garantie, veuillez communiquer avec Bombardier Produits Récréatifs Inc. au 1-888-272-9222.

* En relation avec le système de récupération des vapeurs d'essence

* Aux États-Unis, les produits sont distribués par BRP US Inc.

GARANTIE LIMITÉE INTERNATIONALE BRP : VTT CAN-AM® 2019

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Produits Récréatifs Bombardier Inc. ("**BRP**")* garantit ses VTT Can-Am 2019 vendus par les distributeurs ou les concessionnaire de VTT Can-Am autorisés par BRP à distribuer les VTT Can-Am ("**Distributeur/Concessionnaire VTT Can-Am**") hors des États-Unis d'Amérique, du Canada, des États membres de l'Espace économique européen (qui est composée des états de l'Union européenne, plus la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) ("**EEE**"), des états membres de la Communauté d'États indépendants (y compris l'Ukraine et le Turkménistan) ("**CEI**") et la Turquie), contre tout vice de matériel ou de fabrication pour la période et sous les conditions décrites ci-dessous.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si : (1) le VTT a été utilisé dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification du VTT a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou le VTT a été modifié dans le but de changer son utilisation première.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS. (POUR LES PRODUITS VENDUS EN AUSTRALIE VOIR LA CLAUSE 4 CI-DESSOUS).

Ni un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par cette garantie :

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main-d'œuvre);
- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, d'entretien ou de service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces et d'accessoires n'ayant pas été fabriqués ou approuvés par BRP et qui, de son avis raisonnable, ne sont pas compatibles avec le produit ou affectent de manière irrévocable l'opération, la performance ou la durabilité du produit, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, la compétition, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un événement extérieur, d'un accident, d'une submersion, d'introduction de neige ou d'eau, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation d'essences, d'huiles ou de lubrifiants qui ne sont pas adaptés au produit (reportez-vous au Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la corrosion ou de l'exposition aux éléments naturels;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, les coûts de transport, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus ou la perte de jouissance du véhicule pendant la durée du service ou des réparations.

4) DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce pour une période de :

SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou commerciale.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

POUR LES PRODUITS VENDUS EN AUSTRALIE SEULEMENT

Rien dans ces modalités de la garantie devraient être utilisés pour exclure, restreindre ou modifier l'application de toute condition, garantie, droit ou recours conféré ou implicite en vertu de la Competition and Consumer Act 2010 (Cth), y compris l'Australian Consumer Law ou toute autre loi, où de le faire serait contraire à cette loi, ou faire en sorte qu'une partie des présentes modalités soit non avenue. Les avantages qui vous sont donnés sous cette garantie limitée sont en plus des autres droits et recours que vous avez sous la loi australienne.

Nos produits viennent avec des garanties qui ne peuvent être exclues en vertu l'Australian Consumer Law. Vous avez droit à un remplacement ou un remboursement pour une défaillance majeure et une compensation pour toute autre perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous avez également le droit d'avoir les produits réparés ou remplacés si les produits ne parviennent pas à être de qualité acceptable et que la défaillance ne constitue pas une défaillance majeure.

5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie s'applique **seulement** si **chacune** des conditions suivantes sont respectées :

- Le VTT Can-Am 2019 doit être acheté en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am autorisé à distribuer des VTT Can-Am dans le pays où la vente a été conclue;
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- Le produit doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire de VTT Can-Am autorisé;
- Le VTT Can-Am 2019 doit être acheté dans le pays ou le regroupement de pays de résidence de l'acheteur; et
- L'entretien périodique indiqué dans le Guide du conducteur doit être exécuté ponctuellement afin de maintenir la couverture de la garantie. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si une des conditions précédentes n'est pas rencontrée, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restric-

tions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser le VTT dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un distributeur/concessionnaire Can-Am dans les deux (2) mois suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au distributeur/concessionnaire Can-Am une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veillez prendre note que le délai de notification est soumis à la législation nationale ou locale applicable dans le pays du client.

7) CE QUE BRP FERA

Dans la mesure où la loi le permet, les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine VTT Can-Am neuves, sans frais pour le coût des pièces et (ou) de la main-d'œuvre encouru par un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions décrites ici. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du VTT au propriétaire. Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le produit se trouve en dehors du pays où elle a été achetée, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, telles que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, les taxes, les droits de licence, les frais d'importation, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs organismes respectifs.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée assujettie à ses propres termes et modalités sera également transférée et sera valide pendant le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un distributeur/concessionnaire Can-

Am autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive également les coordonnées du nouveau propriétaire.

9) SERVICE À LA CLIENTÈLE

Si le différend n'est toujours pas résolu, communiquez avec BRP en remplissant un formulaire de contact du client à www.brp.com ou communiquez avec BRP par la poste à l'une des adresses énumérées sous la rubrique *NOUS JOINDRE* de ce guide.

* Pour le territoire couvert par cette garantie limitée, les produits sont distribués et entretenus par Bombardier Produits Récréatifs inc. ou ses sociétés affiliées.

© 2018 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

®TM et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs Inc. ou de ses filiales.

GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS ET LA TURQUIE : VTT CAN-AM® 2019

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Produits Récréatifs Bombardier Inc. ("**BRP**")* garantit ses VTT Can-Am 2019 vendus par les distributeurs ou les concessionnaire de VTT Can-Am autorisés par BRP à distribuer les VTT Can-Am ("**Distributeur/Concessionnaire VTT Can-Am**") dans les états membres de l'Espace économique européen (qui est composée des états de l'Union européenne, plus la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) ("**EEE**"), les états membres de la Communauté d'États indépendants (y compris l'Ukraine et le Turkménistan) ("**CEI**") et la Turquie, contre tout vice de matériel ou de fabrication pour la période et sous les conditions décrites ci-dessous.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Prière de se reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si : (1) le VTT a été utilisé dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification du VTT a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou le VTT a été modifié dans le but de changer son utilisation première.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS.

Ni un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que

celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par cette garantie :

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main-d'œuvre);
- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, d'entretien ou de service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces et d'accessoires n'ayant pas été fabriqués ou approuvés par BRP et qui, de son avis raisonnable, ne sont pas compatibles avec le produit ou affectent de manière irrévocable l'opération, la performance ou la durabilité du produit, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, la compétition, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un évènement extérieur, d'un accident, d'une submersion, d'introduction de neige ou d'eau, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation d'essences, d'huiles ou de lubrifiants qui ne sont pas adaptés au produit (reportez-vous au Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la corrosion ou de l'exposition aux éléments naturels;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, les coûts de transport, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus ou la perte de jouissance du véhicule pendant la durée du service ou des réparations.

4) DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce pour une période de :

VINGT-QUATRE (24) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée.

SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation commerciale ou locative.

Un produit est utilisé à des fins commerciales lorsqu'on l'utilise dans le cadre de tout travail ou emploi qui génère des revenus, à n'importe quel moment de la période de garantie. Un produit est également utilisé à des fins commerciales lorsque, à n'importe quel moment de la période de garantie, il est immatriculé à des fins commerciales.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie s'applique **seulement** si **chacune** des conditions suivantes sont respectées :

- Le VTT Can-Am 2019 doit être acheté en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am autorisé à distribuer des VTT Can-Am dans le pays où la vente a été conclue;
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- Le produit doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire de VTT Can-Am autorisé;
- Le VTT Can-Am 2019 doit être acheté dans l'EEE par un résident de l'EEE, dans le CEI par un résident de la CEI ou en Turquie par un résident de la Turquie; et
- L'entretien périodique indiqué dans le Guide du conducteur doit être exécuté ponctuellement afin de maintenir la couverture de la garantie. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si une des conditions précédentes n'est pas rencontrée, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser le VTT dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am dans les deux (2) mois suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au distributeur/concessionnaire VTT Can-Am une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veillez prendre note que le délai de notification est soumis à la législation nationale ou locale applicable dans le pays du client.

7) CE QUE BRP FERA

Dans la mesure où la loi le permet, les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine VTT Can-Am neuves, sans frais pour le coût des pièces et (ou) de la main-d'œuvre encouru par un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions décrites ici. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du VTT au propriétaire. Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise en dehors de l'EEE, CÉI, ou en Turquie le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée assujettie à ses propres termes et modalités sera également transférée et sera valide pendant le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un distributeur/concessionnaire Can-Am autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive également les coordonnées du nouveau propriétaire.

9) SERVICE À LA CLIENTÈLE

BRP ou un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire. L'information sera alors directement transmise par le distributeur/concessionnaire VTT Can-Am à BRP. BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le distributeur/concessionnaire VTT Can-Am autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.

Si le différend n'est toujours pas résolu, communiquez avec BRP en remplissant un formulaire de contact du client à www.brp.com ou communiquez avec BRP par la poste à l'une des adresses énumérées sous la rubrique *NOUS JOINDRE* de ce guide.

* Dans les pays membres de l'EEE, BRP European Distribution S.A. et d'autres sociétés affiliées de BRP distribuent et offrent les services liés aux produits.

© 2018 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

®™ et le logo BRP sont des marques de commerce de Produits Récréatifs Bombardier Inc. ou de ses filiales.

MODALITÉS ADDITIONNELLES POUR LA FRANCE

Les modalités suivantes ne sont applicables qu'aux produits vendus en France :

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts existants lors de la livraison. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque c'est de sa responsabilité par le contrat ou réalisé sous sa responsabilité. Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1. Être conforme à l'usage normal de marchandises similaires à cet égard et, le cas échéant :
 - Correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle;
 - Présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eut égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le fabricant ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage; ou
2. Présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés du bien vendu qui le rendent impropre à l'usage auquel on le destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquis, ou en aurait donné un moindre prix, s'il les avait connus. L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

***Cette page est
vierge intentionnellement***

RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

BRP tient à vous informer que vos coordonnées seront utilisées afin de vous communiquer de l'information reliée à la sécurité ou à la garantie de vos produits. De plus, BRP et ses sociétés affiliées pourraient utiliser les listes de clients afin de faire la distribution d'information de marketing et promotionnelle en référence à BRP et à des produits connexes.

Afin d'exercer votre droit de consultation, pour corriger votre information personnelle ou pour être retiré de la liste de diffusion de marketing direct, veuillez contacter BRP :

Par courriel : **privacyofficer@brp.com**

Par courrier : BRP
Conseiller juridique principal, protection des renseignements
personnels
726 St-Joseph
Valcourt, QC
Canada
J0E 2L0

NOUS CONTACTER

www.brp.com

Amérique du Nord

565, rue de la Montagne
Valcourt (Québec) J0E 2L0
Canada

Sturtevant, Wisconsin, U.S.A.
10101 Science Drive
Sturtevant, Wisconsin
53177
États-Unis

Sa De Cv, Av. Ferrocarril 202
Parque Ind. Querétaro, Lote2-B
76220
Santa Rosa Jáuregui, Qro., Mexico

Europe

Skaldenstraat 125
B-9042 Gent
Belgique

Itterpark 11
D-40724 Hilden
Allemagne
ARTEPARC Bâtiment B
Route de la Côte d'Azur, Le Canet
13590 Meyreuil
France

Ingvald Ystgaardsvei 15
N-7484 Trondeim
Norvège

Isoaavantie 7
PL 8040
96101 Rovaniemi

Formvägen 16
S-906 21 Umeå
Suède

Avenue d'Ouchy 4-6
1006 Lausanne
Suisse

Océanie

6 Lord Street
Lakes Business Park
Botany, NSW 2019
Australie

Amérique du Sud

Rua James Clerck Maxwell, 230
TechnoPark Campinas SP 13069-380 Brésil

Asie

15/F Parale Mitsui Building,8
Higashida-Cho, Kawasaki-ku
Kawasaki 210-0005
Japon

Room Dubai, level 12, Platinum Tower
233 Tai Cang Road
Xintiandi, Lu Wan District
Shanghai 200020
PR Chine

CHANGEMENT D'ADRESSE/DE PROPRIÉTAIRE

Si vous déménagez ou devenez le nouveau propriétaire du véhicule, assurez-vous d'aviser BRP :

- En communiquant avec un concessionnaire Can-Am autorisé.
- **Amérique du Nord seulement** : en appelant au 1 888 272-9222.
- En postant une des cartes de changement d'adresse des pages suivantes à l'une des adresses de BRP indiquée dans la rubrique *NOUS JOINDRE* du présent guide.

S'il s'agit d'un changement de propriété, veuillez fournir la preuve que le propriétaire précédent accepte le transfert.

Il est important d'aviser BRP même après l'expiration de la garantie limitée car cela nous permet de joindre le propriétaire du VTT lorsque nécessaire, comme à l'occasion d'un rappel de sécurité. C'est la responsabilité du propriétaire d'aviser BRP.

VÉHICULES VOLÉS : si votre véhicule est volé, vous devriez aviser BRP ou un concessionnaire Can-Am autorisé. On vous demandera vos nom, adresse, numéro de téléphone ainsi que le numéro d'identification du véhicule et la date à laquelle le véhicule a été volé.

***Cette page est
vierge intentionnellement***

***Cette page est
vierge intentionnellement***

N° MODÈLE VTT _____

NUMÉRO D'IDENTIFICATION
DU **VÉHICULE** (N.I.V) _____

NUMÉRO D'IDENTIFICATION
DU **MOTEUR** (N.I.M) _____

Propriétaire: _____

NOM

N°

RUE

APP.

VILLE

ÉTAT/PROVINCE

ZIP/CODE POSTAL

Date d'achat _____

ANNÉE

MOIS

JOUR

**Date d'expiration
de la garantie** _____

ANNÉE

MOIS

JOUR

Doit être complété par le concessionnaire au moment de la vente.

MARQUE DU CONCESSIONNAIRE

Veuillez demander à votre concessionnaire de vérifier que le véhicule a été enregistré chez BRP.

En lisant ce Guide du conducteur, n'oubliez pas :

 **AVERTISSEMENT**

Désigne un risque potentiel qui peut se traduire par des blessures graves ou la mort si on n'y porte pas attention

AVERTISSEMENT

LA CONDUITE DE CE VÉHICULE PEUT ÊTRE DANGEREUSE.

Vous devez être prudent, sinon une collision ou un renversement pourrait survenir rapidement, même lors de manœuvres de routine comme la négociation de virages et d'obstacles ou la conduite en pente.

DES BLESSURES GRAVES ET MÊME LA MORT peuvent survenir si vous ne vous conformez pas à ces instructions :

- **LIRE LE PRÉSENT GUIDE DU CONDUCTEUR, LES ÉTIQUETTES DE SÉCURITÉ APOSÉES SUR LE VÉHICULE ET REGARDER LE DVD DE SÉCURITÉ AVANT DE CONDUIRE LE VÉHICULE.**



- **NE JAMAIS UTILISER CE VÉHICULE SANS LES INSTRUCTIONS QUI S'IMPOSENT.** Suivez un cours de formation certifié.
- **NE JAMAIS TRANSPORTER DE PASSAGER.** Le risque de perdre la maîtrise augmente avec le fait de transporter un passager.
- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VÉHICULE SUR DES SURFACES ASPHALTÉES.** Le risque de perdre la maîtrise augmente si vous conduisez ce véhicule sur des surfaces asphaltées.
- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VÉHICULE SUR LES ROUTES PUBLIQUES.** Vous pourriez entrer en collision avec un autre véhicule si vous faites fonctionner ce véhicule sur une route publique.
- **IL FAUT TOUJOURS PORTER UN CASQUE HOMOLOGUÉ,** des lunettes de protection et des habits protecteurs.
- **NE L'UTILISEZ JAMAIS SOUS L'INFLUENCE DE L'ALCOOL OU DE DROGUES.** Ces substances augmentent le temps de réaction et affaiblissent les capacités de jugement.
- **NE JAMAIS CIRCULER À UNE VITESSE EXCESSIVE.** Le risque de perdre le contrôle augmente si le véhicule circule à des vitesses trop élevées pour le terrain, la visibilité et l'expérience du conducteur.
- **NE JAMAIS FAIRE DE CABRÉS, DE SAUTS NI D'AUTRES CASCADES.**

219001994_FRCA
GUIDE DU CONDUCTEUR DS 70 / DS 90 / DS 90 X /
FRANÇAIS

U/M:P.C.